

# Conseil municipal

---

**15 décembre 2015**

## Procès-verbal

**Présidence** : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

### **Etaient présents** :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Mme NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Daniel TURCK (*Maires-adjoints*), Jacques FRANQUET, Bernadette GRELU, Valérie LABORDE, Patrice FORGET (à partir du point 5), Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Gwenaëlle VELOU, Fabrice VIEILLE, Fleur MCGREGOR, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique, VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, Stéphane MICHEL, Olivier MOUSTACAS (*Conseillers municipaux*).

**Absents excusés** : Mme Laurence SEGUY, Mme Agnès THEARD, (maires-adjoints), M. Patrice FORGET (jusqu'au point 4), M. Benoit VIGNES (*Conseillers municipaux*)

### **Procurations** :

Mme Laurence SEGUY	à	Mme Sylvie d'ESTEVE
Mme Agnès THEARD	à	Mme Florence NAPOLY
M. Benoit VIGNES	à	Mme Sophie TRINIAC

**Secrétaire de séance** : Mme Bernadette GRELU (*Conseillère municipale*)

## **ORDRE DU JOUR**

<b>I. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL (M. OLIVIER MOUSTACAS) .....</b>	<b>4</b>
<b>II. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....</b>	<b>5</b>
<b>III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015 .....</b>	<b>5</b>
<b>IV. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES .....</b>	<b>8</b>
1. Décision modificative n° 02 Ville .....	8
2. Décision modificative n° 02 Assainissement .....	10
3. Budget primitif 2016 Ville .....	11
4. Redevance d'assainissement (part communale) .....	29
5. Budget primitif 2016 - Assainissement .....	30
6. Admission en non-valeur .....	33
7. Transfert de l'actif immobilisé, du passif et de la gestion du réseau anciennement communautaire au SIABS .....	34
8. SIEMP – Réhabilitation de 176 logements à Beauregard – garantie d'emprunt et convention de réservation .....	36
9. Avances sur subventions .....	42
10. Subvention au Comité des Œuvres Sociales .....	44
11. Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) .....	45
12. Actualisation de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Versailles grand Parc .....	46
<b>V. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE .....</b>	<b>50</b>
1. Présentation et débat sur le PADD .....	50
<b>FINANCES ET AFFAIRES GENERALES (suite) .....</b>	<b>57</b>
13. Attribution du marché d'assurance risques statutaires .....	57
14. Tarifs 2016 du cimetière .....	58
15. Tarifs 2016 des marchés d'approvisionnement .....	61
16. Tarifs 2016 d'occupation du domaine public et de location des salles municipales .....	64
17. Modification du tableau des effectifs .....	66
<b>AMENAGEMENT ET PATRIMOINE (suite) .....</b>	<b>69</b>
2. Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS .....	69
3. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la rénovation du réseau d'assainissement avenue Montagne Bon Air .....	76
4. Rapport annuel 2014 du délégataire Assainissement (SEVESC) .....	77
<b>VI. VIE SOCIALE ET FAMILLE .....</b>	<b>78</b>
1. Demande de subventions au Conseil Départemental pour l'exercice 2016 .....	78
2. Tarifs classes de découverte écoles publiques .....	79
3. Subvention classe de découverte Sainte Marie .....	81
4. Adoption des tarifs liés aux frais de scolarité des enfants hors commune .....	82
5. Actualisation du règlement intérieur des établissements d'accueil Petite Enfance .....	84
<b>VII. ANIMATION DE LA VILLE .....</b>	<b>85</b>
1. Tarifs piscine pour la personne accompagnant une personne porteuse de handicap .....	85
2. Règlement de l'exposition « Les Cellois s'exposent » - 11ème édition .....	87
3. Validation de la Convention de mise à disposition des locaux de la commune de La Celle-Saint-Cloud et de remboursement des frais d'occupation et de prestations de service par Versailles Grand-Parc .....	88
4. Tarifs 2016 de location du théâtre .....	89
5. Voyage à Beckum – mandat spécial – remboursement des frais .....	92
<b>VIII. DECISIONS MUNICIPALES .....</b>	<b>93</b>
<b>IX. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>93</b>

**Monsieur le Maire**

En ouvrant cette séance, je voudrais accueillir les jeunes du Conseil municipal des Jeunes qui sont derrière. Je vous propose de les applaudir parce que nous sommes heureux de les avoir avec nous. Je sais qu'ils ont prévu de rester un petit peu. Floriane, bien entendu, quand vous le jugez, vous faites en fonction de vos choix.

Je souhaiterais que nous commençons cette séance avec un moment un peu solennel. Je ne vais pas rappeler évidemment les événements du mois de novembre. Les attentats terroristes ont ravagé le pays, ont meurtri les consciences, ont meurtri notre pays dans ce qu'il a de plus profond, dans ses valeurs profondes, fondamentales, ses valeurs républicaines, les valeurs de la Nation, et face auxquels les Français ont réagi de manière extraordinairement digne, soudée, unie, en restant debout face à une des situations les plus difficiles que nous ayons connue depuis probablement la guerre.

Je voulais dire cela. Nous avons eu un moment de recueillement, ici, sur le parvis de l'Hôtel de ville. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer, mais je voulais, en tout début de séance, évoquer ces événements et vous demander d'y méditer.

Deuxième événement très triste, c'est le départ de notre ami Michel BILDORFF. Je voudrais vous demander d'accepter que j'en dise quelques mots puisque Michel a été dans cette enceinte, dans ce Conseil, pendant de très nombreuses années, près d'une quarantaine d'années, avec un engagement formidable au service de la ville et au service de nos concitoyens. Il y a eu une petite cérémonie officielle, au cimetière. Mais pour ceux qui n'étaient pas là, je voulais redire qui a été Michel BILDORFF dans cette enceinte.

C'était le plus ancien membre de l'équipe municipale. En 1977, il y a donc trente-huit ans, à l'âge de vingt-six ans, Michel, qui était étudiant en droit, s'était présenté au maire de l'époque, Lucien-René DUCHESNE, pour faire partie de la liste électorale que Monsieur DUCHESNE était en train de constituer. Et l'enthousiasme de Michel, son intérêt pour la vie locale, plut tout de suite à Lucien-René DUCHESNE qui savait détecter les personnalités un peu atypiques et pleines de flammes et de passions. Il n'hésita pas à lui faire une place tout de suite dans l'équipe municipale qu'il était en train de constituer.

Quelques années plus tard, en 1989, Michel fut élu maire-adjoint, délégué à l'urbanisme, fonction qu'il exerça pratiquement sans discontinuité pendant toute la durée de ses mandats. De 1977 à 2015, à l'exception d'une courte période, Michel a fait partie de toutes les mandatures qui se sont succédé à La Celle Saint-Cloud. Sa connaissance de la ville était précieuse, et le plan d'occupation des sols n'avait pas de secret pour lui. Il a énormément apporté à la défense de l'environnement, à la préservation du cadre de vie de La Celle Saint-Cloud. Il a travaillé pour le classement de la colline des Impressionnistes Mais il a énormément travaillé sur chaque dossier de permis de construire, en regardant à la fois les intérêts en présence et en même temps l'intérêt général, l'intérêt supérieur de la commune.

Il a aussi mis en place une permanence juridique hebdomadaire afin d'apporter gratuitement aides et conseils aux Cellois, souvent les plus modestes, qui en faisaient la demande. A côté de son métier d'avocat qui lui permettait d'apporter à la ville ses conseils dans des affaires compliquées, à côté de son engagement de maire-adjoint dans la vie municipale, il nourrissait une autre passion, que certains connaissent bien sûr, l'équitation. Il avait repris le centre équestre, il y a près de vingt ans. Il était devenu président du club hippique « Le nouveau Tournebride » et il consacrait une partie de son temps à le développer, à lui apporter le rayonnement qu'il connaît aujourd'hui. Sa grande fierté était d'assister à l'entraînement des jeunes montant des poneys. C'était un vrai animateur de jeunes. Il était heureux de leurs progrès, de leurs succès, fier des manifestations du club hippique.

Parmi ses nombreuses activités, Michel a également présidé le Rotary club de La Celle Saint-Cloud – Bougival. Ses compétences, sa connaissance de l'histoire, de la grande Histoire, de la petite histoire, des petites histoires de la ville, pendant des décennies, nous ont été extrêmement précieuses. Sa connaissance de la ville était exceptionnelle.

Mais Michel, c'était aussi une personne, un homme, d'une très grande gentillesse, d'un humour parfois très décapant, d'une grande élégance, qui avait le sourire, parfois charmeur, parfois moqueur. Cela faisait de lui, plus qu'un collègue, je dirais un ami, au sein du Conseil municipal. A travers ses engagements multiples, ses initiatives, il exprimait un amour profond de la vie.

Pour notre équipe, pour moi-même en particulier, il a été tout au long de ces années, à la fois un conseiller très avisé, très écouté aussi, un proche et un fidèle totalement dévoué et loyal à son équipe. On pouvait ne pas être d'accord sur tous les sujets avec Michel. Il défendait ses arguments, mais il s'inclinait toujours devant la loi de l'opinion générale. Et il respectait toujours les décisions collectives. Nous avons beaucoup travaillé ensemble, toujours en confiance, dans un esprit de camaraderie, de loyauté et de profonde amitié.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, c'est avec beaucoup de tristesse que nous nous recueillons à la mémoire de Michel BILDORFF, et que je vous propose de nous recueillir pour une minute de silence.

*Une minute de silence est observée à la mémoire de Michel BILDORFF.*

## **I. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL (M. OLIVIER MOUSTACAS)**

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie.

En raison donc du décès de Michel BILDORFF, le 10 novembre 2015, un nouveau conseiller municipal doit être installé au sein du Conseil. Et c'est en application de l'article L.270 du code électoral, qui précise que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelques causes que ce soient, donc, c'est en application de cet article, que j'ai demandé, j'ai écrit à Olivier MOUSTACAS par un courrier du mois de novembre 2015 qu'il a accepté, de venir siéger dans cette enceinte.

Donc, c'est une séance d'installation, Cher Olivier. Je vais me permettre de donner quelques éléments de ta biographie qui me permettent de te présenter et puis évidemment, si tu le souhaites, tu pourras en dire plus, mais nombreux sont ici ceux qui te connaissent et qui ont déjà eu l'occasion, avec toi, de poursuivre des projets et de parcourir les rues de la ville, notamment à l'occasion des campagnes électorales. Et donc, nous te connaissons tous assez bien.

Olivier MOUSTACAS est arrivé à La Celle Saint-Cloud, à Elysée 1, en 1962, avec ses parents à l'époque, à une époque où les routes n'étaient pas encore terminées à La Celle Saint-Cloud, tu pourras nous en parler. Tu as fait ta scolarité à Morel de Vindé d'abord, puis au lycée Corneille. Tu es diplômé d'une école de commerce parisienne. Tu as travaillé neuf ans, à Paris, pour la Banque Populaire et puis pour le Groupe Crédit Mutuel CIC, où tu occupes la fonction de chef de projet informatique et d'organisation. Marié depuis 1982, à Martine VIGUIER, désormais Martine MOUSTACAS, ici présente – que je salue – laquelle est directrice de l'école élémentaire Pasteur. Tu es père de trois filles et grand-père – bravo – d'un petit-fils.

Ancien officier de réserve, responsable des Guides de France, tu pratiques le golf et la natation au Club aquatique Cellois et tu es membre d'un parti politique, Les Républicains. Je te souhaite bienvenue dans cette enceinte. Et pour l'occasion qui ne reviendra peut-être pas très vite, félicitations. On t'applaudit.

Merci. Je vous propose de passer à l'ordre du jour de cette séance, en procédant à l'élection du secrétaire de séance. Mais nous faisons l'appel avant. Sylvie.

### **Madame d'ESTEVE**

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame SEGUY, procuration à Madame d'ESTEVE. Madame THEARD, procuration à Madame NAPOLY. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame GRELU, présente. Madame LABORDE, présente. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, procuration à Madame TRINIAC. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, présente. Madame VELOU, présente. Monsieur VIEILLE, présent. Madame MCGREGOR, présente. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présent. Monsieur MICHEL, présent et Monsieur MOUSTACAS, présent.

## **II. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **Monsieur le Maire**

Merci Sylvie.

Vient le moment de la désignation d'une ou d'un secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a une ou un candidat ?

Bernadette ? Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Tout le monde approuve la désignation de Bernadette GRELU comme secrétaire de séance. Merci Bernadette.

*Madame Bernadette GRELU, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.*

## **III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015**

### **Monsieur le Maire**

Nous allons maintenant passer à l'examen du procès-verbal de séance du Conseil municipal. Je vous propose, puisque de nombreuses questions ont été posées au précédent Conseil municipal, notamment par les Groupes d'opposition, de réunir toutes les réponses aux questions après la partie des délibérations, pour une raison que je vais vous expliquer et au début des questions diverses, nous passerons en revue toutes les questions auxquelles vous avez souhaité que nous répondions. Nous avons listé un certain nombre de questions. Nous allons vous y répondre. Il y en aura peut-être d'autres. Nous vous y répondrons également.

Et je voudrais aussi dire, par avance – cette fois pour Monsieur BLANCHARD – et il pourra le redire dans l'examen de ce compte rendu, que nous avons pris en compte sa remarque exprimée aux services concernant le vote de son Groupe au moment du vote sur la restauration municipale et restauration des aînés. Il n'y a pas eu « unanimité » mais il y a eu « deux abstentions » qui étaient les vôtres. Donc, cela est intégré. Ce sera intégré dans le procès-verbal de la séance.

Monsieur BARATON a une question.

### **Monsieur BARATON**

Non, Monsieur le Maire, c'est simplement une petite lecture. Je sais que c'est très décalé par rapport au bel hommage que vous venez de rendre à Michel, mais je me dois de dire, au nom du Groupe, ces quelques mots.

Monsieur le Maire, au dernier Conseil, vous avez dit que : « *le Groupe La Celle qu'on aime a utilisé au cours des derniers mois, que ce soit dans la tribune libre du journal, que ce soit à travers des tracts, des mensonges en permanence. Et cela, Monsieur BARATON et Monsieur DASSE, nous allons le dire. Ne croyez pas que nous allons laisser nos concitoyens, qui ne se font d'ailleurs pas tellement d'illusions sur la façon dont vous procédez, pour leur dire la vérité et ramener les choses à quelques vérités simples. D'ailleurs, dans ce tract que vous avez diffusé au mois d'octobre, j'ai compté au moins une dizaine de mensonges. Et vous le savez bien, c'est inadmissible* ». Alors Monsieur le Maire, pour mettre fin à toutes polémiques, nous vous redemandons de nous dire ce que nous croyons comme vérité, et quels sont les mensonges ? J'aimerais bien que vous nous fassiez parvenir un courrier à cet égard. Voilà ce que je voulais dire avant le Conseil.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur BARATON, je vais tout de suite vous mettre à l'aise, si j'ose dire. Je n'ai absolument pas envie de polémiquer. Ce n'est pas l'objet ni l'occasion. Donc, sur cette question, je préfère ne pas y répondre. Nous avons un certain nombre de sujets importants dans l'intérêt de la ville. Pour une fois, essayons de mettre nos petites polémiques, j'allais dire « sous le tapis » même s'il n'y a pas de tapis dans cette salle, mais en tout cas de les mettre de côté. Qu'on les laisse au vestiaire !

Est-ce qu'il y a d'autres remarques concernant le compte rendu du Conseil municipal ?

Madame DELAIGUE ?

### **Madame DELAIGUE**

Oui. Donc, là, nous pouvons aborder le premier point de l'ordre du jour qui est l'approbation du procès-verbal. J'ai déjà deux remarques, aux pages 7 et 67. Page 7, il y a une erreur en milieu de page, « *Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur DASSE* » et en italique, il est écrit : « *Le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés par 32 voix, 3 abstentions (Monsieur BARATON, Monsieur BLANCHARD et Madame VIAL)* ». Evidemment, c'est Monsieur DASSE et non pas Monsieur BLANCHARD. Première erreur.

### **Monsieur le Maire**

D'accord. C'est noté.

### **Madame DELAIGUE**

La deuxième erreur est page 67, ce n'est pas une grosse erreur, dans mes interventions. La première qui concernait les logements sociaux à Beauregard. Il est indiqué : « *Il faut bien dire que ces 376 logements* », évidemment, je n'avais pas dit « 376 » mais « 176 »

**Monsieur le Maire**

D'accord. C'est noté, nous corrigerons.

**Madame DELAIGUE**

Cela, c'était la première chose.

La deuxième chose concerne le compte rendu synthétique qui est affiché sur les panneaux, un peu partout dans la ville. En regardant attentivement les points divers qui sont notés, en ce qui me concerne, en tout cas, il y en a un certain nombre qui a été omis. Je veux bien que ce soit un compte rendu synthétique, mais j'aimerais bien qu'au moins mes interventions soient citées. Par exemple, il manque mon intervention sur le conseil de quartier ; il manque mon intervention sur le phyto zéro ; sur la suggestion concernant la place de Berthet et les œuvres d'artistes que j'avais suggérées ; et mon intervention également sur les frontons des écoles, qui d'ailleurs rejoignait l'intervention de Monsieur BARATON, où certaines n'ont pas écrit sur le fronton « Liberté, égalité, fraternité » Et tout cela manque. Donc, je le regrette et j'aimerais vraiment que ce soit rajouté en annexe des points divers que nous allons avoir aujourd'hui et que désormais, dans cette liste des points divers, – même si vous les faites synthétiques, ce que je comprends tout à fait – ils soient tous mentionnés.

Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire**

C'est une réflexion parce que nous avons une première sortie de l'ensemble des questions fait que nous avons pratiquement quatre ou cinq pages supplémentaires à rajouter. Et cela devient très compliqué. Donc, l'idée était quand même de synthétiser. C'est un procès-verbal synthétique. Alors, je comprends que la synthèse est toujours un exercice subjectif.

Oui Madame DELAIGUE.

**Madame DELAIGUE**

Je comprends, néanmoins, vous êtes bien d'accord avec moi que ces comptes rendus synthétiques sont affichés partout dans la ville, et que ce que nos concitoyens lisent, c'est principalement ceux-là. Il y en a peut-être un pourcentage intéressant qui regarde le compte rendu *in extenso* sur le site, mais je ne pense pas que ce soit la totalité des Cellois. Donc, je vous remerciais, s'il vous plaît, d'être plus exhaustifs sur les points divers. Merci.

**Monsieur le Maire**

J'entends bien. A charge de revanche pour vous d'être synthétique dans vos questions. Cela nous permettra de rapprocher nos points de vue.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas d'autres remarques. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2015.*

## IV. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

### Monsieur le Maire

Nous passons aux affaires financières et affaires générales. Il y a toute une série de délibérations, dont évidemment le budget primitif 2016, qui est la partie importante.

Je vais passer tout de suite la parole à Pierre pour la présentation de la DM 2 de la ville.

#### 1. Décision modificative n° 02 Ville

### Monsieur SOUDRY

Nous commençons par deux délibérations relativement mineures, qui sont les décisions modificatives finales de l'exercice 2015, qui soldent finalement l'exercice au plan budgétaire, simplement pour intégrer les modifications qui sont intervenues au cours du deuxième semestre.

Vous avez lu ces décisions modificatives. Il y en a une qui concerne le budget Ville et l'autre qui concerne le budget Assainissement. En ce qui concerne le budget Ville, les modifications essentielles à prendre en compte, sont d'une part, en recettes, l'augmentation de la contribution versée par VGP au titre de la compensation du transfert de fiscalité. Jusqu'à maintenant, cette contribution était versée sur une estimation provisoire. Depuis, VGP a terminé les calculs et a donné le montant définitif de cette contribution, qui est un peu supérieure à ce que nous avons estimé initialement. C'est pourquoi nous intégrons la correction en recettes.

Une autre recette aussi que nous inscrivons est le solde de la CCCS. Vous savez qu'au dernier Conseil, nous avons pris acte enfin de la liquidation de la CCCS. Et aussi bien en DM Ville que tout à l'heure en DM Assainissement, nous intégrons le solde de la liquidation de cette communauté. Ce qui fait qu'en tant que fonctionnement du budget Ville, nous avons 108 000 euros à peu près de recettes en plus à rajouter. Nous avons également, lors de la dernière fois, pris acte aussi de la liquidation et de la suppression de la Caisse des écoles, et donc nous intégrons le reliquat qu'il y avait dans les caisses de cette Caisse, de 12 770 euros.

En face de cela, nous avons quand même une augmentation de charges qui est une augmentation des atténuations de produits. En fait, c'est la DGF, pour un montant de 192 000 euros. Nous étions partis, au budget initial, avec un montant de DGF estimé – déjà en forte baisse par rapport à celui de l'exercice précédent – mais la notification qui a été faite par le Préfet de la DGF finale est encore en dessous de notre estimation, de 192 000 euros. Donc, nous actons cette dépense supplémentaire. Voilà donc l'essentiel des modifications à prendre en compte pour clôturer cet exercice 2015.

### Monsieur le Maire

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je vous propose de passer aux voix. Qui vote contre ? Des abstentions ? Donc, c'est approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Afin de permettre la prise en compte d'inscriptions nouvelles et l'ajustement des écritures, il convient de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2015,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 adoptant le budget primitif de la Ville,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 2 décembre 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget principal de la Ville qui s'élève à un montant global de 487 540,15 €, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Chapitre 014 - Atténuations de produits	192 065,00	Chapitre 73- Impôts et taxes	205 200,00
		Solde CCCS Fonctionnement (Compte 002)	103 418,43
		Solde CDE (Compte 002)	12 770,29
		Modification de l'affectation résultat 2014 (Compte 002)	-6,00
		Chapitre 77 (reprise contribution SITRU)	4 514,77
<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>31 000,00</i>	<i>Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>8 000,00</i>
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT - 023</b>	<b>110 832,49</b>		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>333 897,49</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>333 897,49</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 761,00	Modification de l'affectation résultat 2014 (1068)	6,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	79 881,66	Solde CCCS Investissement (001)	11 804,17
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00		
<i>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>8 000,00</i>	<i>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>31 000,00</i>
		<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - 021</b>	<b>110 832,49</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>153 642,66</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>153 642,66</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>487 540,15</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>487 540,15</b>

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

## 2. Décision modificative n° 02 Assainissement

### Monsieur le Maire

Donc, décision modificative Assainissement, c'est Jean-Christian.

### Monsieur SCHNELL

Là aussi, la modification porte essentiellement sur les conséquences de la liquidation de la CCCS de deux façons, d'une part on va reporter en recettes de fonctionnement et en recettes d'investissements, les soldes positifs récupérés de la CCCS, pour 70 527 euros en fonctionnement et 51 422 euros en investissements. Par ailleurs, dans la période intermédiaire, entre la liquidation de la CCCS et la future exploitation du réseau par le SIABS, l'an prochain, il y a eu une convention avec Bougival pour gérer ce réseau. Et nous traduisons, ici, dans la DM, le fait que l'on a eu des charges financières pour 12 000 euros en fonctionnement et des remboursements d'emprunts pour 100 000 euros, emprunts et dettes assimilés. Voilà les modifications essentielles, toutes dues à la liquidation de la CCCS.

### Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Y a-t-il des votes contre ? Deux. Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Afin de permettre la prise en compte d'inscriptions nouvelles et l'ajustement des écritures, il convient de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2015,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 adoptant le budget annexe d'assainissement,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 2 décembre 2015,

Considérant qu'il convient de supprimer les restes à réaliser imputé par erreur au chapitre 041 pour un montant de 76 878,65 €,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour 32  
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE

De procéder à la suppression des restes à réaliser du chapitre 041 dont la balance générale peut se résumer comme le tableau ci-dessous :

<i>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</i>		Pour mémoire BP + DM 01	DM 02	Total
	<i>Dépenses</i>	76 878,65	-76 878,65	0,00
	<i>Recettes</i>	76 878,65	-76 878,65	0,00

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 du budget principal de la Ville qui s'élève à un montant global de 180 477,77 €, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Chapitre 66 - Charges financières	12 000,00	Solde CCCS Fonctionnement (compte 002)	70 527,40
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT - 023</i>	<i>58 527,40</i>		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 527,40</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>70 527,40</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	Solde CCCS Investissement (compte 001)	51 422,91
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	9 950,31	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - 021</i>	<i>58 527,40</i>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>109 950,31</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>109 950,31</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>180 477,71</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>180 477,71</b>

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication*

### **3. Budget primitif 2016 Ville**

#### **Monsieur le Maire**

Nous en venons au budget primitif 2016 de la Ville. C'est donc un exercice important puisqu'il reflète évidemment toutes les grandes opérations, en fonctionnement et en investissements, de la ville, pour l'année 2016.

Je voudrais rapidement essayer de donner quelques éléments de cadrage général avant de rentrer dans la présentation détaillée de ce budget 2016. D'abord, ce budget s'inscrit dans un contexte national qui est particulièrement dégradé. Je crois qu'il faut le dire et le redire. Il faut en prendre bien conscience. Le budget 2016 de notre ville s'inscrit, cette année, plus encore que les années précédentes, dans un contexte extrêmement contraint, puisque nous subissons le désengagement de l'Etat, avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement, ainsi qu'une très forte augmentation des prélèvements de l'Etat, notamment les prélèvements de péréquation qui, d'une certaine manière, s'assimilent à des impôts supplémentaires prélevés sur les communes.

Pourquoi en est-on arrivé à cette situation qui touche toutes les collectivités, les régions bien entendu – et j'y reviendrai – les départements, le bloc intercommunal, les intercommunalités donc et les communes ? Pourquoi cette situation ? Je vois, à titre personnel, et je pense que vous pourrez les partager, deux raisons principales. Premièrement, la France est un pays qui est profondément englué dans ses déficits. Les déficits publics plombent l'ensemble des acteurs de notre pays. Le dernier budget en équilibre remonte à il y a plus de trente-cinq ans. Le déficit est élevé, non maîtrisé. Les engagements qui visent à le ramener en dessous de ce niveau de 3 %, fixé dans le cadre du TFUE, du *Traité Financier pour l'Union Européenne*, sont reportés d'année en année, d'abord à notre budget de 3 % en 2013, et puis reporté à 4 % en 2014, puis en 2015, et aujourd'hui, on ne sait même plus quand il sera atteint. Et le niveau de déficit, il faut l'avoir à l'esprit, c'est 74 milliards d'euros, soit un chiffre supérieur à l'ensemble du produit de l'impôt sur le revenu.

Voilà un premier élément extrêmement important, la gravité, la lourdeur de nos déficits publics. Et je voudrais dire, d'ailleurs, que dans le projet de loi de finances présenté aux assemblées, notamment à l'Assemblée nationale, ce chiffre de déficit de 73-74 milliards d'euros est pratiquement constant d'année en année, et les chiffres 2015, 74 milliards, révisés 2015, 73 milliards, PLF 2016, on arrive encore à 74 milliards. On ne s'en sort pas.

Deuxième raison, c'est le niveau particulièrement élevé des dépenses publiques et de la dette en France. Il faut savoir que la part des dépenses publiques, c'est-à-dire engagées par un ordonnateur public, un responsable de collectivités, de l'Etat, d'un hôpital public, le total de ces dépenses, qui exclue donc les dépenses des entreprises, les dépenses des particuliers, ce niveau est proche de 60 % du PIB, 57,8 % du produit intérieur brut. Je me souviens que Giscard d'Estaing, Président, dans les années 1970, disait : « *Au-delà de 40 % – on est à 60 % – on ne sait pas où on va.* » Et un niveau extrêmement élevé de la dette puisque notre dette publique atteint 97 % du PIB, du produit intérieur brut.

Ces deux éléments d'ailleurs expliquent la faiblesse de la croissance, le chômage particulièrement élevé, puisqu'en étouffant l'économie française avec un poids du système public aussi démesuré, aussi disproportionné, eh bien, les entreprises ne peuvent plus investir ou difficilement et les particuliers de la même manière, d'où d'ailleurs les problèmes en matière d'investissements immobiliers, d'où la croissance inévitable du chômage et la faiblesse de la création d'emplois, compte tenu d'une compétitivité qui est très faible, qui ne s'améliore pas en France. Notre déficit commercial est de l'ordre de 60 milliards cette année encore, déficit principalement à l'égard de l'Allemagne et de pays européens.

Au lieu de diminuer la dépense publique, l'Etat se contente d'augmenter les impôts et de transférer les charges, dans toute la mesure du possible, vers les collectivités locales. Au lieu de rationaliser l'organisation territoriale, de répartir mieux les compétences, d'aller vers des échelons moins nombreux, de réduire le millefeuille territorial, de faire en sorte que certains niveaux n'exercent pas les mêmes compétences que les autres niveaux, au lieu de faire tout cela, on fait du semblant, on fait du trompe l'œil. Au lieu de transformer le département, de le réformer, en fait, on diminue le nombre de circonscriptions électorales, mais on augmente, à due proportion, le nombre des conseillers. Rien ne change.

Au lieu de réformer les régions en les regroupant, en réalité, on conserve des hôtels de région, on répartit les fonctions entre les hôtels de région, ce qui va créer d'ailleurs des coûts supplémentaires de transferts et de transports, de déplacements des personnels d'un hôtel à un autre.

Au total, le cumul de ces déficits, qui sont des déficits extrêmement élevés et persistants, le niveau excessif des dépenses publiques, de la dette, l'absence de réformes fait que l'Etat n'a finalement pas d'autre solution que d'imposer toujours plus les entreprises et les ménages – on l'a vu au cours des années passées – et de réduire drastiquement les transferts aux collectivités. Et ces transferts

aux collectivités ne sont pas des aides gratuites, ce sont des transferts qui sont la contrepartie de charges transférées aux collectivités dans les décennies passées.

Ainsi, faute d'avoir fait des choix dans la répartition des compétences entre les niveaux territoriaux, faute aussi d'avoir simplifié l'organisation du territoire, toutes nos collectivités sont impactées de façon très brutale et violente par ces réductions de ressources. En diminuant ses dotations, en augmentant les prélèvements de péréquation, l'Etat espère remplir ses engagements de déficit. Il ne les remplit pas, mais il fait peser sur les collectivités un poids de plus en plus insupportable qui, d'ailleurs, va à l'encontre d'un principe constitutionnel, de libre administration des collectivités territoriales.

Dans notre ville, néanmoins, nous conservons encore des marges de manœuvre. Et c'est dû au fait que notre dette est quand même l'une des plus faibles dans ce contexte financier national qui est catastrophique. Le budget proposé par la ville, en 2016, reste extrêmement volontariste sur deux plans. Volontariste, car nous avons décidé de ne pas faire supporter aux Cellois les conséquences du désengagement de l'Etat. Nous n'augmenterons pas les impôts en 2016. Nous vous proposons de ne pas les augmenter en 2016. Ce qui fait que, depuis que nous assumons cette responsabilité municipale, nous n'aurons augmenté les taux d'imposition, de fiscalité, d'à peine 1 % au cours des années passées. A peine un point sur l'ensemble de la période.

Et en même temps, nous aurons divisé par trois le montant de la dette. Ce qui fait qu'aujourd'hui, les communes comparables, qui avaient le même taux d'imposition, de fiscalité, il y a une quinzaine d'années, sont aujourd'hui à deux points et demi supérieurs à nos taux d'imposition. Il faut le dire. Nous avons fait des efforts considérables, collectivement, nous, le Conseil municipal, mais aussi les services qui, d'ailleurs, suivent et appliquent et souvent précèdent cette action, ces efforts avec une très grande rigueur et, je dirais, beaucoup d'engagements. Je veux à cet égard les remercier pour ces efforts.

Alors, la question qui peut se poser est de savoir : peut-on aller au-delà et baisser les impôts ? La question s'est posée. Peut-on baisser les impôts ? Nous considérons que ce serait irréaliste de baisser les impôts et que cela conduirait – ce que nous ne voulons pas – à diminuer des dépenses qui sont indispensables pour la ville : dépenses de crèches, de garderies, périscolaires, dépenses de solidarité, dépenses en faveur des personnes âgées et des familles. C'est le socle de notre politique familiale et sociale qui ne doit pas être atteint par d'éventuelles réductions de dépenses qui iraient au-delà de nos possibilités de financement.

Donc, nous avons considéré que le maintien de la fiscalité était possible, que nous le continuions cette année – nous verrons l'année prochaine –, que nous nous inscrivions dans une durée longue, mais que nous ne voulons pas mettre en cause et en péril les services rendus à la population celloise.

Un budget aussi volontariste sur le plan du budget d'investissements car nous proposerons – Pierre y rentrera de façon détaillée et précisera ce budget d'investissements – nous conserverons des actions de grandes qualités à la fois en termes de rénovations et de créations d'équipements nouveaux. Je reviens une seconde, rapidement, sur les maîtrises des charges. Maîtrise des charges dont j'ai dit qu'elle était la base et l'axe nécessaire aux politiques volontaristes que nous conduisons sur trois plans : effort en matière de charges d'achats – Pierre vous dira que nous réduisons les achats de 5 % par rapport au budget précédent – ; effort sur la maîtrise des coûts salariaux, en ne remplaçant pas tous les départs ; effort, enfin, lié à la baisse des charges financières due au fait que notre dette est faible, voire très faible. L'ensemble des charges de fonctionnement a pu être ramené – et Pierre le présentera – à un niveau inférieur à celui de 2015.

Pour ce qui est de l'investissement, je serai succinct. Nous vous présenterons un budget d'investissements en augmentation par rapport à 2015. Pour l'an prochain, nous vous présenterons toute une série d'investissements que Pierre vous présentera, mais je m'attacherai à l'un de ces

investissements particulièrement significatif et important, il s'agit de la poursuite de la mise en œuvre du projet Cœur de ville. Le projet Cœur de ville ne sort pas d'un chapeau, il se poursuit.

Je voudrais rappeler qu'en 2015, la première phase de ce projet Cœur de ville qui a été lancée, comportait l'acquisition des locaux libres appartenant à la Caisse d'assurance-maladie, qui nous permet de récupérer des espaces fonciers, des surfaces qui nous permettront ensuite d'agir dans un deuxième temps. Et bien entendu, c'est une des délibérations qui vous seront présentées dans le cours de ce Conseil, si vous l'approuvez, ce sera la décision de construire 60 logements, avenue Mesureur, dont les logements seront en accession à la propriété, des logements locatifs et des logements sociaux. Opération très importante, à l'emplacement de l'ancien Pôle emploi, l'espace Mesureur, cette opération constitue une des premières étapes de la rénovation et de la requalification du Cœur de ville.

Voilà ce que je voulais vous dire. Pour ce qui concerne l'année 2016, nous prévoyons des crédits qui permettront d'engager de façon décisive la phase de requalification du Cœur de ville, en désignant, après appels d'offres, un assistant à maîtrise d'ouvrage pour nous accompagner dans la conduite d'un projet complexe et pour déterminer un programme détaillé d'aménagements et aussi pour lancer les premières opérations, les opérations nécessaires à la réalisation de ce projet. Et bien entendu, tout cela sera réalisé à l'issue d'une large concertation à laquelle tous les Cellois qui le souhaitent seront associés.

Voilà ce que je voulais vous dire.

J'en profite pour vous donner quelques éléments succincts sur le projet de loi de finances 2016 et les collectivités locales. Vous savez que l'Etat a prévu – cela vient illustrer ce que je disais tout à l'heure – dans un contexte d'économies de 50 milliards sur trois ans, sur les années 2015 à 2017, l'Etat a prévu de prendre à sa charge 5 milliards en 2016, 5 milliards en 2017, la Sécurité sociale, 7 milliards en 2016, 6,5 milliards en 2017, et les collectivités locales, 3,5 milliards en 2016, et 3,7 milliards en 2017. Mais, ce qu'il faut noter, c'est que si, pour les collectivités locales, ces économies – de 3,5 milliards et de 3,7 milliards – correspondent à des réductions de recettes, des baisses de recettes, ce n'est pas du tout la même situation pour l'Etat.

Pour l'Etat et pour la Sécurité sociale, l'effort, tel qu'il est chiffré par le Gouvernement – les 5 milliards et les 7 milliards – correspond à un ralentissement de la hausse des recettes. Donc, on fait une hypothèse de ralentissement de la hausse des recettes où on prétend aller chercher des économies. Ce sont des économies purement virtuelles. Alors que les économies sur les collectivités territoriales sont des économies réelles, qui s'impactent directement.

Voilà ce que je voulais vous dire. Par moments, il est important d'aller aux chiffres donnés par les services de l'Etat et de montrer que les modes de calcul ne sont pas sans influence sur la réalité vécue par l'Etat ou par les collectivités.

Merci. Je passe la parole à Pierre pour la présentation du budget primitif 2016 Ville.

### **Monsieur SOUDRY**

Après ce rappel du contexte général et des axes forts de notre budget, je vais revenir simplement sur certains chiffres. Vous avez tout le détail des comptes ainsi qu'une notice de synthèse.

C'est vrai que nous nous inscrivons dans un contexte très difficile, que nous n'avons jamais connu, lié à la réduction très forte de la DGF. De ce point de vue-là, nous allons perdre 665 000 euros en 2016 par rapport à ce que nous avons en 2015. Et parallèlement, l'augmentation très forte de la péréquation qui touche des communes comme les nôtres, où on va nous demander de verser 547 000 euros de plus de versements de péréquation. Ce qui fait que, additionnés à la baisse de la DGF, c'est un manque à gagner de 1,2 million que nous allons avoir. Il faut savoir que par exemple,

en 2015, notre résultat était de 1,9 million. Donc, vous voyez que sur 1,9 million de résultat, on nous enlève 1,2 million. C'est quand même une part très importante.

Eh bien, malgré cela, nous vous proposons de voter un budget courageux et volontariste – comme l'a rappelé le Maire – notamment d'abord en matière de recettes en n'augmentant pas les taux d'imposition. Je pense que nous serons l'une des rares collectivités à maintenir ce cap en 2016. Je vous donne rendez-vous en mars quand nous voterons les taux. Et à ce moment-là, nous saurons un peu ce que fait le voisinage. Mais aussi bien au niveau des communes que des collectivités, comme les départements, etc., partout, on nous annonce des hausses importantes. Eh bien, au milieu de tout cela, nous maintenons la stabilité des taux, ce qui représente un engagement très courageux. Et puis également – comme on l'a dit – un budget d'investissements dont nous allons parler tout à l'heure, quand même tout à fait important.

Restons sur le budget de fonctionnement. Le petit tableau de synthèse, que vous avez, montre l'évolution des grandes masses. Vous voyez qu'en ce qui concerne les ressources, la DGF va baisser de 12 % – ce n'est pas rien, ce n'est pas du tout de l'ordre de 1 ou 2 %, ce sont 12 % – que parallèlement, les prélèvements augmentent de 21 %. Voilà l'effet de tenaille qui est très fort et que nous n'avons jamais connu jusqu'à maintenant.

Donc, il nous faut réagir sur le fonctionnement. Nous réagissons bien sûr d'abord en comprimant les dépenses, sans revenir sur la qualité des services ni sur le volume des services rendus. Un effort très important est fait en matière d'achats. Nous allons réussir – nous l'espérons – à les baisser de 5 %. Un autre effort important est lié en personnels, où malgré les hausses systématiques de la fonction publique, que vous connaissez, liées au GVT, à l'avancement automatique, etc., eh bien nous allons limiter à 0,9 % seulement l'augmentation des dépenses de personnels, ce qui suppose une baisse des effectifs.

Egalement, les subventions et autres dépenses seront légèrement diminuées. Bien sûr, il faut associer les associations à cet effort. On ne peut pas faire tous les efforts, il faut qu'on les associe mais de façon très modérée. Et puis aussi, dans ces « autres dépenses », nous profitons cette année encore de la baisse des charges financières, liée à la baisse de notre endettement.

Parallèlement, en ce qui concerne les ressources, pour les impôts et taxes, une stabilité fiscale, comme nous l'avons dit, donc ils n'évoluent que, d'une part, d'une augmentation des bases puisque chaque année les bases augmentent un petit peu naturellement de 0,2 à 0,3 %, et puis, de l'augmentation de la valeur des bases de 1 %, ce qui fait une augmentation globale de 1,3 % des impôts et taxes, qui traduit la stabilité de nos taux d'imposition.

Et les produits, qui représentent maintenant une part non négligeable de nos ressources, augmentent de 3 % à peu près. Cette augmentation est liée en gros à trois phénomènes. D'une part, l'augmentation des tarifs dont nous vous avons déjà parlé au cours des précédents conseils – et on en reparlera ici – que nous avons fixée en moyenne à 1,5 %. Ensuite, il y a une augmentation naturelle du volume des prestations, notamment les prestations de la petite enfance et puis les prestations périscolaires, les centres de loisirs. Il faut savoir qu'avec la réforme des rythmes scolaires, les parents laissent de plus en plus leurs enfants à la charge de la collectivité. Alors que nous avions un pourcentage relativement limité d'enfants le mercredi notamment, maintenant, c'est pratiquement tous les enfants que nous devons garder le mercredi. Donc, nous avons une hausse très importante de cette offre périscolaire. Donc c'est un effet volume important.

Enfin, il y a des ressources supplémentaires pour 0,7 % qui sont liées à un versement de VGP en lien avec une délibération que nous verrons tout à l'heure. Vous allez voir que nous allons voter une délibération d'une convention entre la ville et VGP pour l'entretien du Carré des Arts. Cette recette, que va nous verser chaque année VGP pour entretenir l'école de musique, qui maintenant relève de sa compétence, eh bien tant que la convention n'avait pas été signée, nous ne l'avions pas inscrite au budget – donc, elle n'était pas dans le budget 2015 – maintenant, à compter du budget 2016,

nous l'intégrons, et elle représente à peu près 32 000 euros, et ceci explique et contribue à cette évolution générale des recettes.

Voilà donc, cette augmentation générale des recettes, qui essaye de compenser la chute tout à fait importante de la DGF, qui n'y parvient pas tout à fait puisque, globalement, nos ressources baisseront de 0,9 % tandis que les charges augmenteront de 0,6 %. C'est quand même un chiffre très modéré, ce qui, malgré tout ce contexte défavorable, nous permet d'avoir un résultat réel, donc un autofinancement, de 1,5 million quand même contre 1,974 million que nous avons l'an dernier. Donc, face à cette baisse de 1,5 million de nos ressources, nous réussissons quand même à limiter, à peu près, à 500 000 euros la baisse de notre résultat.

Ceci, du coup, nous donne une ouverture sur un budget d'investissements que nous voulons tout à fait volontariste, parce que nous allons maintenir un programme d'investissements important, qui est même supérieur, en ce qui concerne les nouvelles opérations, à ce qui avait été fait en 2015.

Puisque nous avons déjà évoqué ce sujet en Commission des finances, je voudrais faire un point de vocabulaire. Nous avons précisé, dans deux mots différents, qu'il faut bien distinguer le « budget d'investissements » du « programme d'investissements ». Le budget d'investissements, c'est ce que vous avez dans les documents qui vous sont donnés, et notamment – vous l'avez sans doute ouvert – dans ce grand livre blanc qui vous donne tout le détail du budget primitif. Vous voyez ce budget d'investissements notamment à la page 5. En fait, et à la différence, le programme d'investissements, ce sont les opérations physiques que nous réalisons. C'est le petit livre jaune qui vous a été donné, l'année dernière il était déjà jaune aussi. Distinguons bien « budget » et distinguons bien « programme »

Le programme, ce sont les opérations réelles que nous allons engager, les véritables projets que nous engageons. Et si vous regardez ce programme d'investissements 2016, au niveau de la première page – qui est une page de synthèse – vous voyez que nous allons engager, globalement, 4,4 millions d'opérations concrètes, d'opérations d'équipements, qui consistent, pour 3,982 millions en de nouvelles opérations et pour 425 000 euros d'opérations de 2015 que nous sommes obligés de réinscrire parce que nous ne les avons pas réalisées en 2015. Pour pouvoir les réaliser en 2016, il faut les réinscrire au budget 2016. Mais donc, les nouvelles opérations sont de 3,9 millions.

Et si on élimine, puisque l'on compte un peu à part le projet Cœur de ville, pour lequel nous inscrivons 250 000 euros cette année, ce que nous pouvons appeler le budget d'investissements courant est de, en opérations, de 3,732 millions. Et si vous prenez le chiffre comparable, dans le document que vous n'avez pas mais que vous pourrez consulter – vous ne l'avez sans doute pas apporté – de l'année dernière, vous verrez que ce chiffre de « nouvelles opérations 2015 » était de 3,277 millions. C'est-à-dire que pour les opérations courantes, nous passons de 3,277 millions à 3,732 millions. C'est-à-dire que nous augmentons de 15 % le volume d'opérations que nous allons réaliser. Je crois que c'est important, nous allons y revenir.

Je termine ce lien entre ce programme d'investissements et le budget d'investissements. Si vous regardez maintenant, dans le document comptable, à la page 5, là, cette fois, c'est le budget d'investissements, eh bien vous voyez que ce budget d'investissement, si l'on regarde l'année que nous sommes en train de voter, l'année 2016, nous voyons les dépenses d'équipements pour 4,407 millions. C'est ce programme que je viens de vous détailler. Les 4,407 millions qui sont dans ce programme. Mais le budget d'investissements en tant que tel comprend, outre les opérations concrètes de projets d'investissements, comprend les opérations financières, notamment la souscription d'un emprunt pour 390 000 euros, ainsi que quelques autres opérations d'ordre.

Ce qui fait que pour 4,4 millions d'opérations nouvelles, le budget lui-même est de 4,8 millions. Et ce montant était beaucoup plus important l'an dernier parce qu'on nous a dit, en commission, l'année dernière, vous avez dit que votre budget d'investissements était de 7 millions, le budget. C'est vrai. Le budget d'investissements de 2015 était bien de 7 millions. Qu'y avait-il dans ces 7 millions ? Il y

avait des nouvelles opérations, il y avait la réinscription d'opérations de 2014 que nous n'avions pas réalisées, et notamment la place Berthet qui pesait lourdement dans ces réinscriptions, et il y avait bien sûr les opérations financières. Et notamment, vous pouvez constater que l'an dernier nous avons inscrit pour 1,2 million de remboursements d'emprunts. Et cela bien sûr, figure dans le budget d'investissements. Donc, ne confondons pas « budget d'investissements » et « programme d'investissements » Je crois que les choses méritent d'être distinguées. L'un, ce sont uniquement des opérations, des projets, l'autre, intègre des opérations financières notamment.

Donc, cela étant dit, revenons à notre programme de 2016. Il y a donc beaucoup d'opérations engagées. Vous avez pu lire le détail de ces opérations puisqu'on vous donne un détail très précis. Nous allons en citer quelques-unes particulièrement marquantes. En matière de voirie, nous allons créer une voie nouvelle et un parking pour desservir l'ensemble Victor-Hugo. Vous savez que maintenant, avec les constructions des logements qui s'achèvent sur l'ancienne école Victor-Hugo, nous avons maintenant un nouveau complexe, nouveaux logements, nouveau collège, un gymnase. Et il nous faut maintenant terminer en refaisant toute la voirie qui va desservir cet ensemble. Donc, il y a des sommes inscrites pour réaliser cette voirie.

Il y a aussi un deuxième point important, qui ne se situe d'ailleurs pas très loin de là, qui est l'aménagement du terrain de Beaufremont pour la pratique sportive ouverte. Vous connaissez bien cet endroit-là, vous avez déjà pu voir que nous avons, d'une part, inscrit l'année dernière, la création d'un terrain multisport, que vous avez d'ailleurs pu voir, je pense, puisqu'il est maintenant quasiment terminé et que les jeunes commencent vraiment à se l'approprier, à en profiter. C'est vraiment un investissement très important que nous avons réalisé cette année. Eh bien, en 2016, nous avons inscrit, au budget d'investissements, l'aménagement du terrain qui est à côté pour en faire un terrain d'une pratique beaucoup plus ouverte. Donc, nous inscrivons le complément de cet important investissement pour les jeunes, notamment les jeunes du quartier de Beauregard sur ce site de Beaufremont.

Ensuite, la réalisation d'une liaison douce en sortie de Bourg. Vous savez que nous avons un programme de liaisons douces et notamment une liaison entre Elysée 2 et la gare. Cette liaison butait sans arrêt sur le fameux virage de sortie du Bourg, Pompadour, Pescatore, que nous ne pouvions pas aménager parce que les terrains ne nous appartenaient pas. Ils appartiennent au ministère des Affaires étrangères, au château de La Celle Saint-Cloud. Nous venons enfin de signer avec le ministère des Affaires étrangères l'octroi d'une servitude de passage pour créer une piste cyclable et un chemin piétonnier justement dans cette parcelle qui leur appartient pour aménager enfin ce virage. Maintenant que la servitude a été signée, nous allons pouvoir, en 2016, réaliser enfin la liaison douce prévue à cet endroit et nous l'avons inscrite à notre budget.

Nous continuons aussi, en matière d'éclairage public, la poursuite de la rénovation de nos câbles haute tension, qui est une œuvre que nous avons engagée, il y a quatre ou cinq ans, qui porte ses fruits maintenant. Vous avez vu que les coupures de courant sont beaucoup plus rares dans la ville qu'elles n'étaient auparavant. Donc, nous avons vraiment rénové notre éclairage public, notamment son alimentation. Nous allons poursuivre sur le quartier de Beauregard, et notamment commencer, pour faire des économies, à amorcer son alimentation en haute tension, puisque, actuellement, Beauregard est le seul quartier qui est alimenté en basse tension, ce qui coûte cher au point de vue abonnement avec EDF. Et nous allons commencer à le convertir à la haute tension.

Nous allons aussi créer deux stations Autolib. Là aussi, c'est un point important pour faciliter la vie quotidienne de nos concitoyens. Ces stations seront réalisées bien sûr en partenariat avec la communauté de Versailles Grand Parc. Nous allons refaire la toiture d'une partie des bassins de la piscine Corneille, notamment à la suite du contentieux qu'il y avait. Et il y a donc 122 000 euros inscrits à ce stade. Le ravalement du marché Berthet, maintenant que la place est terminée : nous allons ravalier, rénover le marché Berthet. Bien sûr, il y a la poursuite de la rénovation des écoles, leur équipement en tableaux numériques. Il faut savoir aussi que c'est une question courageuse, là

encore. Puisque jusqu'à maintenant, le Conseil départemental nous accompagnait dans cet investissement en nous finançant la moitié à peu près de cet investissement. Et maintenant, le Conseil général a terminé ses subventions, il les a coupées, donc nous devons continuer cet équipement nous-mêmes.

En matière d'études, nous avons – et nous allons en parler tout à l'heure – nous devons aussi inscrire l'achèvement du PLU, la réalisation d'un plan local de sauvegarde. En matière d'environnement, outre les stations Autolib, nous allons acquérir un véhicule électrique, un véhicule hybride et deux vélos électriques pour le personnel municipal. Et puis nous participons à la construction des logements sociaux de l'avenue Maurice de Hirsch. Nous en reparlerons tout à l'heure puisqu'il y aura des délibérations qui concernent plus précisément ces logements sociaux.

A côté de tout cela, il y a bien sûr le fonds de plan courant de nos équipements et aussi le coût des mises aux normes. Je pense qu'il faut le citer parce que cela représente une dépense importante, qui souvent n'apporte rien au public. Pour cette année, nous avons inscrit globalement près de 300 000 euros de mises aux normes qui vont, depuis l'impératif d'encloisonner l'escalier de l'Hôtel de ville. Cela fait quarante ans que cet escalier marchait très bien, à la satisfaction de tout le monde, mais maintenant, il faut l'encloisonner pour des raisons de normes. Un autre exemple en matière de voirie : dès que nous faisons un trou dans la voirie, il faut auparavant faire une analyse du bitume pour savoir s'il contient de l'amiante de façon à ce que les gens qui font le trou, s'il n'y a pas d'amiante, fasse le trou normalement. S'il y a de l'amiante, il faut qu'ils s'équipent, qu'on ramasse les gravats, qu'on les traite, etc. Il y a donc des surcoûts très importants en matière de normes.

Donc, voilà l'essentiel de ces nouveaux investissements, de ces nouveaux projets très importants. Il y a beaucoup moins de réinscriptions que l'année dernière, ce qui, du coup, au niveau du budget global représente une baisse. L'année dernière, comme nous l'avons vu, nous avons, dans les réinscriptions, la place Berthet. Cette année, nous n'avons plus de gros sujets à réinscrire, donc nous n'inscrivons plus que 420 000 euros, ce qui fait baisser la totalité du budget.

Voilà donc l'essentiel de ce budget d'investissements et de ce budget tout court. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions, si vous en avez.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre.

Qui veut commencer ? Monsieur DASSE.

### **Monsieur DASSE**

Merci beaucoup. Tout d'abord, sur la section de fonctionnement. Nous comprenons bien les contraintes qui s'exercent actuellement dans le cadre de l'élaboration de ce budget. Vous nous avez cité un certain nombre de chiffres qui sont effectivement très problématiques, moins 665 000 euros de DGF, plus 547 000 euros de fonds de péréquation FPIC. Notre Groupe est bien conscient de ces contraintes.

Nous notons également, avec intérêt, la réduction de moins 5 % du budget d'achats, la quasi-stabilisation des dépenses de personnels et nous sommes très heureux d'avoir été entendus sur ces points-là. Et nous serons attentifs, tout au long de l'exercice 2016, au fait que cet engagement, notamment en matière de maîtrise du budget du personnel, soit bien respecté.

Alors, Monsieur le Maire, vous nous avez tenu un discours d'introduction intéressant, c'est-à-dire que vous avez parlé de l'addiction de notre pays à la dépense publique. Vous avez évoqué, sans cesse, l'augmentation de la pression fiscale comme variable d'ajustement tout au long de ces années. Et vous en avez conclu le fait que – pour ce qui me concerne, c'est ce que j'en ai compris –

qu'il fallait stopper cette dérive des dépenses publiques. Et j'aurais tendance à dire qu'il faut se l'appliquer à soi-même bien évidemment.

Il faut se l'appliquer à soi-même et j'en viens au niveau de notre fiscalité locale. Alors, Monsieur SOUDRY a indiqué que les taux de fiscalité locale seraient maintenus. Très bien. Mais pour autant, nous voyons apparaître dans le tableau une augmentation du compte Impôts et taxes de plus 1,3 %. Donc, la pression fiscale qui s'exerce sur les Cellois va, malgré tout, s'augmenter, par le jeu notamment, de la revalorisation des bases locatives. Cela ne dépend pas de nous directement, cela dépend du projet de loi de finances. Mais, cette pression fiscale, déjà très élevée, va s'augmenter de 1,3 % dans un contexte où l'inflation, vous le savez tous, est quasiment nulle. Elle est, je crois, au maximum de 0,1 %. Bon. Donc, il y a quand même une augmentation très significative dans le contexte de notre fiscalité locale.

Alors, Monsieur le Maire, vous avez dit, pour ce qui vous concerne – et j'ai bien noté vos propos – « *Nous n'augmenterons pas les impôts* » Alors, la proposition que notre Groupe vous fait, c'est de respecter, de vous engager sur le fait de ne pas augmenter les impôts. Par conséquent, nous vous proposons, pour que la fiscalité locale reste équivalente à zéro en termes de progression, nous vous proposons de baisser les taux de fiscalité locale à concurrence de ce qui est nécessaire, c'est-à-dire pas grand-chose, mais à concurrence de ce qui est nécessaire pour que la pression fiscale réelle qui s'exerce sur les Cellois soit de plus 0 %. Voilà pour la partie section de fonctionnement.

Maintenant, quelques mots sur la section d'investissements. Nous avons noté que sur l'opération Cœur de ville, qui est une opération essentielle, bien évidemment, est inscrite une provision de 250 000 euros. Très bien, mais il n'est pas précisé quel en sera l'usage ? On s'est interrogé, on a essayé de savoir, est-ce que ce seront des études supplémentaires – il y en a déjà eu – mais 250 000 euros c'est beaucoup pour des études ? 250 000 euros, en même temps, ce n'est pas beaucoup pour des travaux, notamment pour le bâtiment de la CPAM. Donc, à quoi correspond cette provision de 250 000 euros que vous nous demandez de voter ce soir dans le cadre du budget ?

Par ailleurs, vous avez indiqué que l'opération Cœur de ville serait sans impact sur le budget municipal, c'est-à-dire que cela se financerait par le biais de cessions. En même temps, sur l'exercice 2015, on nous a demandé de voter 600 000 euros de frais d'acquisition pour le bâtiment de la CPAM, sans savoir, là encore, à quoi ils seront destinés. C'est rare par exemple dans une entreprise qu'on investisse une somme significative sans savoir à quoi elle va précisément servir. Donc, avez-vous des précisions à nous apporter sur ce plan-là ?

Et puis, Monsieur Soudry, vous avez fait un développement sur l'idée selon laquelle – et nous sommes tout à fait d'accord – qu'il faut comparer des choses comparables et des budgets comparables en matière d'investissements. Fort bien. En même temps, nous le comprenons, mais nous vous invitons, dans votre communication, dans la communication qui est faite en direction des Cellois, d'être le plus honnête possible. C'est-à-dire que nous l'avions évoqué en Commission, lorsque l'an dernier, au mois de janvier, dans le magazine municipal, il est dit : « *Sept millions d'euros d'investissements.* », suit une liste de projets de nouvelles opérations. On ne parle pas d'emprunts, de choses comme cela, on parle de sept millions d'euros. Nous vous invitons à parler des chiffres tels qu'ils sont et non pas à utiliser des astuces de présentation qui sont, pour le moins, trompeuses.

Voilà ce que nous souhaitons dire, dans un premier temps, sur le budget d'investissements. Merci beaucoup.

### **Monsieur le Maire**

Vous êtes égal à vous-même.

Pierre, veux-tu répondre à propos des 250 000 euros ?

### **Monsieur SOUDRY**

Sur le Cœur de ville, les 250 000 euros que nous avons inscrits correspondent pour une part à la désignation d'un assistant maître d'ouvrage qui va nous assister pendant tout le déroulement du projet. Nous n'avons bien sûr, à ce stade, pas encore passé le marché puisque nous allons le passer en début d'année prochaine. Donc, nous avons inscrit une somme qui servira d'une part à la rémunération de cet assistant, et d'autre part à financer des premiers travaux s'il y a des travaux à faire, des sondages, des études de sol, etc. Nous n'avons pas à ce stade le détail mais nous mettons une provision qui nous semble correcte compte tenu de ce qui va être fait cette année, qui seront en grande partie des études mais aussi le début de certaines réalisations en fonction des besoins.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre.

Je réponds rapidement, là encore, sans polémiquer sur la première partie de votre déclaration. Les hausses d'impôts : je redis, nous n'avons pas augmenté les impôts. Je vais vous donner, sur toutes les années passées, les trois mandats et demi, pendant lesquels nous avons eu la responsabilité, nous n'avons augmenté au total que de moins d'un point la fiscalité locale. Moins d'un point.

Il faut que vous compariez, pour être honnêtes comme vous nous suggérez de l'être, soyez aussi honnêtes, Monsieur DASSE, comparez avec les autres communes. Vous verrez que ce n'est pas un point en je ne sais pas combien d'années. C'est un point, pas plus, moins d'un point. En 2002, cela a été 0,2 %, en 2005, c'était 0,1 point, en 2007, 0,1 point. Et le dernier, en 2010, c'était 0,3 point. Cela fait au total 0,9 point. Donc, vous pouvez calculer cela. Nous avons été extrêmement raisonnables en matière de taux de fiscalité. Je pense que votre critique tombe à plat parce que les Cellois savent parfaitement que la gestion est tout à fait sérieuse.

Et en ce qui concerne les baisses d'impôts. Vous dites qu'il faut baisser les impôts. Et d'ailleurs, vous avez fait des propositions à différentes occasions. Par exemple, au CCAS, vous avez voté contre la carte famille en considérant que c'était trop cher. Eh bien, nous assumons la carte famille, nous assumons la politique familiale. Nous assumons des dépenses qui ont un coût, Monsieur DASSE, qui ont un coût mais qui participent à la solidarité. La politique du soutien des personnes âgées, du soutien des personnes handicapées a un coût. Le soutien des familles, l'accueil de la petite enfance, les haltes garderies, les crèches, cela a un coût. Le périscolaire a un coût, cela augmente. Les rythmes scolaires ont un coût, ils sont gratuits, les TAP ont un coût. Nous les assumons.

Et nous pensons que baisser les impôts obligerait à remettre en cause cette politique qui sert les parents. Beaucoup de parents viennent nous voir pour nous demander d'accueillir leurs enfants. Enfin, je parle sous le contrôle de Sophie, de Sylvie. Si nous continuons à investir, notamment dans la construction de logements, c'est pour construire des logements et cela a un coût. Ce sont 300 000 ou 400 000 euros chaque année et nous le faisons. Je crois que, dans une ville, on ne peut pas être dogmatique. Il faut être extrêmement pragmatique. Il faut avoir le souci du lien entre les générations, du lien entre les personnes.

La dimension sociale, familiale, de notre politique, Monsieur DASSE – vous êtes rentré tardivement dans ce Conseil – nous avons essayé de la poursuivre. Nous y sommes extrêmement attachés. Alors, bien sûr, on peut avoir une autre politique. Il peut y avoir une autre ligne. Je casse, je supprime des dépenses, je fais des économies, je supprime les stages de découverte, je diminue le nombre de places en crèche, je diminue le nombre de périscolaires, je diminue les capacités d'accueil de la petite enfance. C'est une possibilité. C'est cela qui coûte cher dans la vie

communale, cela ou peut-être un peu la culture, mais un tout petit peu, les sports, mais un petit peu, la vie associative, mais un petit peu.

Va-t-on supprimer la vie associative ? Va-t-on la réduire ? Il n'y a pas de secret. Si on veut faire des économies et baisser les impôts, il faut diminuer les politiques. Dites-nous quelle politique voulez-vous diminuer ? Nous, ce n'est pas notre choix. Nous souhaitons continuer ces politiques qui sont au service des gens, au service des personnes âgées, c'est notre choix. On peut avoir une autre ligne, on peut avoir un autre choix, ce n'est pas le nôtre, Monsieur DASSE. Je vous le dis parce que je respecte parfaitement votre proposition. Mais c'est la vôtre, et celle de votre Groupe sûrement, mais ce n'est pas la nôtre. Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous allons passer la parole à Monsieur BLANCHARD.

### **Monsieur DASSE**

C'était juste pour répondre sur le point que vous avez évoqué.

### **Monsieur le Maire**

Mais il y a Monsieur BLANCHARD qui voulait poser une question ainsi que Monsieur MICHEL. Bon, alors allez-y.

### **Monsieur DASSE**

Il ne s'agit pas d'une baisse d'impôts. Vous avez dit, vous-même, que « *Nous souhaitons que les impôts n'augmentent pas.* » Nous vous prenons au pied de la lettre, c'est-à-dire que nous souhaitons, nous aussi, que les impôts n'augmentent pas, c'est-à-dire que les Cellois ne voient pas une augmentation en bas de leur feuille d'imposition de leur taxe foncière ou de leur taxe d'habitation, comme ils ont encore pu le constater récemment, et que donc les taux soient ajustés pour qu'il n'y ait pas d'augmentation faciale sur la taxe foncière et la taxe d'habitation. C'est cela que nous vous suggérons.

### **Monsieur le Maire**

Nous avons parfaitement compris, tout le monde a parfaitement compris. Mais moi, je vous dis que votre non-augmentation faciale, c'est bien pour quelques contribuables, ce n'est pas bien pour toutes les familles à La Celle Saint-Cloud. C'est ce que je vous dis. Et c'est pour cela que nous n'augmentons pas les taux d'imposition.

Nous pouvons éventuellement bénéficier d'un petit peu de revalorisation des bases, mais cela, c'est pour toutes les communes, c'est la loi qui le prévoit. Baisser les taux d'imposition serait en même temps irréaliste, dangereux pour la politique municipale que nous conduisons, dangereux pour la solidarité entre les Cellois et entre les générations. Et en plus, je dirais que ce serait très démagogique parce que, au rythme où vont les choses, nous perdons des recettes de DGF ou nous sommes prélevés au titre du FPIC et autres prélèvements de péréquation et vous seriez obligés d'augmenter les taux. Et vous les auriez baissés pour les augmenter après. Quelle logique dans tout cela ?

Il faut être cohérent vis-à-vis des gens. Dans la durée, ce n'est peut-être pas parfait, ce n'est peut-être pas merveilleux mais au moins, il y a une cohérence. On peut être en opposition avec notre politique, c'est tout à fait normal. Il y a un Groupe d'opposition, c'est le vôtre. Mais, nous, nous n'assumons pas cette politique-là.

Je vais passer la parole à Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

Merci.

Monsieur le Maire, vous avez commencé par un contexte national, donc, à charge pour moi de vous répondre quand même. Il est vrai que la France est engluée dans les déficits, mais comme vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas nouveau. Et on peut préciser que si la potion est amère, elle l'est d'autant plus qu'on aurait pu démarrer beaucoup plus tôt. Donc, je ne dis pas que ce sont nécessairement que les prédécesseurs qui ont creusé le déficit, mais le déficit s'est creusé avec le temps.

**Monsieur le Maire**

J'ai dit : « *trente-cinq ans de déficit* »

**Monsieur BLANCHARD**

Oui, nous sommes relativement d'accord. Donc, cela veut bien dire qu'il y a une potion amère et que nous devons bien l'avalier parce que, malheureusement, cela devient difficile à gérer.

Ensuite, vous avez parlé de l'augmentation très forte de la péréquation FPIC en disant que c'est un impôt supplémentaire. J'inverserais un peu la manière de présenter cela, c'est surtout une baisse de la dotation de l'Etat, puisque, si on prend la DGF et qu'on enlève le prélèvement FPIC, cela fait un équivalent dotation de l'Etat qui est inférieur. Donc, pourquoi la FPIC apparaît aussi clairement ? Tout simplement parce que la solidarité est affirmée par le Gouvernement, comme elle l'a été d'ailleurs par des gouvernements précédents puisque ce n'est pas un prélèvement qui est complètement nouveau. Si dans une commune comme la nôtre, certains peuvent estimer que c'est un impôt injuste, dans d'autres communes où ce FPIC apparaît en positif, je pense que certains peuvent s'en féliciter aussi. Probablement parce qu'elles ont une population beaucoup plus modeste que la nôtre, et dans ce cas-là, il est normal que les gens puissent être satisfaits de bénéficier de ce prélèvement fait sur d'autres communes.

Oui, vous faites la moue, mais c'est quand même bien cela le fond de la réalité.

**Monsieur le Maire**

Non, je vous écoute.

**Monsieur BLANCHARD**

Merci. Ensuite, un autre aspect : quand on dit que la dépense publique, à près de 60 %, devient insupportable, il faut rappeler une chose sur l'ensemble. Quelle est la spécificité de la dépense publique française ? C'est une protection sociale importante, ce sont des retraites qui sont encore relativement importantes, même si les choses se dégradent avec le temps, c'est un système de santé qui est efficace et important. Si on enlève l'espèce de surprotection des Français, liée à ces dépenses complémentaires, on se retrouve exactement dans la même situation que la plupart des autres pays, et donc le prélèvement est tout à fait équivalent.

C'est cette différence que l'on peut assumer ou que l'on n'assume pas. Il se trouve qu'il y a un pays, en Europe, qui assume cette différence, c'est le Danemark qui est à peu près au même niveau de prélèvements que nous, et dans lequel les protections sont aussi très élevées. Et c'est assumé par la population. Pour quelles raisons ? Pour une raison qui me semble relativement simple, c'est que les prélèvements sur les habitants, les impôts directs sont mieux partagés entre les catégories sociales les plus aisées et celles qui le sont moins. Et c'est supportable essentiellement parce que la différence entre les populations les plus aisées et celles qui sont les moins aisées est moins importante qu'en France.

Donc, il y a une espèce de consensus national qui fait que c'est accepté. En France, il y a une grosse différence entre les plus riches et les plus pauvres, et l'on peut comprendre que ce soit mal accepté d'avoir des prélèvements très importants sur les plus riches. Mais au bout du compte, ce n'est jamais qu'un système de « rattrapage » en quelque sorte. Donc, l'idéal serait qu'il y ait moins de différences entre les revenus et à ce moment-là, on accepterait bien mieux l'impôt. Bon, vous pouvez ne pas être d'accord, c'est évident, mais permettez que ce soit une manière d'aborder les choses.

Ensuite, Monsieur le Maire, vous avez parlé du transfert des impôts vers les collectivités locales, en précisant qu'avec le millefeuille des collectivités territoriales, il y a une forte augmentation des conseillers. On reviendra sur le sujet tout à l'heure mais il se trouve qu'à VGP il y a eu une augmentation du nombre de conseillers qui n'était pas une obligation.

### **Monsieur le Maire**

Si.

### **Monsieur BLANCHARD**

Non, ce n'était pas une obligation. C'est bien une décision qui a été prise par les élus de Versailles Grand Parc, d'aujourd'hui. On reviendra sur les chiffres tout à l'heure, on pourra en reparler. Nous en avons pas mal débattu en Commission et donc nous avons pu approfondir le sujet. C'est bien un exemple que l'on pouvait simplifier un peu la chose.

Ensuite, sur l'histoire des impôts et de l'augmentation des impôts, la polémique a été lancée par Monsieur DASSE, je ne vais pas prétendre qu'il faut diminuer les impôts. Mais il faut quand même dire les choses clairement et honnêtement. On se cache souvent derrière les bases pour dire « c'est un impôt automatique », une augmentation automatique. Comme vous l'avez dit, c'est la loi qui prévoit les hausses. Non, la loi ne prévoit pas les hausses, elle augmente les bases mais si on veut que les impôts n'augmentent pas, et que nos concitoyens ne voient pas augmenter leurs impôts, il suffit de diminuer les taux. Je ne vais pas jusqu'à le réclamer mais...

### **Monsieur le Maire**

Mais vous êtes proche de le faire !

### **Monsieur BLANCHARD**

Non, mais il faut poser les choses honnêtement. Vous l'avez dit vous-même, il y a eu une augmentation de 0,9 point sur les dix ou douze dernières années dans la commune. C'est très bien, sauf que si on regarde l'augmentation des bases, il y a eu une vingtaine de points, pas loin. Cinq cette année, sur douze ans, et cela a été plus les années précédentes, donc on est bien à 20 % d'augmentation. Il y a bien quelque chose qui se passe tout seul si on se voile la face mais je ne veux pas dire qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les impôts. Je veux simplement dire qu'il faut poser les choses clairement.

Ensuite, sur l'équilibre des ressources et des dépenses, j'ai juste trois petites questions. La diminution des achats de 5,1 % – j'ai eu l'occasion de l'évoquer en Commission – moins 5,1 %, cela me paraît beaucoup. Et je crains que, si nous réussissons à tenir cette année, ce sera difficile à tenir sur les années à venir, de ne pas être obligé de faire un rattrapage. Si les achats étaient faits de façon intelligente, je ne vois pas trop comment les diminuer parce que c'est une diminution importante. Vous m'aviez répondu « *On va faire des efforts.* », oui, bon, je demande un peu à voir. On verra bien en fin d'année.

Monsieur Soudry, vous avez dit une chose que je n'ai pas trop appréciée, en parlant des hausses systématiques du coût salarial dans la fonction publique, en disant même « hausse systématique de

la fonction publique » Je rappelle que depuis, maintenant six ans, il n'y a pas eu de hausse des salaires dans la fonction publique.

**Monsieur le Maire**

Et le GVT ?

**Monsieur BLANCHARD**

Et quand on parle du GVT, c'est un relativement faux problème parce que ceux qui partent à la retraite ont des gros salaires alors que ceux qui arrivent et qui sont jeunes ont des plus petits salaires. Donc, le GVT est glissant mais il y a du rattrapage par les gens qui se succèdent. Le GVT n'est pas grand-chose là-dedans.

Et enfin, sur les dépenses aussi, les subventions et autres dépenses, notamment les subventions aux associations : on nous a indiqué qu'il y aurait une discussion d'ensemble sur les dotations aux associations, il faut être très prudent. S'il est difficile de faire des économies sur de nombreuses petites subventions, il est beaucoup plus facile de faire des économies sur peu de grosses associations. Et là, il y a un vrai danger. Nous avons posé une question écrite sur laquelle nous reviendrons en fin de Conseil sur l'avenir du CPEA. Nous sommes très inquiets à ce propos et nous ne voudrions pas que les subventions aux associations passent par une suppression du CPEA.

**Monsieur le Maire**

Je réponds assez rapidement, Monsieur BLANCHARD, sur ces questions.

J'étais en train de me dire, à la fois vous êtes sur la ligne « *Il ne faut pas augmenter les impôts, il faut même un peu les baisser, si on peut* » et en même temps, chaque fois que l'occasion se présente de faire des économies, vous dites : « *Oh là, attention, attention.* » Il ne faut pas faire d'économies sur les subventions aux associations, on ne peut pas les diminuer. Les achats, oh là là, c'est beaucoup. Quand on veut faire des économies, il faut faire des économies. Il ne faut pas le dire et ne pas le faire. Il faut le faire. Et des économies, c'est effectivement un travail de tous les jours. Ce ne sont pas seulement des questions de principe, c'est un travail de tous les jours.

Je reviens une seconde sur ce que vous disiez sur le modèle danois. Ce n'est pas vraiment le lieu pour en parler. Je voulais simplement dire, je crois avoir entendu le ministre de l'économie, Monsieur MACRON, il n'y a pas longtemps, dire qu'il faudrait faire un peu comme l'Allemagne et revenir de 55 % de prélèvements à 45 % de prélèvements. Et je pense qu'il n'a pas tort. Donc, vous voyez, ce n'est pas si net que cela ni si simple.

Maintenant, Monsieur MICHEL ?

**Monsieur MICHEL**

Je vais essayer de ne pas vous faire un discours de politique générale et je me garderai bien de parler d'autre chose que de La Celle Saint-Cloud. La baisse des impôts est illusoire, nous sommes bien d'accord. Les impôts n'ont pas augmenté, nous sommes bien d'accord également.

Malgré les efforts réels que je constate dans le BP 2016, j'ai une inquiétude qui porte sur l'année 2017 et sur l'augmentation des impôts en 2017. Nous ne sommes pas en 2017, mais je vous fais part de mon inquiétude alors que la DGF va continuer à baisser et alors que la ville doit évidemment continuer à investir.

**Monsieur le Maire**

Eh bien, 2017, il faut être en alerte. Il faut être en alerte sur toutes les politiques publiques, et sans les dégrader, il faut avoir un plan B. C'est ce que nous essayons de faire, c'est-à-dire une

réorganisation qui nous permette de faire face en évitant justement ces hausses d'impôts que nous ne souhaitons pas. C'est vrai que 2017 sera un cap difficile.

2016 est un cap très difficile, après 2015 qui était aussi difficile. 2017 n'est pas hors d'atteinte. C'est vrai que l'on peut avoir des surprises désagréables en matière de DGF et en matière de prélèvements. Nous ferons tout pour éviter, et je pense que nous serons tout à fait capables d'éviter une augmentation des taux d'imposition. Mais, il faut que, sur tous nos pans de politique publique, nous ayons réfléchi en amont, anticipé sur des réorganisations, sur le plan B.

Que faisons-nous dans une hypothèse où nous n'avons plus les financements pour assurer telle ou telle politique publique ? Et il faut le préparer en amont, c'est pour cela que tous les services sont en alerte, à la fois sur la partie dépenses et sur la partie recettes. Je crois qu'il y a des secteurs où nous voyons bien que le nombre des prestations, en augmentant, est facteur de recettes supplémentaires. Il faut être vigilant sur ce sujet. Nous avons toute une comptabilité analytique à mettre en place et à suivre, politique par politique.

Monsieur BARATON ?

### **Monsieur BARATON**

Je voudrais revenir sur le budget des investissements. On vous avait fait quelques propositions. A part Autolib, dont j'espère que les deux sites seront à la hauteur et qu'ils seront vraiment d'une grande utilité, j'ai noté quand même, qu'en 2014, à une réunion de quartier, vous aviez dit que vous referiez le carrefour de l'Etang sec. Ce n'est pas inscrit. La promesse faite aux sportifs de refaire le stade Duchesne. Si on attend encore un an ou deux, les travaux qui sont à faire vont devenir colossaux. La restructuration de la salle Caravelle qui est à la limite du taudis. Les 250 000 euros pour le centre, Monsieur DASSE en a parlé.

En revanche, c'est quand même un budget en trompe l'œil. Quand vous dites 480 000 euros pour refaire l'avenue des Etangs, très bien. Sauf que les désordres qui ont eu lieu dans cette avenue sont liés au collège.

### **Monsieur le Maire**

On ne refait pas l'avenue des Etangs.

### **Monsieur BARATON**

Non, c'est une partie, vous avez dit « avec les parkings et la voirie »

### **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas l'avenue des Etangs.

### **Monsieur BARATON**

C'est la partie voie privée qui mène au collège. Moi, je trouve quand même dommage que ces 480 000 euros, qui s'ajoutent – au passage – aux 170 000 euros du parvis, sont pour des travaux qui sont entraînés actuellement par les travaux de la SIEMP et du collège. C'est quand même le contribuable cellois qui paie tous ces désordres. Donc, je trouve que 480 000 euros sont une somme colossale, c'est plus de 10 % du budget.

Ensuite, la rénovation de l'éclairage public sur Beauregard, très bien, puisque, à l'époque, j'étais un peu à son initiative. Là, vous dites : « *On en fait quatre sur cinq.* » Mais le problème, c'est que Beauregard doit avoir, de mémoire, 280 réverbères. Pour l'instant, je ne suis pas sûr qu'il y en a plus de 120, 130 qui soient faits. Ce qui veut dire que les deux derniers cinquièmes vont être des

quarts, des gros quarts. Et cela posera un problème parce que, quand on additionnera toutes les sommes engagées, on arrivera à un total qui aurait peut-être mérité un MAPA.

Ensuite, l'aménagement de Beaufremont. Vous mettez 90 000 euros. Pourquoi faire ? Pour faire un drainage. Ce qui veut dire que Beaufremont ne sera jamais en stabilisé, parce qu'à partir du moment où on fait un drainage, c'est vrai qu'il y aura un peu moins d'eau l'hiver, mais ce n'est pas ce qu'attendent les gens. Les travaux liés à la piscine Corneille : depuis le début, cela remonte à sept, huit ou neuf ans, la piscine était encore sous sa garantie décennale. C'est vrai que l'entreprise a fait faillite. Mais en fait, si les travaux avaient été suivis correctement depuis le début, nous n'aurions pas eu ces problèmes. A ce sujet, j'ai précisé – et je l'ai déjà dit – nous avons un gros problème sur le bâtiment du Carré des Arts. Lorsqu'il pleut, cela coule complètement sur tous les murs. N'attendons pas que les garanties soient passées pour s'en inquiéter.

La liaison douce, Pompadour, Pescatore, nous sommes d'accord évidemment sur la sécurité. Au passage, il faudrait peut-être remettre bientôt les barrières parce que la rubalise, ce n'est pas terrible. En revanche, mettre quand même 260 000 euros pour sécuriser les piétons. Je suis d'accord, mais faire un aménagement colossal pour faire passer deux vélos par semaine, c'est quand même 260 000 euros. Est-ce que nous n'aurions pas pu faire cela en plusieurs étapes ? Avoir une première étape à un prix correct. Pour l'anecdote, il y a deux ans, nous avons parlé du marché Berthet, vous mettez 40 000 euros de travaux pour repeindre le soubassement du marché Berthet. Je rappelle que l'intérieur du marché est à la charge du concessionnaire. 40 000 euros, c'est surréaliste.

Enfin, vous parlez de voitures électriques, très bien. Est-ce que cette voiture électrique remplacera une voiture existante ? Quant aux deux vélos, laissez-moi faire un tout petit peu d'humour : en 1996, le maire de l'époque avait acheté deux vélos pour la police municipale. Résultat des courses, il n'y a plus de police, mais il n'y a plus de vélo. Et à qui serviront ces vélos ? Qui utilisera ces vélos concrètement ? Je trouve que c'est démagogique. Vous allez me dire que ce ne sont que 2 000 euros, mais quand même.

Enfin, je voudrais une précision. Dans la rubrique, en fin de programme, vous mettez 134 000 euros pour l'informatique. Pouvez-vous nous donner des précisions sur cette informatique ? Et une dernière question, parce qu'au niveau financier je ne suis pas très fort, il n'y a plus les « 70 000 euros » de la vente de la cession de la CPAM. Est-ce à dire que la vente est signée ou est-ce de l'argent qui n'entre plus dans le budget ?

### **Monsieur le Maire**

Pierre, sur cette dernière question ?

### **Monsieur SOUDRY**

C'est une position, nous avons notre programme, un autre aurait pu concevoir un autre programme, mais voilà.

En ce qui concerne la réponse sur 700 000 euros de l'achat de la CPAM, ce que nous réinscrivons, selon la loi comptable, nous devons réinscrire uniquement les investissements qui n'ont pas été engagés au cours de l'exercice. Or l'achat de la CPAM a été engagé au cours de l'exercice 2015 puisque nous avons voté ensemble une délibération pour autoriser le Maire à faire cette cession. Donc, nous n'avons pas à les réinscrire. Il nous reste maintenant à faire cette acquisition. Et là, c'est uniquement un problème de calendrier du notaire. Cela va être fait directement, mais disons, sur le budget 2015, cela n'affecte plus le budget 2016.

Pour l'informatique, le montant était déjà important l'année dernière. L'informatique fait maintenant partie de la vie de la commune. Beaucoup de choses sont informatisées. Il y a dématérialisation d'un certain nombre de choses. Et donc, ce budget recouvre à la fois des acquisitions de matériels,

le remplacement d'ordinateurs, etc., et surtout l'acquisition de logiciels puisque nous devons régulièrement acquérir ou remplacer les logiciels que nous avons. Et cela, c'est de l'investissement. Nous pourrions vous donner le détail de tous les logiciels que nous remplaçons en 2016, le nombre de postes que nous achetons, d'imprimantes, etc. mais ce sont beaucoup de choses. Il n'y a pas un fait marquant mais il y a beaucoup de choses diffuses.

### **Monsieur le Maire**

Je vais rajouter deux ou trois petites informations rapides sur ce qui a été dit. Pour Beaufremont, faire un drainage, c'est un peu simpliste de dire cela, parce qu'il faut voir l'aire de jeux, le terrain multisport qui a été créé. Certains d'entre nous y sont passés en fin de semaine dernière, il y a énormément de jeunes qui y sont, qui s'y activent. C'est vraiment une réussite. On peut le dire. Cela a été une belle opération.

Sur Pescatore, vous dites « 200 000 euros », il y aura deux vélos. Non, il y a juste une école qui passe par-là régulièrement, il y a juste plein de gens du Bourg qui vont ou à vélo ou à pied à la mairie, il y a juste des piétons et des cyclistes qui y passent tous les week-ends. C'est un endroit dangereux, c'est un endroit important, et il faut absolument le sécuriser. Donc, vous considérez que ce n'est pas important, c'est votre affaire. Nous considérons, nous avons toujours considéré que c'était important.

Sur le marché Berthet, vous dites les « soubassements » Vous voyez le sujet d'un certain point de vue. Mais ce ne sont pas les soubassements, c'est une remise à niveau, une remise en ordre de ce marché qui a maintenant presque une quinzaine d'années, qui a besoin d'un vrai rafraîchissement, 40 000 euros correspondent parfaitement à cette requalification.

Et puis je termine sur le collège Victor-Hugo : vous nous dites « le parvis, c'est ridicule » vous avez dit : « 400 000 euros, c'est trop » Alors 400 000 euros c'est trop. Oui, sauf que le collège, financé par le Conseil général, 15 millions, sauf que les logements, de l'ordre de 15 millions aussi. 30 millions, la collectivité publique a mis 30 millions, La Celle Saint-Cloud zéro, et nous mettons 400 000 euros pour figurer, terminer et bien faire cette opération. Honnêtement, je trouve que c'est une opération d'ampleur, globale. Effectivement, il y a un coût pour la ville, mais c'est un coût très limité par rapport à l'ensemble.

D'ailleurs, au passage, je fais appel à tous, demain, à onze heures, nous inaugurons, avec le Président du Conseil général, ce très beau collège Victor-Hugo. Vous voyez également que les travaux des logements avancent. Venez, si vous en avez la possibilité demain.

Madame DELAIGUE.

### **Madame DELAIGUE**

J'ai juste deux questions. La première, concernant l'investissement à Beauregard, à Victor-Hugo. Il est écrit « avenue des Etangs », donc j'avais juste besoin que vous me précisiez exactement de quoi il est question, « requalification voies et parkings » ? Juste une précision là-dessus.

Et puis, sur la place Berthet, qui a été refaite récemment, il y a donc une belle esplanade, sans arbre. Ah, ils sont mis ? Donc, une belle esplanade avec des arbres. Sur cette place Berthet, on nous a transmis une suggestion que je vous transmets à mon tour, qui est d'utiliser cette esplanade pour y mettre des commerces.

### **De la salle**

Il y en avait samedi.

**Madame DELAIGUE**

Donc, très bien. Eventuellement, utiliser l'espace que vous pourriez libérer du côté Etang Sec pour peut-être faire un parking pour donner plus de places ? C'est une idée. Et enfin, je vous rappelle ma suggestion du Conseil municipal précédent qui était, comme il y a une grande esplanade, qu'il y a de l'espace, de le valoriser en y mettant une œuvre d'artiste ou deux, de La Celle Saint-Cloud. Merci.

**Monsieur le Maire**

Jean-Christian, quelques réponses.

**Monsieur SCHNELL**

D'abord, la précision sur la voie, qui n'est pas l'avenue des Etangs, c'est donc la petite ruelle qui descend entre les immeubles qui viennent d'être construits et le parvis que nous avons fait, il y a un an et demi et qui va aller à un parking, lequel va faire beaucoup de bien au quartier qui a peu de parkings, derrière, à l'endroit où il y avait un bâtiment autrefois. Il faut reprendre la voirie parce que l'accès est très pentu, il a été abîmé par les engins de chantier. Donc il y a effectivement des travaux. Si c'est moins de 480 000 euros, tant mieux, mais nous avons provisionné ce qui semble raisonnable.

Pour la place Berthet, oui, il faut que nous la fassions vivre. D'abord, elle est presque finie mais pas tout à fait. Les arbres, effectivement, viennent d'arriver la semaine dernière. Pour l'instant, ils sont petits, mais ils vont grandir. Et il faut un peu se projeter dans deux ou trois ans pour voir comme ce sera. Son utilisation ? C'est une espace qui n'est pas si grand que cela, quand même. Parce que l'on s'aperçoit que dès que l'on fait une manifestation, c'est assez vite occupé. Et il y a déjà deux ou trois manifestations qui se sont produites dessus. Prochainement, nous allons faire une opération avec un marché aux plantes. Donc, elle va être utilisée, c'est certain.

Nous ne voulons pas, pour l'instant, refaire des investissements dessus. On veut voir comment elle vit. L'hiver, elle sera peut-être un peu moins utilisée. Voyons comment elle marche l'été. Et peut-être ensuite, nous pourrions compléter. Nous avons des suggestions et les habitants de la Feuillaume vont réfléchir et continuer à réfléchir à son utilisation.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian.

**Monsieur SCHNELL**

Une œuvre d'art, pourquoi pas, mais peut-être pas tout à fait aujourd'hui. On peut en reparler un peu plus tard. Et un point sur le parking et les volants. Le fait qu'il n'y ait pas de parking au centre de la place a été une décision mûrement réfléchie, discutée, concertée, presque « imposée » dans la concertation. Nous n'allons pas changer pour l'instant.

Et nous avons demandé au gérant du marché d'augmenter le nombre de volants, donc cela va rendre le marché encore plus attractif. Et les volants supplémentaires, qui ne sont pas alimentaires pour ne pas abîmer la place, la salir, ont commencé à apparaître sur le marché. Il y en aura sans doute plus avec les beaux jours.

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian.

Ce débat ayant eu lieu, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2015

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 36 501 191 €uros se répartissant comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REELLES	30 111 586 €	31 613 586 €	4 797 605 €	3 295 605 €
ORDRE	1 522 000 €	20 000 €	70 000 €	1 572 000 €
TOTAL	31 633 586 €	31 633 586 €	4 867 605 €	4 867 605 €

Considérant que pour permettre l'équilibre entre les deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement d'un montant de 622 000 euros,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 2 Décembre 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 2 – Mme FERNEZ, M. MICHEL

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif 2016 de la Ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 36 501 191 euros

D'autoriser Monsieur Le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2016.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Redevance d'assainissement (part communale)**

##### **Monsieur le Maire**

Nous passons à la redevance d'assainissement, Jean-Christian.

##### **Monsieur SCHNELL**

Chaque année, je rappelle que notre réseau d'assainissement est composé de plusieurs tronçons. Il y a un tronçon qui est le réseau un peu capillaire qui est sous la commune de La Celle Saint-Cloud, qui se déverse dans un deuxième tronçon qui était le tronçon géré par la CCCS dont nous avons parlé tout à l'heure, qui se déverse dans un troisième tronçon qui est géré par le syndicat des boucles de la Seine, le SIABS, et qui se déverse enfin dans un quatrième tronçon qui conduit à l'unité d'épuration des eaux.

Là, nous allons parler de la redevance d'assainissement pour le tronçon sous la partie communale, ce qui apparaît sur votre facture d'eau. Nous avons une politique, depuis quelques années, de l'augmenter de 3, 4, 5 % par an, pour remettre à niveau les montants dont nous disposons pour rénover le réseau qui est ancien. Cette année, la proposition est une augmentation très limitée, à 1,6 %, qui porterait la redevance de 0,38 à 0,386.

### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 25 juin 2002, par laquelle un contrat d'affermage du réseau d'assainissement de la Commune a été conclu avec la S.E.V.E.S.C.,

Considérant que comme chaque année il convient de fixer la redevance d'assainissement que continue de percevoir la Commune, par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés,

Vu l'avis de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 2 décembre 2015,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 2 – Mme FERNEZ, M. MICHEL

DECIDE

De fixer le montant de la redevance d'assainissement (part communale) à 0.386 euros hors taxes par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés,

De confier aux organismes chargés du recouvrement du prix des consommations d'eau, le recouvrement des redevances d'assainissement.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **5. Budget primitif 2016 - Assainissement**

### **Monsieur le Maire**

Budget Assainissement 2016.

### **Monsieur SCHNELL**

Le budget d'assainissement 2016 va concerner une opération identifiée, qui est la rénovation du tronçon d'assainissement sous la rue de la Montagne Bon-Air. Comme d'habitude, des travaux de gainages des réseaux fuyards par des chemises intérieures, avec une provision pour imprévus de 85 000 euros, pour un total de 390 000 euros.

Si on passe au petit tableau que vous avez, qui donne la section de fonctionnement et la section d'investissements, je rappelle que ce que l'on appelle « opérations réelles », ce sont des opérations lorsqu'il y a des transactions avec l'extérieur – soit, on paie, soit, on reçoit quelque chose –, les « opérations d'ordre » sont les transferts entre sections, soit, entre fonctionnement et investissements, soit, même entre section de dépenses et de recettes d'une même section.

On part de la redevance d'assainissement de 417 000 euros, qui est le résultat de la redevance que nous venons de voter, compte tenu du volume d'eau d'un peu plus de 1 million de mètres cubes, donc 417 000 euros de recettes, complétée par 25 000 euros de subventions qui sont une opération d'ordre qui vient de la section d'investissements dont je parlerai tout à l'heure. Donc, nous avons 442 000 euros de recettes pour le fonctionnement, qui servent à payer des dépenses réelles de maintenance et de charges de notre délégataire, pour 110 000 euros – pardon, il y a dedans 29 000 euros de charges financières, donc ce sont des dépenses réelles – le solde de 332 000 euros comprend d'une part 255 000 euros d'amortissement et 77 000 euros de solde, est transféré – pour équilibrer la section de fonctionnement mais il ne sert à rien – il est transféré en recettes dans la section d'investissements.

Donc, on passe à la section d'investissements, qui a donc comme recettes, le transfert de 332 000 euros dont on vient de parler. En recettes réelles, on a 55 000 euros d'emprunts et 80 000 euros de remboursement de TVA, soit 135 000 euros. Et enfin, il y a – c'est compliqué – entre la colonne dépenses de la section d'investissements et la colonne recettes d'investissements, des opérations d'ordre pour 130 000 euros. Ce qui explique 470 000 euros de recettes d'ordre.

Donc, 597 000 euros de recettes au total, qui financent 442 000 euros de dépenses, donc les 390 000 euros d'investissements dont je vais parler, plus 52 000 euros de remboursement de dettes, pour 442 000 euros, et on boucle avec les 155 000 euros, dans lesquels il y a les 130 000 euros d'opérations d'ordre, entre dépenses d'investissements et recettes d'investissements et les 25 000 euros de subventions qui passent de dépenses d'investissements à recettes de fonctionnement en opérations d'ordre.

### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur BLANCHARD.

### **Monsieur BLANCHARD**

Oui, nous avons déjà évoqué le sujet, il y a quelques années. Le problème de la commune, c'est qu'il y a eu beaucoup de constructions, il y a une cinquantaine d'années. Donc, on sait que le coût de remise à niveau du réseau est important. On a, certes, des techniques, avec le gainage, qui coûtent moins cher qu'une rénovation à l'ancienne, mais il serait quand même intéressant, dans une période de budget tendu, particulièrement tendu, d'avoir une idée de la manière dont cela va évoluer dans les années à venir.

Je sais bien que l'on fait des sondages en fonction des zones que l'on estime les plus sensibles à un moment donné, mais il y a toujours la crainte que ce budget de rénovation n'augmente fortement dans les années à venir.

### **Monsieur le Maire**

Jean-Christian ?

### **Monsieur SCHNELL**

Nous en sommes conscients. C'est pour cela que nous avons, depuis quelques années, un peu augmenté la redevance d'assainissement et que cette année, vous avez vu que nous augmentons

un petit peu le taux. Nous n'avons pas fait zéro. Donc, cela donne une base de manœuvres plus importante.

Nous avons quand même une idée du réseau en général. Nous avons quand même pas mal d'inspections qui sont faites dans le réseau. Oui, vous verrez tout à l'heure que nous avons une délibération avec la SEVESC qui est justement la société qui gère ce réseau. On ne trouve pas, d'une manière générale, de choses fondamentalement catastrophiques dans le réseau. Il y a parfois des affaissements, c'est sûr, il y en a quelques-uns chaque année. Ce sont des petites sections que nous rénovons à ce moment-là complètement.

Quant à la technique de chemisage, oui, elle est moins chère. Elle est efficace. Pour sa durée de vie, pour l'instant il est difficile de se prononcer. Je ne pense pas que globalement nous ayons à un terme relativement proche des risques majeurs sur le réseau d'assainissement.

### Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian.

Pas d'autres questions ? Je mets aux voix ? Qui vote contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2015

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 1 039 000 euros se répartissant comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REELLES	110 000 €	417 000 €	442 000 €	135 000 €
ORDRE	332 000 €	25 000 €	155 000 €	462 000 €
TOTAL	442 000 €	442 000 €	597 000 €	597 000 €

Considérant que pour permettre l'équilibre entre les deux sections, il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement d'un montant de 77 000 euros,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 2 Décembre 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 28

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 5 : - M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, Mme FERNEZ, M. MICHEL

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif 2016 du budget annexe d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 1 039 000 euros

D'autoriser Monsieur Le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2016.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **6. Admission en non-valeur**

### **Monsieur le Maire**

Admission en non-valeur.

Georges ?

### **Monsieur LEFEBURE**

Chaque année, Monsieur le Comptable public transmet à Monsieur le Maire un état des produits communaux non recouverts, malgré toutes les poursuites entreprises. Cette année, c'est pour un montant global de 21 156,15 euros, portant sur les années 2015 et 2014. Ce montant correspond à des impayés de prestations de services, cantines scolaires, activités périscolaires, loyers, soit, par des personnes ayant quitté le territoire de la commune sans qu'il soit possible de les retrouver malgré les recherches, soit, à des difficultés des situations sociales difficiles pour lesquelles des procès-verbaux de carence ou des décisions d'effacement de dettes ont été établis.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter l'admission en non-valeur des sommes proposées par Monsieur le Comptable public, s'élevant donc à 21 156,15 euros dont 12 517,35 euros sont issus de décisions de justice d'effacement des dettes.

### **Monsieur le Maire**

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre, abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'état de produits communaux non recouverts transmis par Monsieur le Comptable Public,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 2 décembre 2015,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'admettre en non-valeur les sommes proposées par Monsieur le Comptable Public pour un montant de 21 156,15 euros

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **7. Transfert de l'actif immobilisé, du passif et de la gestion du réseau anciennement communautaire au SIABS**

### **Monsieur le Maire**

Transfert de l'actif immobilisé, du passif et de la gestion du réseau communautaire au SIABS. C'est Jean-Christian.

### **Monsieur SCHNELL**

C'est la dernière étape de cette opération de liquidation de la CCCS. Cela concerne donc ce réseau collecteur qui part de notre commune et qui descend, à travers Bougival, jusqu'aux rives de la Seine, où cela rejoint le SIABS.

Nous avons déjà voté le 24 juin, la demande d'intégration de ce réseau dans le syndicat SIABS. Nous avons voté le 5 novembre, si je m'en souviens bien, la liquidation de la CCCS. Nous venons de voter l'intégration dans nos livres les conséquences de cette liquidation. Il reste à voter le transfert financier des actifs et des passifs, de la commune au SIABS, au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce transfert comporte un transfert d'actifs, donc le réseau de tuyaux composé d'une partie qui a une valeur brute de 3 888 295,45 euros, qui était existant dans le syndicat SMARB qui avait, en 2009, apporté son réseau à la CCCS. Une autre partie d'actifs a été créée par la CCCS, depuis 2009 jusqu'à maintenant, pour 350 121,04 euros. Donc, ces deux parties seraient transférées au SIABS si vous êtes d'accord.

Par ailleurs, pour financer l'activité de la CCCS, il y avait eu des emprunts. Et la ville avait, à ce titre, un passif correspondant à deux emprunts, que nous proposons de transférer aussi, le 1<sup>er</sup> janvier, au SIABS, un emprunt de la Caisse d'Épargne pour un montant de 260 097,63 euros et un emprunt de Dexia qui arrive à zéro à la fin de cette année, mais nous transférons le dossier vide quand même au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Vu l'arrêté préfectoral n°2013210-0002 en date du 29 Juillet 2013 mettant fin aux compétences de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine (CCCS), suite à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et à la création de la Communauté de Communes Seine et Forêts pour la commune de Louveciennes,

Considérant que les compétences de l'Assainissement communautaire ne seront pas reprises dans le cadre de ces transferts et retournent aux communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Louveciennes,

Considérant que la dissolution a pour conséquence la réintégration de l'actif et du passif de l'Assainissement Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine au sein du budget assainissement des communes initialement membres,

Vu la convention d'entente pour la gestion du service d'assainissement intercommunal qui s'applique depuis le 1er janvier 2014, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015, permettant notamment le paiement des charges fixes dont le remboursement des emprunts,

Vu les délibérations du conseil communautaire de la CCCS n°2015.01.02 et 04 du 1er octobre 2015 relative au compte administratif et au compte de gestion 2014 du service de l'assainissement de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine,

Vu la délibération n°2015.01.06 du 1er octobre 2015 relative à l'intégration de l'actif du et du passif du service de l'assainissement de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine dans les comptes des budgets annexes des communes membres,

Vu la délibération n°2015.03.09 du conseil municipal en date du 3 novembre 2015 intégrant l'actif et le passif de l'assainissement de l'ex CCCS dans les comptes du budget annexe de l'assainissement de la commune,

Considérant le souhait de la commune de transférer la gestion de ces réseaux intercommunaux ainsi que l'actif immobilisé et le passif correspondant au SIABS, gestionnaire des réseaux communaux et auquel la commune a d'ores et déjà adhéré,

Vu la délibération n°267 du comité syndical du SIABS en date du 3 novembre 2015 acceptant de reprendre au 1er janvier 2016 l'actif et la passif des réseaux d'assainissement intercommunaux de l'ex CCCS ayant été transféré préalablement dans les budgets des communes conformément à la répartition figurant à la délibération n°2015.01.06 du conseil communautaire de la CCCS en date du 1er octobre 2015 et détaillé dans ses annexes,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Patrimoine du 2 décembre 2015,

Considérant la nécessité pour la commune de délibérer de nouveau pour acter lesdits transferts vers le SIABS,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

1/ DE CONFIER la gestion de son réseau d'assainissement communal anciennement communautaire (CCCS) au SIABS à compter du 1er janvier 2016 pour la partie des réseaux situés sur son territoire.

A cet effet, le SIABS fixera le taux de la taxe d'assainissement afférente à la gestion de ce réseau.

2/ DE TRANSFERER à cet effet la quote-part de l'actif immobilisé et du passif, et notamment :

- de transférer l'actif immobilisé d'un montant total de valeur brute de 3 888 295,45 € pour les biens mis à disposition initialement en 2009 lors de la dissolution du SMARB et 350 121,04 € pour les biens acquis par la Communauté de Communes des Coteaux de Seine postérieurement ainsi que les amortissements et subventions (et reprises de subventions) ayant servis au financement des actifs immobilisés tel que décrit en annexe 1 de la présente délibération.

- de transférer les emprunts (passif) de la façon suivante au 1er janvier 2016 comme suit :  
Emprunt n°33 Caisse d'Epargne A75131E8 pour un solde restant dû de 260 097,63 euros.

3/ PRECISE que les écritures de mises à disposition sont des opérations d'ordre non budgétaires qui seront passées par les comptables des collectivités concernées.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **8. SIEMP – Réhabilitation de 176 logements à Beauregard – garantie d'emprunt et convention de réservation**

### **Monsieur le Maire**

SIEMP : réhabilitation de 176 logements à Beauregard. Nous continuons la rénovation, le soutien à la rénovation, des logements de Beauregard.

Pierre.

### **Monsieur SOUDRY**

Comme vous le savez, nous avons une politique forte en matière de logement social, qui prend notamment deux orientations. D'abord, l'aide à la rénovation du parc ancien, qui est ensuite conventionné, et donc c'est l'objet de cette garantie d'emprunt que nous vous proposons. Et d'autre part, l'aide à la construction.

Ici, il s'agit de la réhabilitation de 176 logements sur Beauregard. C'est, en gros, la troisième tranche de conventionnement. Cette réhabilitation est très importante parce qu'elle permet d'améliorer le confort thermique des logements, qui sont des logements anciens, très mal isolés. Grâce à cette rénovation, les logements acquièrent un confort thermique important. C'est améliorer le confort des locataires par la rénovation des installations techniques et bien sûr, changer l'image architecturale de l'ensemble. Ce sont donc des travaux très importants qui modifient considérablement l'usage que peuvent en faire les locataires et l'agrément d'habiter dans cette résidence.

Ici, il s'agit d'une tranche de 176 logements. La réhabilitation va coûter à peu près 5 millions – elle est d'ailleurs engagée – et sur ces 5 millions, qui sont essentiellement financés par emprunts, nous contribuons en garantissant la moitié de cet emprunt. C'est-à-dire que nous garantissons 50 % de ces prêts. Il y a deux prêts, un de 2,9 millions, un de 2,1 millions. Et nous garantissons la moitié de l'ensemble de ces deux prêts pour aider la SIEMP à rénover son parc dans Beauregard.

Corrélativement à cette rénovation et à cette garantie d'emprunts, nous obtenons le droit de réservation sur 11 logements. Donc, là aussi, par le fait, nous augmentons le nombre de logements de Beauregard dont la ville est attributaire. Voilà donc cette délibération importante.

Je profite de cette délibération pour répondre à une question qui nous avait été posée pour faire le point sur le nombre de logements sociaux sur la ville. Aujourd'hui, nous avons, sur la ville, 1 052 logements sociaux. Ce qui correspond à un taux de 12,4 % de logements sociaux. C'est-à-dire que nous sommes à peu près à mi-chemin de l'objectif de 25 %, en 2025, qui est fixé par la loi. Si vous voulez une répartition de ces 1 052 logements, aujourd'hui, il y en a 437 sur Beauregard, il y en a 310 – on raisonne par grands quartiers – sur le quartier Centre, et il y en a 305 sur le quartier Nord. Donc, c'est aujourd'hui une répartition en nombre qui est assez équilibrée, 437, 310 et 305.

Voilà donc la situation aujourd'hui. Vous savez que nous avons des obligations triennales pour fin 2016, et ces obligations sont d'en offrir 290 de plus. Si bien que, nous appliquant à répondre à nos obligations, nous devrions, à la fin de l'année prochaine, compter 1 052 plus 290, c'est-à-dire 1 342 logements sociaux sur la ville, c'est-à-dire 15,3 % de logements sociaux.

Et donc, les 290 logements nouveaux, par quartier, c'est vrai que pour cette triennale là – mais cela change un peu à chaque triennale – il y a bien sûr les 176 logements dont nous venons de parler par le conventionnement de Beauregard. Il y en a 70 qui seront les constructions dont nous allons parler aussi, Maurice de Hirsch, sur Beauregard également. Ensuite, on change de quartier, il y en aura 17, ici, à côté, dont nous avons parlé dans le cadre du quartier Centre, l'immeuble Mesureur, MACSF, donc la transformation de l'immeuble de bureaux en un immeuble de logements comportant 17 logements sociaux. Et il y en aura 13 sur Les Gressets, l'opération menée par la

filiale de la SNCF du logement, la Sablière. Et puis, il y en aura une dizaine d'autres qui ne sont pas encore bien définis aujourd'hui mais qui seront définis d'ici la fin de cette année.

Voilà donc la situation actuelle et future du logement social dans notre commune.

**Monsieur le Maire**

Merci Pierre.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame VIAL.

**Madame VIAL**

J'aurais aimé savoir combien représente le montant global des garanties d'emprunts sur la ville ? Parce que ce sont quand même des montants importants, et si nous cumulons toutes les garanties, à combien cela se monte ? En avons-nous une idée ?

**Monsieur SOUDRY**

Nous en avons une idée très précise. D'ailleurs, je pense que, normalement, cela doit être indiqué sur une des pièces annexes qui est obligatoire au budget. Voilà, il faut lire. Je cherche, posez d'autres questions pendant ce temps.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres questions ?

**Madame VIAL**

C'est vrai que 11 logements en contrepartie, cela semble relativement faible par rapport aux sommes engagées, d'autant plus que ces 11 logements sont très certainement déjà occupés. Donc, ils ne permettent pas de loger de nouvelles familles celloises.

**Monsieur le Maire**

Oui, pas immédiatement. Mais c'est la loi, c'est la règle qui est appliquée et fixée. Cela ne se négocie pas, c'est une loi qui fixe.

Pierre, as-tu retrouvé tes chiffres ?

**Monsieur SOUDRY**

Au fur et à mesure qu'ils se libéreront, nous bénéficierons des 11 prochains logements.

Vous avez effectivement la réponse à votre question, page 82, du budget. Vous avez, par organismes bénéficiaires, le montant des emprunts garantis, qui ne comprennent pas encore celui dont nous venons de parler. Mais aujourd'hui, nous avons 10 257 000 d'emprunts garantis. Au début, nous en avons souscrit pour 12 500 000. Il y a déjà du capital qui a été remboursé par les sociétés. Donc, notre garantie maintenant, sur les 12 500 000 s'applique à 10 257 000.

**Monsieur le Maire**

Il faut être un peu plus précis. Je pense qu'il faut quand même dire que garantir une opération de logement social n'est pas du tout pareil que garantir une création d'entreprise. Parce que le logement social est quand même déjà garanti par la Caisse des dépôts qui accorde les prêts, par le prêt Eco et le prêt LS qui sont déjà garantis par l'Etat. D'ailleurs, les garanties attribuées en matière de logement social échappent complètement au fameux ratio de risque financier que nous voulons

respecter de manière scrupuleuse. Nous les intégrons d'ailleurs dans ce ratio mais nous ne sommes absolument pas tenus de les intégrer dans le ratio.

Néanmoins, nous considérons qu'il faut être prudent. Nous sommes loin du plafond de ce genre d'opération. Quand nous arriverons au plafond, nous le dirons. Mais, là encore, je vous le dis, il s'agit de logements sociaux, de bailleurs sociaux, qui sont très largement financés par l'Etat, financés par la Caisse des dépôts et consignations, garantis par les pouvoirs publics. Donc, nous n'avons pas du tout le même risque qu'un investissement à caractère privé, évidemment.

Oui, Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

Je croyais qu'il y avait un maximum possible pour les villes qui ne devait pas être plus du tiers de leur budget ? Non ?

**Monsieur le Maire**

Non, pas du tout, pas pour le logement social.

**Monsieur BARATON**

Simplement, nous allons redire ce que nous avons déjà dit. Nous sommes tout à fait d'accord pour qu'il y ait du logement social sur la ville, sauf que, actuellement, si nous faisons le total de ce qui se fait sur Beaugard, si on veut même être complet il faudrait rajouter les 64 logements de la résidence Renaissance qui font partie du total et qui sont sur Beaugard, on arrive à 747 logements, soit 27, pratiquement 28 %.

**Monsieur le Maire**

Non, pas du tout.

**Monsieur BARATON**

Ah bon, alors je ne dois pas savoir compter, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

D'abord Renaissance...

**Monsieur BARATON**

Ah si, ils font partie des logements sociaux, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais évidemment qu'ils sont comptés. C'est compté sur le quartier Centre.

**Monsieur BARATON**

Bon, si vous les enlevez, cela fait quand même déjà 26 %. Et ce que nous regrettons, c'est qu'il n'y ait pas une recherche d'un peu plus de mixité. C'est une remarque que nous faisons. Je ne voudrais pas polémiquer, mais vous donnez des chiffres sur certains quartiers et il me semble que la ville n'a pas que trois ou quatre quartiers, elle en a d'autres.

**Monsieur le Maire**

Non, elle a trois grands quartiers.

**Monsieur BARATON**

Evidemment, si vous prenez les grands quartiers, vous allez dire qu'il y a du logement social sur tous les grands quartiers. C'est une façon de voir le problème.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais Monsieur BARATON, je crois qu'il faut, là, être un peu pragmatique. On peut faire du logement social là où on peut faire du logement social. Il y a des endroits où c'est impossible. Donc, on ne pourra jamais avoir rue par rue, 25 % de logement social de façon systématique sur toute la ville. C'est impossible. Je vous le dis tout de suite.

Non, vous en doutez, je vous dis que c'est impossible. Il y a des endroits où c'est plus faisable, compte tenu – et nous en reparlerons pour le PADD tout à l'heure – qu'il y a la part des zones réservées, des espaces réservés non constructibles qui est importante à La Celle Saint-Cloud. Il faut en tenir compte. Nous n'avons pas la possibilité de construire sur la forêt de Beauregard, et nous ne voulons pas construire sur la forêt de Beauregard. Evidemment, il y a des endroits où c'est possible. Nous avons encore une dizaine d'années pour la réalisation de ce programme de logements sociaux. Nous allons avancer avec un souci d'équilibre et d'équité et de répartition, mais il est bien évident que nous n'aurons jamais une égalité arithmétique. Cela n'aurait aucun sens.

J'allais dire, si vous en êtes capable, tant mieux, mais nous, nous ne le ferons pas parce que ce n'est probablement absolument pas possible.

Oui, Madame DELAIGUE.

**Madame DELAIGUE**

Sur ce calcul des logements sociaux, je vous remercie, Monsieur, de nous avoir fait ce point. C'était important. Et il me confirme effectivement que l'essentiel des logements sociaux est à Beauregard – nous en avons environ la moitié aujourd'hui avec le projet que vous venez de nous annoncer – donc c'est quand même énorme, et, comme le disait Monsieur BARATON, nous approchons des 26 % sur la ville qui seraient, à Beauregard, en logements sociaux.

Vous nous aviez dit que nous n'aurions pas plus de 25 % de logements sociaux à Beauregard. Donc, je m'inquiète.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai jamais dit cela.

**Madame DELAIGUE**

Vous nous l'aviez dit, et c'est d'ailleurs dans l'enquête publique, c'est indiqué.

**Monsieur le Maire**

Je me souviens d'avoir parlé de 30 % mais ce n'est pas le sujet. Allez-y, Monsieur.

**Olivier BLANCHARD**

Merci. Reprenons le sujet. 30 % pourquoi pas sauf qu'aujourd'hui, vous l'avez dit vous-même, il y a des endroits où c'est plus facile. Les endroits où c'est plus facile, vous allez nous dire : « ah oui, c'est Beauregard, ce n'est pas ailleurs que c'est plus facile ». Et c'est vrai que pour vous, c'est plus facile de créer des logements sociaux à Beauregard.

**Monsieur le Maire**

Et l'opération Cœur de ville, vous l'oubliez ?

**Olivier BLANCHARD**

Est-ce que je peux me permettre de terminer ?

**Monsieur le Maire**

Oui, terminez.

**Olivier BLANCHARD**

Merci. Derrière ça, on voit bien la stratégie. Pour le moment, vous nous proposez la réhabilitation de logements, donc ça met en avant une politique d'amélioration du logement à Beauregard. Sauf qu'on va continuer combien de temps comme ça ? A chaque fois qu'il y aura une réhabilitation, il faudra qu'on transforme les logements de Beauregard en logements sociaux ? Arriver à 30 % en bout de course, en 2025 à Beauregard et 21 ou 22 % dans les autres quartiers, pourquoi pas ? Mais aujourd'hui, on est parti pour arriver à 50 % de logements sociaux de la ville à Beauregard.

Et quand on dit que le centre en a 310 actuellement, le centre est tout près de Beauregard. Donc ça fait un pôle de proximité qui est très fort. La conclusion qu'on en tire et j'en suis désolé parce que sur le principe, on est tout à fait d'accord pour la garantie d'emprunt de la ville pour ce type d'opérations. Sauf que : pas celle-là, parce que c'est un signe trop fort que vous donnez de concentration du logement social sur Beauregard. Et nous, on l'a dit, on le répète depuis quinze ans, depuis la loi SRU : il ne faut pas que les logements sociaux soient concentrés sur Beauregard.

Il faut les répartir harmonieusement sur toute la ville. Je sais que vous avez des problèmes sur Elysée 2 ; le problème, tout le monde en parle partout. Il va y avoir de nouveaux logements à Elysée 2 et les habitants refusent, en se battant bec et ongles, qu'il y ait quelques logements sociaux dans leur quartier. Bah si, il le faut bien et il faut l'assumer collectivement.

**Monsieur le Maire**

Mais vous savez, le logement social ne doit pas être quelque chose de punitif. Par moment, je vous entends et j'ai l'impression que dans votre bouche, dire : « on va faire du logement social dans tel quartier », c'est vraiment quelque chose de punitif. Ce n'est pas ça l'objectif ! Nous raisonnons par grands quartiers. Monsieur BARATON ou vous-même voulez absolument faire du logement social à Elysée 2, à Elysée 1 ou je ne sais où, mais nous, ce n'est pas comme ça qu'on raisonne. Je le dis précisément. On le fait là où c'est possible. On est pragmatique. Là, où il y a des résidences, on ne va pas imposer des choses.

Je voudrais quand même posément dire les choses : on le fait de manière pragmatique, on le fait dans le temps, dans la durée, on le fait avec un souci d'équité, de répartition, d'équilibre. Qu'à un moment donné, l'équilibre ne soit pas parfait, c'est possible, notre souci c'est de rétablir cet équilibre. Donc dans la durée, on le fera. Vous prenez l'exemple de Beauregard, nous insisterons dans le PLU et on l'écrit dans le PADD, pour qu'il y ait une partie accession à la propriété à Beauregard. Et quand je dis « accession à la propriété », nous nous battons pour l'accession à la propriété, même si vous n'y croyez pas. Deuxièmement, les logements construits, on va en parler avec les DP sont des logements accessibles pour les personnes âgées. Vous n'imaginez pas le nombre de personnes âgées de Beauregard.

J'ai une lettre, je vous ai amené une lettre, vous la lirez tout à l'heure. Je vais vous la lire parce qu'on en reçoit beaucoup de gens qui ne trouvent pas. Ça vous fait rire ? Des gens qui sont à Beauregard, qui vieillissent à Beauregard, qui ont des problèmes d'accessibilité, qui sont des personnes à mobilité réduite qui souhaitent rester à Beauregard. Je vous lirai la lettre tout à l'heure. Et vous verrez aussi que ça explique que, par moment, on prenne la décision de créer des logements pour aller dans le sens des besoins des personnes. Je vous la lirai, parce que vous

verrez, c'est du vécu, ça. Je vous propose de voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

VU l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SIEMP (Société Immobilière d'Economie Mixte de la ville de Paris), dont le siège social est situé 29 Boulevard Bourdon, 75180 PARIS Cedex 04 de garantie de l'emprunt que cet organisme souhaite contracter auprès de la CDC (Caisse de Dépôts et de Consignations),

Vu le programme de travaux pour la réhabilitation des 176 logements conventionnés sis 2-6-8-10-12-14 et 16 avenue des Sources, 4-6-8-10-12-14, avenue des Haras et 1 à 8 et 10, rue de l'Aqueduc à la Celle Saint-Cloud,

Vu le projet de convention de réservation de logements,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE :

- La Commune de LA CELLE SAINT-CLOUD accorde sa garantie pour 50 % des prêts d'un montant total de 5 042 000,00€ que la SIEMP se propose de contracter auprès de la CDC.

Les caractéristiques des prêts consentis par la CDC sont les suivantes :

<b>OFFRE CDC</b>		
Caractéristiques du prêt	PAM	PAM
Montant du prêt	2 930 000 €	2 112 000
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée	20 ans	20 ans
TEG	1,85 %	0,8 %
Indice de référence	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	- 0,45 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %	Livret A – 0,45 %
Périodicité des Echéances	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Modalité de révision	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0,5 %	0,5 %

- Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la CDC par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'emprunteur.
- le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention de réservation de logements correspondant à la réservation de 11 logements pendant une durée de 20 ans.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **9. Avances sur subventions**

### **Monsieur le Maire**

Nous continuons avec avances sur subventions ? Gwenaëlle ?

### **Madame VELOU**

Dans l'attente de l'attribution de subvention votée pour l'année 2016, certaines associations ou établissements peuvent se trouver confrontés à des difficultés de trésorerie. A ce titre, il est proposé d'attribuer aux associations ou établissements suivants une avance sur subvention représentant environ 25 % de la subvention de l'année 2015. A savoir : pour la Maison des Jeunes et de la Culture, la MJC, il est proposé 58 000 euros. Pour le Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS : 211 500 euros. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer les avances proposées à ces associations.

### **Monsieur le Maire**

Oui, c'est le conseil municipal. C'est une erreur de rédaction. Monsieur SENNEVILLE ? Il est occupé à d'autres occupations. On lui dira après, quand il sera revenu en présence au conseil. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur BARATON ?

### **Monsieur BARATON**

Je salue le dévouement du conseil d'administration et le professionnalisme de la directrice de la MJC. La seule chose, c'est qu'il faut aussi y réfléchir, parce que la MJC est passée en trois ans, de 900 membres à 600 membres. Là, il y a peut-être une réflexion, notamment pour que cette structure soit ouverte l'été. Il est quand même difficile de maintenir une subvention aussi élevée, 300 000 euros. Il faut rajouter aux 232 000 euros, ce qu'on verse à la Fédération. 300 000 euros, pour seulement 600 adhérents, il y a une vraie réflexion. Une association qui perd 300 adhérents, en deux ou trois ans, ça mérite réflexion. Et je ne mets pas du tout en cause ni le personnel ni la directrice.

### **Monsieur le Maire**

Donc vous proposez de réduire la subvention de la MJC ?

**Monsieur BARATON**

Je dis de réfléchir au devenir. Parce qu'en fait, la subvention de la ville paie l'encadrement, pas une activité. Donc on peut peut-être voir si on ne peut pas faire en sorte que la MJC soit ouverte l'été pour qu'il y ait un peu plus de plages pour tout le monde.

**Monsieur le Maire**

Mais ce n'est pas en baissant la subvention qu'on va augmenter les prestations.

**Monsieur BARATON**

Je n'ai pas dit de baisser la subvention.

**Monsieur le Maire**

Bah si, vous dites qu'il faut s'interroger sur la baisse de la subvention, c'est clair.

**Monsieur BARATON**

Je n'ai pas dit ça, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Ah bon ? Je n'ai pas compris alors.

**Monsieur BARATON**

J'ai dit qu'on doit s'interroger sur la baisse du nombre d'adhérents qui est passé de 900 à 600.

**Monsieur le Maire**

Florence, tu vas répondre.

**Madame NAPOLY**

Il y a une petite exagération parce qu'ils n'ont pas perdu 300 adhérents, mais 200. D'abord, il faut savoir d'où ils venaient, parce qu'il y a trois ans, ils étaient à 600 adhérents. Et ils sont montés à 900 sous un certain nombre d'effets divers et variés. Cette année, il y a effectivement une baisse des inscriptions qui suit celle qu'il y a eu l'année dernière. C'est très nettement lié à beaucoup d'éléments, dont la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Ils ont beaucoup modifié les habitudes des familles et qui se sont répercutées même sur les activités des parents. Ça s'explique aussi par certaines activités qui ont été très prisées pendant deux ans, suite à un effet de mode et qui ont généré beaucoup d'adhésions.

Ceci étant, la MJC continue à toucher énormément de monde pas forcément sous la forme adhérents, mais sur la forme diffusion qui elle, par contre, draine énormément de public. Beaucoup plus que les années précédentes. Et l'équipe de la MJC, d'une manière générale, est constamment à l'affût pour proposer de nouvelles activités ou propositions. On verra où ils en sont de leurs réflexions. Il faut savoir qu'ils sont ouverts quand même une partie de l'été. Et ensuite, ce qu'ils développent en ce moment, ce sont les systèmes de stages pendant les week-ends. Il faut savoir aussi que proposer une activité n'est pas forcément trouver preneur.

**Monsieur le Maire**

Merci Florence. Oui, Marie-Pierre DELAIGUE ?

**Madame DELAIGUE**

Ces deux établissements sont effectivement importants et pour leur fonctionnement, il est effectivement nécessaire de voter des avances. Quid du CPEA ?

**Monsieur le Maire**

On va plutôt en parler après. On peut en parler maintenant. Il n'y a pas de besoin d'avance. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Je vous propose de voter. Vote contre ? Abstentions ? Approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 2 décembre 2015,

Considérant que l'attente de l'attribution de subvention votée pour l'année 201, certaines associations ou établissements peuvent se trouver confrontés à des difficultés de trésorerie,

Qu'à ce titre, il est proposé d'attribuer aux associations ou établissements suivantes une avance sur subvention représentant environ 25% de la subvention de l'année 2015

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'attribuer aux associations ou établissements suivantes une avance sur subvention, à savoir :

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) : 58 000 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : 211 500 €

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

**10. Subvention au Comité des Œuvres Sociales****Monsieur le Maire**

Subvention au Comité des Œuvres Sociales. Gwenaëlle ?

**Madame VELOU**

Chaque année, la ville contribue à l'exercice de la vie associative, notamment en attribuant des subventions de fonctionnement. L'effort en direction des associations se traduit également par des mises à disposition de locaux, le bénéfice de prestations techniques et un accès aux différents vecteurs de communication. Ces aides marquent la volonté municipale de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles menées dans les différents secteurs de la vie de la commune : social, culture, sport, jeunesse, environnement. Dans le cadre du budget primitif 2015, voté par le conseil municipal en date du 16 décembre 2014, une enveloppe a été inscrite pour répondre à ces demandes de subventions.

Le conseil des œuvres sociales de la Mairie de La Celle-Saint-Cloud gère des dispositifs liés à l'action sociale en direction du personnel communal : attribution de primes lors des départs en retraite, attribution de primes aux médaillés du travail, avance sur salaire dans des situations exceptionnelles, aides diverses. Le conseil des œuvres sociales s'est réuni en assemblée générale le 30 novembre 2015, pour présenter les comptes, bilan et budget prévisionnel et demander une

subvention de 20 000 euros pour 2015. Il est demandé aux membres du conseil municipal de voter cette subvention.

### **Monsieur le Maire**

Merci Gwenaëlle. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Vote contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres commission des Finances et des Affaires générales, réunie le 2 décembre 2015 sur la proposition d'attribution de subvention à l'association Conseil des œuvres sociales de la Mairie de La Celle Saint-Cloud,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

### **DECIDE**

D'attribuer à l'association Conseil des œuvres sociales de la Mairie de La Celle Saint-Cloud pour l'année 2015, une subvention de 20 000 euros.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **11. Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

### **Monsieur le Maire**

Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il s'agit d'une application de la loi NOTRe. Elle vise à regrouper toutes les intercommunalités – dans le département des Yvelines en ce qui nous concerne – qui sont, en tout cas pour la zone agglomérée, inférieures à 200 000 habitants. Vous voyez que dans cette délibération, il est proposé de regrouper deux intercommunalités : la communauté de commune des Portes de l'Île-de-France et la communauté de communes du Plateau de Lommoye. Vous voyez que celle du Plateau de Lommoye fait 6 000 habitants, ce qui est très faible.

Egalement, approuver la fusion de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires avec la communauté de communes de la Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines qui elle, fait 7 000 habitants et la communauté de communes des Etangs qui fait 14 000 habitants. 7 000 habitants et 14 000 habitants : 21 000 habitants, ça ne fait pas une taille d'intercommunalité raisonnable. C'est pour ça que le préfet propose ce nouveau schéma régional. Nous sommes invités à le voter. C'est important de le voter, s'il n'était pas voté, il faudrait remonter à la Commission régionale de coopération intercommunale. Nous sommes d'accord avec ce schéma, qui ne présente pas de problème particulier. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Oui, Monsieur BLANCHARD ?

### **Monsieur BLANCHARD**

Nous ne nous sentons pas capables d'émettre une opinion sur cette proposition. On ne sait pas du tout s'il y a des aspects à défendre ou pas. Nous nous abstenons.

**Monsieur le Maire**

D'accord. D'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté le 12 octobre 2015 aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) et reçu le 22 octobre 2015 en mairie,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Affaires générales du 2 décembre 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE

D'émettre, en conséquence, un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par le préfet des Yvelines.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **12. Actualisation de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Versailles grand Parc**

**Monsieur le Maire**

Actualisation de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de VGP. Pierre ?

**Monsieur SOUDRY**

Dans le même cadre, VGP va changer de périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier, avec l'intégration de la ville de Vélizy, passant donc de 18 à 19 communes. Dans ce cadre-là, il y a lieu de faire une nouvelle définition des sièges du conseil de communauté. Cette répartition des sièges qui vous est proposée résulte d'un accord entre les communes composant VGP, y compris Vélizy. Les communes sont donc d'accord pour cette répartition des sièges. Il faut donc que l'ensemble des communes et des conseils municipaux valident cet accord local sur cette répartition des sièges.

Une fois que toutes les communes auront validé, par délibération, cette répartition des sièges, le préfet pourra acter que la nouvelle composition du conseil de communauté est celle-là. Et seulement après, nous pourrons donc désigner les représentants supplémentaires de notre ville. Puisque vous voyez que pour notre ville, le nombre de représentants va passer de 4 à 6. Nous sommes à l'étape préalable qui est d'approuver cet accord local. Nous vous demandons donc de l'approuver.

**Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD ?

**Monsieur BLANCHARD**

Nous avons évoqué le sujet tout à l'heure. La loi, si j'ai bien compris, aurait proposé si on l'avait appliquée strictement, 77 membres VGP ; là, il y en a 83. Vous disiez qu'il fallait éviter l'inflation. On ne va pas voter contre parce que c'est le droit de l'interco de s'organiser comme elle l'entend, mais nous nous abstiendrons sur cette décision, puisque vous avez envie d'augmenter le nombre de conseillers de l'intercommunalité.

**Monsieur le Maire**

Non ! Il n'y a pas de rémunération. C'est juste parce que vous avez des petites communes qui ont besoin d'avoir un représentant, ce n'est pas choquant. Les communes un peu plus importantes qui ont besoin d'avoir deux représentants, ce n'est pas choquant. Franchement, ce ne sont pas de grands sujets. Monsieur BARATON ?

**Monsieur BARATON**

Moi, j'en aurais mis plutôt 85, parce qu'en définitive, paradoxalement Vélizy et La Celle-Saint-Cloud sont sous-représentés. C'est-à-dire que pour les petites communes, je trouve ça normal, pas de problème. Mais par exemple, avec 21 000 habitants, on a 6 sièges, Le Chesnay avec 29 000 habitants, en a 9.

**Monsieur le Maire**

C'est proportionnel.

**Monsieur BARATON**

Et Bougival a 3 sièges, alors qu'ils ont 8 000 habitants.

**Monsieur le Maire**

Ils n'ont pas 8 000, ils ont presque 9 000.

**Monsieur BARATON**

D'accord. De toutes les manières, la loi n'ayant pas changé, ça se fera au moment des municipales, je suppose, le groupe majoritaire aura la moitié. Et après ce sera au plus fort reste. Donc en pure théorie notre groupe devrait avoir un siège.

**Monsieur le Maire**

Non, ce n'est pas comme ça qu'on calcule.

**Monsieur BARATON**

Bon, on verra, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

C'est tout vu, Monsieur BARATON.

**Monsieur BARATON**

On verra.

**Monsieur le Maire**

On ne verra pas, c'est tout vu. La loi est parfaitement claire là-dessus.

**Monsieur BARATON**

Ah bon ?

**Monsieur le Maire**

Mais oui, parfaitement ! Donc désolé pour vous, mais la loi prévoit parfaitement la représentation des deux supplémentaires.

**Monsieur BARATON**

Donc les deux supplémentaires ne seront pas élus comme les autres ?

**Monsieur le Maire**

Non, mais c'est normal.

**Monsieur BARATON**

Alors...

**Monsieur le Maire**

Attendez, vous posez une question, attendez la réponse ! Les premiers ont été élus au suffrage universel. Ceux qui ont été élus ont été élus en mars 2014, dans le cadre de l'élection municipale. Vous n'avez pas eu le nombre de voix suffisant pour avoir un représentant, dommage pour vous. Mais il faut bien voir que ce qui est prévu, c'est que là, c'est le conseil municipal qui va désigner deux représentants supplémentaires.

On ne va pas faire revoter sur 6 personnes, on va faire revoter sur 2 personnes, uniquement. Les premiers. Ceux qui ont été élus au suffrage universel, leur élection les légitime complètement ; les deux supplémentaires seront élus à la proportionnelle, je crois à la plus forte moyenne. Vous verrez en février, après tout n'en préjugeons pas ce soir, les résultats de ce vote. Mais je crois qu'il faut appliquer la loi strictement. Monsieur BLANCHARD ?

**Monsieur BLANCHARD**

On peut admettre que pour un complément, on ne repasse pas par la réélection de tout le monde. Parce que la logique aurait été de réélire tous les représentants, mais comme c'est l'introduction d'une nouvelle commune, c'est comme ça. Ceci dit, c'est peut-être plus compliqué pour les communes qui perdent un représentant. Comment ça se passe ?

**Monsieur le Maire**

Il faut leur poser la question, franchement. Ça ne se passe pas bien. Mais la vie dans les petites communes, vous savez, c'est tellement un service, ça l'est déjà ici un peu quand même, il faut le dire, mais ça l'est encore plus dans les toutes petites communes. Donc quand on soulage certains, en général, ils n'y voient pas de gros inconvénients. Ça ne se passe pas si mal que ça, finalement. Je vous propose de voter. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu les articles L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n°2015063-0002 du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) et intégrant la ville de Vélizy-Villacoublay à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015147-0002 du 27 mai 2015 portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy-Villacoublay au 1er janvier 2016 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015299-0001 du 26 octobre 2015 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy-Villacoublay au 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération n° 2013-04-02 du Conseil communautaire du 16 avril 2013 portant sur le précédent accord local portant à 64 la composition totale du Conseil pour 18 communes.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Affaires générales du 2 décembre 2015,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33  
Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE

D'approuver le nouvel accord local portant sur une nouvelle répartition des sièges au sein de son Conseil communautaire, dès l'entrée de la nouvelle commune membre de Vélizy-Villacoublay, le 1er janvier 2016 et portant le nombre de délégués communautaires à 83, répartis ainsi :

- Bailly : 2 conseillers communautaires
- Bièvres : 2 conseillers communautaires
- Bois d'Arcy : 4 conseillers communautaires
- Bougival : 3 conseillers communautaires
- Buc : 2 conseillers communautaires
- Châteaufort : 1 conseiller communautaire
- Fontenay-le-Fleury : 4 conseillers communautaires
- Jouy-en-Josas : 3 conseillers communautaires
- La Celle-Saint-Cloud : 6 conseillers communautaires
- Le Chesnay : 9 conseillers communautaires
- Les Loges-en-Josas : 1 conseiller communautaire
- Noisy-le-Roi : 2 conseillers communautaires
- Rennemoulin : 1 conseiller communautaire
- Rocquencourt : 1 conseiller communautaire
- Saint-Cyr l'Ecole : 5 conseillers communautaires
- Toussus-le-Noble : 1 conseiller communautaire
- Vélizy-Villacoublay: 6 conseillers communautaires
- Versailles : 26 conseillers communautaires
- Viroflay : 4 conseillers communautaires

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## V. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

### 1. Présentation et débat sur le PADD

#### Monsieur le Maire

Nous avons parmi nous deux éminentes expertes de l'urbanisme, donc je vous propose qu'on regarde le PADD. Je vous présente Camille RIOULT sur la gauche, ici, et Cécile ROSTAING sur la droite en face de vous. On passe tout de suite au PADD, pour les libérer ensuite parce que le débat a été un peu long. Florence, tu veux dire quelques mots d'introduction ? Très vite.

#### Madame NAPOLY

Juste quelques dates pour replacer l'ensemble de la procédure. C'est en novembre 2014, que le conseil municipal a prescrit la révision du plan d'occupation des sols, valant élaboration du PLU. Le diagnostic territorial a été présenté aux membres du conseil municipal en juin 2015 et aujourd'hui nous allons vous présenter le projet d'aménagement et de développement durables, qui doit faire l'objet d'un débat en conseil municipal. Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, pour les dix prochaines années. Et il a fait l'objet d'un large processus de concertation.

Ont été tenues : trois réunions publiques, une douzaine de réunions avec les représentants et associations de quartiers, les Présidents de syndic, les représentants des principales résidences de la ville, l'association des commerçants de la ville et les bailleurs sociaux. Il a été présenté aux membres de la Commission d'aménagement et de patrimoine début novembre. Et il a fait l'objet d'une réunion publique avec les personnes associées fin novembre. Le contenu du PADD a été favorablement accueilli par ces Personnes Publiques Associées. Je laisse la parole à Camille et Cécile, qui vont nous présenter le document que nous vous proposons.

#### première intervenante urbanisme

Bonsoir. Effectivement, le PADD on va vous le présenter succinctement, afin de laisser la place au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables. Il ne fait pas l'objet d'une délibération, mais bien d'un débat, qui est acté par le procès-verbal de la séance. Le PADD a été décliné en trois axes :

- sur le cadre de vie préservé, le développement équilibré ;
- sur le projet Cœur de ville spécifiquement et Cœur de ville vivant ;
- une ville interconnectée et dynamique qui va traiter à la fois des services, des commerces, des équipements et des déplacements.

Sur le cadre de vie préservé, le développement équilibré, on a d'abord une première orientation sur la valorisation de la trame naturelle de la commune et la préservation de la qualité de vie. Cette trame naturelle, c'est d'abord une trame écologique et environnementale. On doit aussi reprendre des schémas qui sont supérieurs à celui du PLU. Donc on fait notamment référence au schéma régional de cohérence écologique. Ce qu'on appelle les principaux réservoirs de biodiversité sont cités.

Les cheminements de l'environnement boisé, c'est aussi un support au quotidien pour la commune en matière de déplacement. Et puis de cadre de vie, où on a cette proximité au boisement, qui est à valoriser et qui est actée comme telle dans le PADD. Enfin, c'est aussi prendre en compte le socle naturel de la commune, notamment les risques qui sont compris dans le plan de prévention des risques naturels, la qualité des eaux, les continuités écologiques. Et en matière d'environnement, c'est aussi l'environnement visuel, avec l'idée d'actualiser le règlement local de publicité. C'est un aspect assez large de : comment on comprend la trame naturelle de la commune.

C'est aussi le paysage spécifique de chaque quartier à pérenniser. Et ce qu'on entend derrière « cet environnement naturel de chaque quartier », c'est la spécificité pour la commune d'avoir de grands espaces verts collectifs, qui sont associés aux résidences et aux copropriétés. Il s'agira de les préserver, aussi par les outils du PLU. Et puis, de bien comprendre les traitements des limites de parcelles, de clôture, etc. pour, dans le règlement, encore une fois, adapter le traitement des clôtures à chaque quartier.

Sur le développement équilibré de l'offre de l'habitat, tout ce qui est création de logements, c'est complètement à mettre en lien avec la structure des différents quartiers. Là, on passe les éléments de diagnostic, mais il y a quand même des spécificités très fortes entre les différents développements de la commune. L'idée de l'objectif en création de logements, encore une fois, on doit se conformer à des objectifs qui sont supérieurs et que doit prendre en compte le PLU, dans des rapports de compatibilité. L'objectif communal, c'est de répondre à une augmentation mesurée de la population selon un rythme de 0,5 % par an jusqu'en 2025. Il y a derrière une traduction en matière d'objectif de logement, qui correspond notamment à ce qui est demandé par le schéma directeur régional d'Ile-de-France. Et donc cela représente 70 logements par an.

Les conditions, les moyens de créer ces logements sur la commune prennent différentes formes, c'est notamment le projet Cœur de ville qui a été évoqué tout à l'heure. C'est aussi par des sites plus ponctuels. Dans le sens où, les projets urbains qui y sont développés doivent aussi concourir à recréer du lien entre les différents quartiers. Les possibilités également en renouvellement urbain, c'est le bâti existant qui a une autre vocation que celle du logement, qui serait réaffecté à une vocation de logement. Et puis, l'évolution douce des tissus pavillonnaires. Il y a déjà à l'œuvre un mouvement de division foncière et de construction dans les tissus pavillonnaires, pour permettre une évolution douce en cohérence avec leur capacité d'accueil.

Les conditions, sur ces différents types de créations de logements, sont données dans le cadre du PADD. Et c'est encore une fois, dans une logique de garder la structure des différents quartiers et les identités de chacun. Sur une orientation plus spécifique sur le logement : faciliter l'accès au logement et favoriser la vocation familiale de la commune. Là, on va parler de l'accès au logement des publics spécifiques, des jeunes ménages des personnes âgées, des étudiants. On donne aussi les objectifs en matière de logement social, de répondre aux objectifs de la loi. La commune est de toute façon encadrée par des objectifs triennaux qu'elle s'engage à respecter. Et des objectifs, dans le PADD, affichés en matière de mixité sociale, à l'échelle des trois grands quartiers qui sont définis sur la commune : Centre, Nord-est et Sud-ouest.

Sur le parc existant, cette fois, on a une forte problématique puisque le parc existant, sur la commune date majoritairement des années 1955/1975, c'est 80 % à l'échelle de la commune. A titre de repère, c'est 40 % sur les Yvelines. Par rapport à ce parc, ce qu'affiche le PADD, ce sont des enjeux de rénovation énergétique, des enjeux de mise en accessibilité pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Et ce, aussi pour maintenir l'attractivité du parc de logements. Enfin, sur l'aspect bâti, patrimoine et logement, c'est aussi considérer le bâtiment dans sa dimension patrimoniale. Le PLU offre des outils pour préserver le bâti et le patrimoine. Donc c'est repérer des secteurs tels que le bourg des Gressets et le vieux bourg. Mais aussi la possibilité de faire ressortir soit des îlots, soit du bâti qui peut profiter de dispositions particulières dans le règlement du PLU. Et bien sûr, prendre en compte aussi le patrimoine classé de la commune.

## Deuxième intervenante urbanisme

On va passer rapidement au deuxième axe, à savoir la création d'un Cœur de ville vivant. Là, il s'agit, dans un premier temps, d'accompagner la création d'un Cœur de ville multifonctionnel et novateur. Ça passe par la création d'un besoin en logements, phasée sur les dix prochaines années. Puisque la durée de vie d'un PLU, c'est dix ans. Développer également un urbanisme soucieux en matière de performance énergétique et de construction durable, tout en intégrant des dimensions paysagères environnementales. Sur ce projet Cœur de ville vivant, il s'agit aussi de déployer une offre nouvelle d'activités commerciales.

Donc multifonctionnel, ce sont aussi les commerces, les équipements. Les équipements, ça passe par la création d'une médiathèque, la réhabilitation du Pôle petite enfance et des équipements médico-sociaux. Différents équipements sont ciblés donc on voit une volonté ici d'avoir un réel Pôle multifonctionnel, qui rayonne à l'échelle de la ville. Il s'agit également de reconfigurer certains espaces, notamment celui du stade Corneille pour repenser les fonctions. Notamment en cohérence avec des perspectives d'évolution du site.

Un des éléments de ce projet Cœur de ville, vous en avez parlé tout à l'heure, il s'agit d'affirmer la place du Jumelage comme la centralité commerciale du nouveau Cœur de ville. Ça passe par relier cette place au Cœur de ville, en atténuant son caractère routier, pérenniser les pas-de-porte existants par la préservation de la fonction commerciale, favoriser le développement d'une offre de services et notamment de Santé. Et enfin, une harmonisation au niveau du règlement local de publicité pour améliorer la qualité des enseignes commerciales. Et notamment l'harmoniser à l'échelle du quartier, voire à l'échelle de la ville. Voilà pour ces éléments-là.

Un autre point sur ce projet Cœur de ville vivant, il s'agit là de créer un maillage général permettant le déplacement doux. Ça permet de créer un réseau de voirie principal des espaces de circulation favorable aux modes de déplacement doux. C'est notamment pour relier la place du Jumelage, le bourg, le parc de la Grande Terre et le quartier des Gressets. Rechercher aussi les occasions d'améliorer les circulations de modes doux. Sur les différentes avenues qui ont été ciblées, on a ciblé également la mise en œuvre de formes urbaines soucieuses de la place du piéton. C'est vraiment au sein du projet Cœur de ville qu'il y a une réflexion générale sur la place du piéton et les différents modes de déplacement doux.

Toujours dans cet axe Cœur de ville vivant, il y a l'espace de la gare, donc renforcer l'espace multimodal de la gare de La Celle-Saint-Cloud. Ça passe par une réflexion sur l'espace du stationnement existant : comment faire évoluer cet espace pour répondre aux nouveaux usages ? Ça passe par réserver des stationnements spécifiques pour le covoiturage, réserver des stationnements équipés de bornes électriques pour les véhicules électriques. Et également, atténuer certaines nuisances sonores liées à l'espace multimodal et aux infrastructures terrestres. Donc, vraiment un axe sur cet espace multimodal de la gare de La Celle-Saint-Cloud,

Le dernier axe est un axe un peu transversal, à savoir une ville interconnectée et dynamique. Là, on va traiter des infrastructures de transports, des équipements et également de l'activité. En matière d'activité, favoriser la création et l'implantation d'entreprises. Il s'agit, dans un premier temps d'adapter le bâti d'activités déjà existant. On a observé qu'il y avait un certain nombre de vacances de bâti. Donc, adapter ce bâti, pour répondre notamment aux besoins d'installation d'activités nouvelles, de micro-entreprise, d'auto-entrepreneurs qui sont relativement nombreux sur la commune. Conforter également le Pôle d'activité de l'avenue Jean Moulin, toujours en lien avec la gare de Bougival.

Poursuivre le développement des nouvelles technologies et de communication, notamment par le réseau de fibre optique existant. Favoriser le maintien et l'implantation d'activités artisanales. Etudier aussi les possibilités de redéploiement de certaines activités, notamment le tertiaire par le renouvellement urbain. Ça, ce sont les secteurs qui seront ciblés dans le cadre du zonage, où on

pourra voir des actions précises. Un autre élément sur cette ville interconnectée, c'est améliorer la dynamique commerciale, notamment avec une réflexion d'ensemble sur les activités et leur environnement urbain. Ça passe notamment par le maintien de l'attractivité des centralités des quartiers des années 1955/1975, notamment par l'amélioration de la lisibilité de l'accessibilité aux commerces.

Et un axe sur la pérennité les pas-de-porte commerciaux. Il y a des outils, dans le cadre du PLU, qui permettent de pérenniser certains pas-de-porte commerciaux. Un élément également important dans le PADD, c'est de maintenir le niveau d'équipement répondant à l'évolution des besoins de la population. On l'a vu dans le diagnostic, il y a un niveau d'équipement à La Celle-Saint-Cloud qui est assez important. Il s'agit d'accueillir, ces dix prochaines années, de la population, mais aussi de répondre en maintenant ce niveau d'équipement assez important. Ça passe par une réflexion sur les équipements, pour répondre aux besoins de la population à travers chaque quartier. Trouver également les possibilités d'extension du cimetière en limite de capacité, qui se trouve également au fond de protection. Donc, trouver des solutions, notamment pour le développer.

Répondre à la demande d'équipement sportif de plein air, notamment en accès libre. Engager une réflexion, notamment intercommunale, sur les équipements scolaires et sportifs. Ce n'est pas une réflexion uniquement de La Celle-Saint-Cloud, mais ça se passe au niveau intercommunal. Considérer l'attractivité des équipements scolaires en matière de flux, en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Et enfin, favoriser le développement des nouvelles technologies de communication. Voilà sur les éléments relatifs aux équipements.

Par rapport aux transports, si on parle de ville interconnectée et dynamique, il y a une amélioration qui est à faire au niveau de l'offre de transport, notamment en lien avec l'accueil de la population nouvelle. Dans un premier temps, renforcer et développer l'offre de transports collectifs. Là, on pense à la ligne de train L, tout ce qui est ligne de bus, également. Notamment en lien avec les objectifs du plan de déplacement urbain d'Ile-de-France, qui impose un certain nombre d'éléments. Mettre l'offre de transports collectifs au cœur de la vie urbaine, en développant les liaisons vers le Pôle de Versailles, vers la gare de Rueil et vers la gare de La Celle-Saint-Cloud. Et enfin, favoriser les modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture. Ça passe par améliorer les liaisons avec la gare, un réseau de liaison douce, maillage à l'échelle de la ville. En offrant également des possibilités de développement du partage de la voiture. Et aussi en améliorant les conditions de stationnement. Donc il y a plusieurs axes qui devront trouver une traduction graphique et réglementaire au niveau du zonage.

Un autre élément, rechercher une meilleure intégration urbaine et améliorer la fonctionnalité des infrastructures de transport et de stationnement. Ça passe par le renforcement et le développement de l'offre de transports collectifs, en lien, toujours avec plan de déplacement urbain d'Ile-de-France. Et enfin, prendre en compte les nuisances générées par les infrastructures terrestres, notamment dans les différents choix d'aménagement, dans les futures zones à urbaniser.

Et enfin, pour finaliser ce PADD, on revient sur la trame naturelle, donc s'appuyer sur l'importance du patrimoine naturel pour développer une mobilité douce du quotidien à l'échelle communale et supra-communale. Il s'agit de rechercher des occasions d'améliorer les continuités piétonnes. On en a déjà parlé, là, on est vraiment à l'échelle de chaque quartier. Essayer de recréer du lien inter-quartiers par des liaisons, notamment traiter de façon adaptée les chemins forestiers. Tout ça en lien avec le schéma directeur de circulation douce de Versailles Grand Parc.

Je finis sur la cartographie générale. Vous avez dû voir sur votre document qu'il y a un élément qui cartographie les éléments qu'on peut identifier sur la carte. A savoir de grandes coulées vertes qu'on a identifiées, le pôle centre-ville Cœur de ville vivant, qui rayonne sur l'ensemble des autres quartiers, les différentes liaisons à recréer. Donc vous avez un certain nombre d'éléments qui ont été cartographiés. Je vous propose d'arrêter là et de laisser une large place au débat.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur DASSE ?

**Monsieur DASSE**

Je vous remercie. Je souhaitais vous faire part de la surprise de notre groupe, parce que nous attendions en toute sincérité, à pouvoir discuter, analyser un projet d'aménagement. Ce sont les deux premières lettres du PADD. Or, nous avons plutôt eu le sentiment qu'il s'agissait, dans le document qui nous a été transmis et dans les réunions publiques auxquelles nous avons pu participer d'une collection d'incantations, des principes généraux, très généraux, sans approche opérationnelle. J'ai voulu relever un certain nombre de phrases, quelques-unes de ces incantations, mais j'y ai renoncé parce qu'il y en avait beaucoup trop.

Par exemple : « améliorer les liaisons avec la gare », OK, très bien, on est d'accord, mais concrètement ? « Préserver la fonction commerciale », très bien, mais on fait comment ? « Favoriser la création et l'implantation d'entreprises », là, il y avait quelques items, mais de mon point de vue, très insuffisants. Notamment pour parler aux entrepreneurs et faire en sorte que notre commune soit un pôle d'attractivité pour les entreprises. Donc on a été un peu choqué par cette collection d'incantations. Peut-être qu'on était trop en attente de cet exercice.

Et il y a un certain nombre de points qui ont retenu notre attention. Par exemple la page 19 de ce document, celui qui nous a été transmis, peut-être pas celui qui a été projeté. On nous parle de « reconfiguration du stade Corneille », on aimerait en savoir un peu plus sur ce sujet. Que va-t-il devenir ce stade ? « Reconfigurer », ça veut dire quoi ? On nous parle également de « réflexion à l'échelle de VGP, pour l'accueil des gens du voyage », je cite la phrase. C'est un sujet, chacun le sait, compliqué. On aimerait en savoir un peu plus. De quelle façon allons-nous être impactés, qu'est-ce qui est envisagé sur ce sujet ?

Il est également évoqué – et on peut se féliciter du principe – du fait de favoriser l'accession à la propriété notamment, je cite : « en faire un axe fort pour le domaine de Beauregard ». En même temps, on peut se poser la question de : est-ce que c'est authentiquement réaliste ou pas et quelle est notre marge de manœuvre là-dessus ? Si vous voulez, on a été déçu par le fait qu'il y avait beaucoup de phrases creuses dans ce document. Nous souhaiterions savoir quand est-ce qu'on va arriver à des choses un petit peu plus concrètes.

Enfin, pour terminer, nous souhaitons vous inciter à faire en sorte que les réunions publiques organisées, dans le cadre de la préparation et de l'élaboration du PLU, puissent faire l'objet d'une communication un peu plus affirmée et d'un peu plus de publicité. Par exemple, pour la réunion du quartier centre, il devait y avoir une quarantaine de personnes, à vue de nez. Pour la réunion relative à Beauregard il devait y avoir à peine dix personnes. Si on raisonne en pourcentage total de la population celloise, ça fait peu de monde. C'est un sujet qui est très important, donc nous souhaiterions que la population soit peut-être un peu plus informée de ce qu'il se passe. Merci.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BLANCHARD, et on va répondre après.

**Monsieur BLANCHARD**

Mon intervention va un peu dans le même sens que celle de Monsieur DASSE. Le PADD, on le sait bien, ce n'est pas le PLU, ce sont un peu des intentions. Mais l'impression que ça donne, c'est qu'on est dans des intentions un petit peu molles, pour tout dire. On est d'accord avec l'essentiel de ce qui est dit là-dedans, sauf qu'on ne voit pas d'impulsion derrière, on ne voit pas d'envie d'avancer sur tout ça. On retrouve ce qu'on a pu noter, dans la première présentation de situation qu'avait faite Cittànova, quand avait été évoquée l'économie résidentielle. On voit bien de quoi il s'agit. Et

aujourd'hui, on voit dans une tête de chapitre : « vocation familiale de la commune », on voit bien de quoi il s'agit. Il s'agit de dire : on était une ville-dortoir, on reste une ville-dortoir.

### **Monsieur le Maire**

En quoi la famille, c'est un dortoir ?

### **Monsieur BLANCHARD**

Je suis en train de parler de l'ambiance du document. Et l'ambiance du document fait ressortir ça. On vous l'a déjà dit et je pense qu'on peut le confirmer. Il y a un point positif, puisqu'on le réclame depuis longtemps, c'est cette idée de Cœur de ville. Nous, on est plutôt pour l'idée de Cœur de ville. Comme je vous le disais, on est pour le moment dans le PADD, quand on rentrera dans le PLU, on rentrera plus dans les détails. Mais sur le principe, on est d'accord avec le Cœur de ville. Avec simplement un gros regret, quand on entend le commentaire : « atténuer le caractère routier de la place du Jumelage », mais que ne l'avez-vous fait au moment où on a rénové la place du Jumelage !

Ce n'est pas faute de vous l'avoir rappelé, qu'il fallait déjà passer à cette logique plus structurante. On l'a dit et redit, pendant les débats sur les travaux de la place du Jumelage. Avec notamment, la manière de traiter le passage de l'avenue Duchesne et le besoin d'avoir une place du Jumelage qui ait un caractère moins routier. Ça, on l'avait dit. Si ça finit par arriver, c'est très bien, mais je pense que c'est un peu dommage de ne pas y avoir pensé plus tôt. Mais ça fait quinze ans qu'on le réclame sur le PLU, donc on ne va pas gâcher notre plaisir !

### **Monsieur le Maire**

Vous êtes heureux ! Madame DELAIGUE ?

### **Madame DELAIGUE**

Moi, j'aimerais dire que dans ce projet, il y a quelque chose qui me plaît beaucoup, c'est le développement des circulations douces. Elles sont évoquées à plusieurs endroits du document et ça, c'est quelque chose qui me tenait à cœur, donc je suis très satisfaite. Je suis satisfaite aussi de voir que le bois de Beauregard est en site inscrit, que vous avez le souhait de le protéger. Il y a comme ça, un certain nombre d'éléments. Je note en particulier en page 15 que vous comptez bien développer la mixité sociale des quartiers, lors de la réalisation de nouveaux logements. Donc je pense en particulier à Elysée 2, on l'a évoqué tout à l'heure.

En page 16 : répondre aux objectifs de la loi en matière de logement social à hauteur 25 % des résidences principales. Donc je n'ai pas rêvé ce 25 %. « Faire de l'accession à la propriété un axe fort notamment, pour le domaine de Beauregard », ça, je ne sais pas trop d'où ça sort, mais vous semblez y tenir. Je note aussi en page 17 : « préserver le patrimoine classé de la commune. En particulier le pavillon du Butard et les maisons forestières attenantes ». Or, nous savons et on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises, qu'il y avait une vente du pavillon du Butard. Je me pose des questions sur le parking, c'est vrai qu'on est toujours dans le théorique. Comment les espaces des parkings à la gare vont pouvoir évoluer dans la situation actuelle ? Je me pose aussi des questions par rapport à la ville interconnectée et dynamique.

Je rejoins un peu l'intervention de Monsieur DASSE. Dynamique, dynamique, mais aujourd'hui tout ce qui existe, on se demande un peu comment ça évolue. On voit que nos petits commerces ont du mal, il y en a beaucoup qui ferment. On le voit place de BERNARD, il y en a d'autres à Elysée. Elysée souffre beaucoup, on voit qu'à la Châtaigneraie, la galerie souffre aussi beaucoup. Donc il y a des vœux. Des vœux généreux, je dirais, mais j'ai du mal à voir comment tout cela va se concrétiser. Mais pourquoi pas, on attend le projet du PLU. Je crois qu'en ce qui me concerne, pour les grandes lignes, c'est tout.

**Monsieur le Maire**

Merci. Qui veut intervenir encore ? Donc on va vous répondre. Florence ?

**Madame NAPOLY**

Je vais déjà essayer de répondre sur la notion « c'est vague ». Oui, certes. Le PADD, ce sont de grandes orientations. De grandes orientations qu'on s'engage néanmoins à traduire dans les faits. Je ne suis pas d'accord pour dire qu'il n'y a pas d'engagement fort, vous en avez cité vous-mêmes certains, qu'il faut avoir aussi le courage d'affirmer. Et ça, on sait le faire. Ces grandes orientations vont se traduire de deux façons. Pour certaines, elles vont avoir des traductions dans la règle d'urbanisme ; pour d'autres, dans les politiques qui seront menées au cours des dix années à venir.

Parce qu'il est bien évident que sur certaines notions, par exemple les transports en commun, on va essentiellement les favoriser, par des choix politiques et des engagements qui ne seront pas du ressort de la règle d'urbanisme. Quant à dire : « on aimerait en savoir plus », vous reprenez l'exemple du stade Corneille. Sur la question du stade Corneille, on ne sait pas aujourd'hui, ce que la région souhaite faire de ce terrain. Nous sommes sur une échelle de temps qui est longue : dix ans. Donc, on organise, on essaie de mettre l'accent sur des points qui nous semblent essentiels, pour le développement de la ville. Le point essentiel, c'est qu'on souhaite conserver le cadre de vie de la commune, tout en la redynamisant, probablement très largement grâce à ce centre-ville qui va se développer dans les années à venir.

**Monsieur le Maire**

Merci Florence. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que nous prenions acte de ce projet de PADD. Merci beaucoup Camille et Cécile. On vous libère. Merci beaucoup.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.123-9,

Vu la délibération du 4 novembre 2014 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA), le 23 novembre 2015,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 2 décembre 2015,

Considérant que le diagnostic territorial s'est achevé par une présentation aux membres du Conseil municipal le 15 juin 2015,

Considérant que le projet de PADD a fait l'objet d'un large processus de concertation,

Considérant que le projet de PADD a fait l'objet d'une réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA), le 23 novembre 2015, à l'issue de laquelle son contenu a été favorablement accueilli,

Considérant que, en application du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU (arrêt du projet),

Considérant la présentation par Monsieur le Maire du projet de PADD,

Considérant que, après cet exposé, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert,

Considérant que le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD,

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable au sein du Conseil Municipal.

## **FINANCES ET AFFAIRES GENERALES (suite)**

### **13. Attribution du marché d'assurance risques statutaires**

#### **Monsieur le Maire**

On reprend là où on s'était arrêté, c'est-à-dire Attribution du marché d'assurance risques statutaires. Georges LEFEBURE.

#### **Monsieur LEFEBURE**

Considérant que le marché d'assurances de la ville et du CCAS couvrant les risques statutaires a été résilié fin juin 2016, pour des raisons d'équilibre économique, un nouveau marché doit être conclu. Dans un souci de bonne gestion et d'efficacité, il a été constitué un groupement de commandes avec qui ? Là, ça va être plus dur ! Avec le CCAS, la ville assurant le rôle de coordonnateur du groupe. Une procédure d'appel d'offres a été lancée et a abouti à la réception de cinq offres analysées selon les critères du règlement de consultation.

La commission d'appel d'offres réunie le 2 décembre 2015 a retenu l'offre du groupement ASTER/MILLENIUM, pour un montant global CCAS/Ville de 70 483,91 euros pour la formule de base (15 jours en indemnité journalière). Le groupement a obtenu la note maximale de 100 sur 100 points. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché d'assurances risques statutaires.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD.

#### **Monsieur BLANCHARD**

Ce n'est pas une question, c'est un commentaire. On va le voter, mais je trouve assez choquant qu'un assureur dise : « vous ne m'intéressez pas, parce que vous n'êtes pas assez rentable ».

#### **Monsieur le Maire**

Il y a la morale et il y a la loi, cher Monsieur BLANCHARD. N'est-ce pas ? Est-ce que Patrice, tu veux dire un mot là-dessus ?

#### **Patrice FORGET**

Monsieur BLANCHARD, je ne vous confierai pas la gestion d'une compagnie d'assurance !

#### **Monsieur le Maire**

Voilà, c'est dit ! Pas d'autre question ? Nous mettons aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés publics,

Vu la convention de groupement de commandes conclue entre la Ville et le CCAS,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 2 décembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Affaires générales du 2 décembre 2015,

Considérant que le marché d'assurances de la ville et du CCAS couvrant les risques statutaires a été résilié fin juin 2016 et que le lancement d'une nouvelle procédure s'est avéré nécessaire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise

Monsieur le Maire à signer le marché d'assurances garantissant les risques statutaires avec ASTER Les Assurances Territoriales, mandataire du groupement ASTER/MILLENIUM (8 rue Drouot – 75424 PARIS) pour un montant global CCAS/VILLE de 70.483,91 € pour la formule de base (15 jours en indemnité journalière).

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **14. Tarifs 2016 du cimetière**

##### **Monsieur le Maire**

Tarifs 2016 du cimetière. Hervé ?

##### **Monsieur BRILLANT**

Les tarifs des prestations inhérentes au cimetière dont l'évolution correspond à la progression moyenne des coûts sont listés ci-dessous. Concernant les concessions, cette hausse n'est appliquée qu'à celles d'une durée de 15 ans, afin de rééquilibrer leurs tarifs par rapport à ceux d'une concession d'une durée supérieure. Les concessions de 30 ans et 50 ans n'augmentent pas. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'appliquer les tarifs ci-dessous. La liste vous est présentée.

##### **Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DASSE ?

##### **Monsieur DASSE**

Merci. Ce n'est pas une question, c'est une observation. On peut regretter qu'il n'y ait pas suffisamment de candidats pour les concessions longue durée et on espère que les choses vont s'arranger.

##### **Monsieur le Maire**

Laissons les gens choisir par eux-mêmes !

**Monsieur DASSE**

Nous sommes bien d'accord. Mon observation portait plutôt sur le taux d'évolution de ces tarifs, en moyenne. En commission, il nous a été indiqué qu'il s'agissait là d'une augmentation de +1,5 %, donc très nettement supérieur à l'inflation actuelle. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Pierre, tu vas expliquer un peu quelques éléments d'économie.

**Monsieur SOUDRY**

Je dirais deux choses. Je parlerai d'abord de l'inflation pour 2015 et puis, de ce qui est prévu pour 2016. D'abord l'inflation pour 2015, c'est vrai qu'elle est faible. Mais il faut savoir pourquoi l'inflation est faible en 2015. C'est notamment à cause de la baisse considérable du prix du pétrole, dont le prix a été divisé par trois. Quand on regarde les composantes de la baisse de l'inflation en 2015, il y a d'abord le pétrole, il y a aussi les produits manufacturés qui baissent. Alors que les services augmentent de 1,2 %. Or, il est clair que ce que nous produisons s'apparente plus à des services.

On n'est pas transporteur aérien à bénéficier d'une division par trois du prix du pétrole ni responsable d'achat de produits manufacturés en Chine, etc. Donc il faut quand même bien voir à quoi est due l'inflation aujourd'hui. Et ça ne correspond pas du tout à la structure des dépenses de la ville et des services de la ville. Ça, c'est pour l'inflation aujourd'hui. Même en restant sur la globalité de l'inflation j'ai regardé quelles sont aujourd'hui, les prévisions pour 2016, parce que là nous parlons de 2016, c'est un budget pour 2016.

Evidemment, il y a différents instituts qui prévoient, en France, des inflations en 2016 et toutes prévoient des inflations supérieures à 1 %. La BCE par exemple, prévoit 1,3 % en 2016 pour la France, Natixis prévoit 1,4 % K, le cabinet Price et Cooper prévoit 1,5 %. Donc voilà les prévisions d'inflation et non pas de services. Les services, c'est encore supérieur. Donc voilà les prévisions d'inflation pour 2016, avec une augmentation moyenne de 1,5 % qui correspond à des services et non pas aux produits de consommation. Je pense que nous sommes tout à fait dans la ligne de l'inflation et de l'évolution du coût des services.

**Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Oui, Monsieur DASSE ?

**Monsieur DASSE**

Merci. Il ne s'agit pas de s'engager ici dans un débat économique.

**Monsieur le Maire**

Si, si vous voulez.

**Monsieur DASSE**

Par exemple, la norme qui a été retenue pour l'élaboration du budget, de la loi de finance 2016 ne fait pas état d'un taux d'inflation de 1,5 % à ma connaissance. Ensuite, il faut regarder l'évolution des revenus des ménages. Et l'évolution des revenus des ménages dans notre pays n'est pas de +1,5 %, malheureusement. On peut se souvenir du fait que l'inflation avait des effets bénéfiques, or ça fait plusieurs années que l'inflation est très faible dans notre pays. Ensuite, on peut se battre à coup de sources et de sous-ensembles d'inflation. Mais aujourd'hui, toujours est-il que notre économie connaît un taux d'inflation qui est très faible. Il est vraisemblable qu'en 2016, ce sera encore le cas. Pour notre pays, j'entends. Et le revenu des ménages n'a pas augmenté à la proportion que vous indiquez.

**Monsieur le Maire**

Moi, je vais rajouter un petit point. D'abord, la prévision 2016, Pierre a donné un certain nombre d'éléments. Vous dites que vous les contestez, mais la réalité c'est que le gouvernement, dans le cadre du projet de loi de finances, a arrêté une norme d'évolution des prix de 1,2 %. Ça se rapproche de l'inflation des prix à la consommation. Il faut rajouter, comme Pierre l'a dit très clairement, que nous avons dedans des charges de personnel qui évoluent très largement au-dessus des 1,1 ou 1,2 %. Il faut en tenir compte, parce que nous facturons effectivement, au prix de revient, les services qui sont proposés à la population.

Si nous ne les facturions pas grosso modo à l'évolution du coût, il faudrait faire quoi ? Il faudrait les financer par l'impôt. Il faudrait les financer par le budget municipal et donc, par l'impôt. Or nous considérons qu'à La Celle-Saint-Cloud – nous considérons, vous pouvez avoir un avis différent, mais c'est le nôtre aujourd'hui, en tout cas – la répartition entre contribuables et personnes appelées à payer le service doit être conservée. En tenant compte de la solidarité, c'est-à-dire que très souvent, les tarifs famille sont compensés par de la solidarité, par des barèmes qui permettent de faire de la redistribution entre les familles à revenus élevés et les familles à revenus plus modestes. Donc ce que vous dites n'est pas applicable en la matière et ce que vous dites ne répondrait pas au sujet.

Nous, ce que nous souhaitons, c'est conserver l'équilibre de la répartition entre l'impôt et le tarif. Et dans le tarif, il y a le coût de revient du tarif. 1,5 %, ça reste raisonnable. De toute façon, ce sont des tarifs qui sont des tarifs normatifs, objectifs qui sont souvent appliqués à des prix inférieurs aux coûts des prestations. Je peux donner l'exemple de la restauration ou du périscolaire, on est souvent très en dessous du coût réel et en plus de ça, il faut tenir compte de la dégressivité et de la péréquation verticale. Nous, nous considérons qu'on est très équitable en proposant cette augmentation. Monsieur BLANCHARD.

**Monsieur BLANCHARD**

C'est amusant, puisque vous ne tenez pas exactement le même discours que quand vous parlez des impôts locaux. Quand vous parlez des impôts locaux, vous dites : « ce sont les bases qui augmentent, donc on n'augmente pas les impôts ». Et là, vous avez justement un argument pour dire : « c'est l'inflation qui fait qu'on doit augmenter nos tarifs »

**Monsieur le Maire**

C'est le coût, ce n'est pas l'inflation.

**Monsieur BLANCHARD**

Ce sont deux modes de raisonnements qui sont différents. Oui, « le coût », mais vous pourriez dire la même chose pour les impôts, en admettant qu'il y a bien une augmentation des impôts, puisqu'il y a bien une augmentation des bases.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas du tout pareil, c'est l'évolution du coût, que nous essayons de répercuter. Autre intervention ? Donc je mets aux voix. Vote contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 2 décembre 2015,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1er janvier 2016 (chiffre arrondi à la décimale approchante)

Concessions

15 ans	545,00 €
30 ans	1400,00 €
50 ans	3170,00 €

Cavurnes (4 urnes par case)

15 ans	945 €
30 ans	1345,00 €
50 ans	2495,00 €

Columbarium (2 urnes par case)

15 ans	530,00 €
30 ans	765,00 €
50 ans	1370,00 €

Fleurissement cimetière

un fleurissement par an	62,00 €
deux fleurissements par an	123,00 €

TAXES

Caveaux provisoires (tarif journalier)

15 premiers jours	2,35 €
à partir du 15ème jour	2,75 €

Vacation de Police

1 vacation	22,70 €
1/2 vacation *	11,35 €

Taxe exhumation

21,20 €

Taxe inhumation

21,20 €

Dépôt d'urne

21,20 €

TRANSPORT CIMETIERE

Tarif aller/retour	2,00 €
--------------------	--------

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## 15. Tarifs 2016 des marchés d'approvisionnement

### Monsieur le Maire

Tarifs 2016 des marchés d'approvisionnement. Hervé ?

**Monsieur BRILLANT**

La convention de délégation de service public concernant l'affermage de l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la commune a été signée avec la société Geraud et fils, avec prise d'effet au 1er octobre 2013. L'application de la formule de révision du contrat conduit à une augmentation globale des tarifs de 0,42 %. Le conseil municipal est libre de fixer les tarifs des droits de place dus par les commerçants.

Ceux-ci sont habituellement indexés sur l'évolution du coût du contrat, pour que la ville n'ait pas à supporter la différence entre les coûts d'exploitation et les recettes. Il est proposé de réviser les tarifs des droits de place des commerçants, en les augmentant dans une proportion, avec des arrondis aux centimes supérieurs. L'augmentation proposée portera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le prix du mètre linéaire de façade, aux montants suivants. Vous avez les tableaux qui vous sont donnés dans le projet.

**Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BLANCHARD ?

**Monsieur BLANCHARD**

Questions rituelles : comment se portent ces marchés et quelles sont leurs évolutions ?

**Monsieur le Maire**

On va vous répondre. Hervé ? C'est sur l'autre page, mais on va le trouver. Ils se portent bien.

**Monsieur BRILLANT**

La ville dispose de trois marchés : Place du Jumelage, Place Berthet et Place Leclerc. Ces marchés couvrent cinq jours sur sept. c'est un bon service. Place du Jumelage, qui est tenue le mardi matin et le vendredi toute la journée ; la Place Berthet qui est tenue le mercredi matin et le samedi matin et la Place Leclerc qui est tenue le dimanche matin. La gestion de ces marchés a été attribuée à la Société Geraud, dans le cadre d'une délégation de service public. Une commission des marchés regroupant des élus, des services, des délégataires, des représentants des commerçants – élus par les commerçants – se réunit deux à trois fois par an afin de faire le point sur la gestion des marchés, le respect du cahier des charges et la revalorisation du droit de place.

Si la fréquentation réelle en peut être chiffrée avec précision, on peut néanmoins constater que les marchés cellois sont fortement appréciés et attirent même une clientèle venant des villes voisines. Le marché de la Place Leclerc rend un service indéniable à la population. Le dimanche matin, c'est quand même très appréciable d'avoir un marché. Le marché de la Place du Jumelage qui est un marché qui a des horaires tardifs le vendredi est également très attractif. Il répond à une attente des gens qui travaillent toute la journée. Sa fréquentation est en nette progression comme vous avez pu le constater et les volants sont de plus en plus nombreux.

Le marché de la Place Berthet est très attractif et est vraiment un centre d'activité intense. Vous pouvez voir, le samedi, la population qu'il y a sur ce marché. D'ailleurs samedi dernier, vous avez peut-être pu voir le premier volant, qui a été implanté sur la place, qui fait suite à une demande de la ville d'avoir de nouveaux volants implantés sur cette place. Cette place est également destinée à accueillir des commerces ponctuels tels que le marché aux plantes. Je crois que celui du printemps sera sur la place Berthet.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Hervé. Marie-Pierre DELAIGUE ?

**Madame DELAIGUE**

Celui que je pratique le plus souvent, c'est celui qui est le plus proche de chez moi, celui de la place du Jumelage. Je suis étonnée, parce que comme vous le savez, ce marché est en deux parties, sur deux places. Ce sont au départ des parkings qui se transforment en marchés et la deuxième partie, la plus petite a de moins en moins d'exposants. Donc je ne vois pas comment on peut dire que ce marché se développe. Merci.

**Monsieur le Maire**

Hervé ?

**Monsieur BRILLANT**

Sur la première place, le nombre de volants a quand même évolué d'une façon très sensible. Je ne sais pas si vous avez vu, mais c'est complet le vendredi.

**Monsieur le Maire**

Oui, oui, ça marche bien.

**Monsieur BRILLANT**

Il y a deux volants, ce sont des marchands de fripes si vous êtes d'accord, dont le nombre n'évolue pas sur la deuxième place. Par contre, sur la première, il évolue sensiblement.

**Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des marchés réunie le 25 novembre 2015

VU l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie le 2 décembre 2015

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33  
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide :

De porter le prix du mètre linéaire de façade, à compter du 1er janvier 2016, aux montants suivants

Droit de place (par séance et par mètre linéaire de façade marchande sur allée principale transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 2 m)	Marchés de plein air (Gressets et Beaugard Proposition)	Marché couvert Étang Sec Proposition
Sous la halle – place couverte	2,32 € HT	4,17 € HT
Sous couvert extérieur		
Places découvertes (sans matériel)	2,12 € HT	2,90 € HT
Commerçants non abonnés (supplément)	0,64 € HT	0,64 € HT

Le montant de la redevance annuelle, globale et forfaitaire versée à la ville par le délégataire passera ainsi de 120 924 € à 121 428,00 €.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **16. Tarifs 2016 d'occupation du domaine public et de location des salles municipales**

### **Monsieur le Maire**

Tarifs 2016 d'occupation du domaine public et de location des salles municipales. C'est Hervé, toujours.

### **Monsieur BRILLANT**

Pour permettre de financer les prestations mises à disposition, il est proposé d'augmenter les tarifs d'occupation du domaine public (terrasses de café et vente ambulante) et de location des salles polyvalentes, ajustés à l'évolution du coût de revient de la prestation. Toutefois, certaines prestations restent gratuites, comme cela est exposé ci-dessous. Vous avez les tableaux avec l'évolution 2015/2016. On vous propose d'accepter ces nouveaux tarifs.

### **Monsieur le Maire**

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ?

### **Monsieur BARATON**

Pourquoi pour la salle Caravelle, il n'y a pas de forfait ?

### **Monsieur le Maire**

Hervé ? Qui peut répondre ? Je ne sais pas, on va étudier.

### **Monsieur BARATON**

Parce que Monsieur le Maire, vous avez pris une décision municipale le 8 juillet, pour une société, pour un forfait du 6 au 31 de 2 500 euros. Donc j'aurais voulu savoir sur quelle base avait été calculé ce montant ?

### **Monsieur le Maire**

On a dû le voter quelque part. C'est en fonction du taux d'occupation. On vous répondra. On vous répondra par écrit. Autre question ? Pas d'autres ? Je mets aux voix. Vote contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Financières, réunie le 2 décembre 2015,

Considérant qu'il y a lieu de réviser ces tarifs,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

## DECIDE

Concernant les salles polyvalentes,

1 - de maintenir la gratuité pour leurs occupations par les associations de la ville, les syndicats de copropriétés situées sur la commune et les partis politiques locaux,

2 - de maintenir la gratuité pour l'occupation de la salle Caravelle pour les associations et les partis politiques locaux, mais de limiter le nombre de ces occupations à trois par an.

3 – de maintenir la gratuité pour l'occupation du Pavillon des Bois Blancs pour les associations de la ville, à raison d'une occupation par an.

Ces tarifs et nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

DOMAINE PUBLIC	2016
Redevance annuelle d'occupation du domaine public en m <sup>2</sup> , pour les commerces, (terrasses non couvertes des cafés et restaurants de la commune, fleuristes...)	67,96 €
Redevance d'occupation du domaine public pour les ventes ambulantes. Prix à la séance d'1/2 journée par tranche de 10 m <sup>2</sup> occupés	16,55 €

SALLES MUNICIPALES	TARIFS 2016 Associations et Syndics hors communes et Entreprises
<b>SALLES JONCHERE</b>	
Salle n°2 capacité d'accueil 25 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	45,50 € 24,97 €
Salles n°3 et 4 capacité d'accueil 12 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	26,02 € 12,80 €
Salle n°5 capacité d'accueil 30 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	52,49 € 24,77 €
Salle n°6 capacité d'accueil 50 personnes en semaine, par ½ journée tarif horaire	90,98 € 36,06 €
<b>SALLE P &amp; M CURIE</b> capacité d'accueil 100 personnes	
en semaine, par ½ journée tarif horaire	178,49 € 59,44 €
<b>SALLE CH. DE GAULLE</b> capacité d'accueil 100 personnes	
en semaine, par ½ journée tarif horaire	178,49 € 59,44 €
<b>SALLE CARAVELLE</b> capacité d'accueil 500 personnes	
en semaine, par ½ journée tarif horaire	356,98 € 119,37 €
10 H jusqu'à 2 H du matin vendredi, samedi et jours fériés	309,24 €

PAVILLON DES BOIS BLANCS	HORAIRES	ADMINISTRÉS	ASSOCIATIONS	ENTREPRISES PRIVEES travaillant sur ou pour la Ville
SALLE N°1 CAPACITE 149 personnes				
semaine		2016	2016	2016
du lundi au vendredi	14 h à 18 h	225,23 €	225,23 €	563,06 €
	18 h à 23 h	281,53 €	281,53 €	675,68 €
à l'heure dans la limite de 2 heures		56,30 €		
week end				
vendredi et veille de jour férié sauf (1)	17 h à 4 h	529,27 €	* 529,27 € *	
	14 h à 4 h	619,36 €	* 619,36 € *	
samedi, dimanche et jour férié	9 h à 20 h	529,27 €	* 529,27 € *	
	14 h à 4 h	663,23 €	* 663,23 € *	
	9 h à 4 h	900,89 €	* 900,89 € *	
(1) Nuits des 24 et 31 décembre	14 h à 6 h	900,89 €		
préparation salle avant occupation : tarif horaire		105,08 €	105,08 €	157,63 €
dépassement horaire		105,08 €	105,08 €	157,63 €
SALLE N°2 CAPACITE 40 Personnes				
semaine		2016	2016	2016
du lundi au vendredi	14 h à 18 h	146,39 €	146,39 €	259,00 €
	18 h à 23 h		146,39 €	371,61 €
à l'heure dans la limite de 2 heures		33,12 €		
week end				
vendredi et veille de jour férié sauf (2)	17 h à 4 h	** 180,17 € **	* 180,17 € *	
	14 h à 4 h	** 235,97 € **	* 235,97 € *	
samedi, dimanche et jour férié	9 h à 20 h	** 180,17 € **	* 180,17 € *	
	14 h à 4 h	** 235,97 € **	* 235,97 € *	
	9 h à 4 h	** 349,08 € **	* 349,08 € *	
(1) Nuits des 24 et 31 décembre	14 h à 6 h	** 349,08 € **		
* uniquement s'il n'y a pas de réservation d'administrés				
** uniquement en complément de la salle n°1				

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication

## 17. Modification du tableau des effectifs

### Monsieur le Maire

Modification du tableau des effectifs. C'est Laurence.

### Madame AUGERE

Il convient de modifier le tableau des effectifs, pour faire suite aux différents mouvements des effectifs, intervenus depuis décembre 2014 (départs en retraite, disponibilité pour convenances personnelles, et recrutements divers) et aux nominations suite aux réussites aux concours de la fonction publique territoriale et aux résultats émanant des sélections professionnelles. Il est proposé

aux membres du conseil municipal de prendre en compte les modifications du tableau des effectifs et d'adopter le tableau général des effectifs. Vous l'avez en bas et de l'autre côté de la feuille.

**Monsieur le Maire**

Merci Laurence. Des questions ? Monsieur BARATON ?

**Monsieur BARATON**

Evidemment, ça va dans le bon sens. La seule chose qui m'interpelle, c'est sur la filière technique, parce qu'il y avait cinq postes et il n'y en a plus qu'un. Donc il y a quatre personnes du technique qui ne seront pas renouvelées. Et là, je me dis : j'espère que ce ne sera pas pour générer du travail pour des entreprises extérieures. Parce que quatre personnes en moins sur une filière technique – je ne sais pas si elles sont identifiées ? – ça fait quand même beaucoup. Si ça avait été plus réparti sur la Mairie, on aurait pu mieux le comprendre. Du reste, est-ce qu'en tant qu'élus, il serait possible d'avoir l'organigramme des services ?

**Monsieur le Maire**

L'organigramme ? Attendez, c'est quoi la question ?

**Monsieur BARATON**

La question, c'est que ça m'interpelle un peu qu'au niveau du technique, il y ait quatre postes supprimés et un transformé.

**Monsieur le Maire**

Là, il s'agit de postes budgétaires qu'on supprime ou qu'on crée. Ce sont des postes budgétaires, ce ne sont pas forcément des effectifs, des personnes, des ETP. Donc en réalité, on peut avoir des postes budgétaires non pourvus à un moment donné, donc on les supprime pour coller avec l'évolution des effectifs. Ça ne signifie pas qu'il s'agit de personnes qui ne sont pas conservées. Quand vous voyez « filière technique », il y a autre chose, ce ne sont pas seulement les services techniques. Il y a le personnel de crèche en particulier. Oui ?

**Monsieur BARATON**

Et est-ce qu'on pourrait avoir l'organigramme complet de la mairie ?

**Monsieur le Maire**

L'organigramme complet de la mairie ? Ça, je ne sais pas, il faut voir. On a l'organigramme général, il est consultable. D'autres questions ? Pas d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour faire suite aux différents mouvements des effectifs intervenus depuis décembre 2014 (départs en retraite, disponibilité pour convenances personnelles, et recrutements divers) et aux nominations suite aux réussites aux concours de la fonction publique territoriale, aux résultats émanant des sélections professionnelles.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

Article 1 : décide de prendre en compte les modifications du tableau des effectifs, au 1er janvier 2016, comme suit,

Filière Administrative :

Suppression au 1er janvier 2016		Création au 1er janvier 2016	
1 poste	Directeur de communication		
1 poste	Attaché	1 poste	Rédacteur
1 poste	Rédacteur principal de 1ère classe		
1 poste	Adjoint administratif de 1ère classe	1 poste	Rédacteur
2 postes	Adjoint administratif de 1ère classe	2 postes	Adjoint administratif principal de 2ème classe
1 poste	Adjoint administratif de 2ème classe	1 poste	Adjoint administratif principal de 2ème classe

Filière Technique :

Suppression au 1er janvier 2016		Création au 1er janvier 2016	
1 poste	Responsable de la restauration		
1 poste	Agent de maîtrise principal	1 poste	Adjoint technique de 1ère classe
1 poste	Adjoint technique principal de 2ème classe		
2 postes	Adjoint technique de 2ème classe		

Filière Médico-Sociale :

Suppression au 1er janvier 2016		Création au 1er janvier 2016	
1 poste	Puéricultrice de classe normale	1 poste	Educatrice de jeunes enfants

Article 2 : adopte le tableau général des effectifs ci-joint, prenant en compte les modifications mentionnées.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication*

## AMENAGEMENT ET PATRIMOINE (*suite*)

### 2. Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS

#### Monsieur le Maire

Nous revenons à la partie aménagement et patrimoine avec l'adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS. Florence, s'il te plaît ?

#### Madame NAPOLY

Vous savez que nous avons décidé d'engager une procédure de déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols. Une procédure, bien entendu, prévue dans le Code de l'urbanisme qui porte sur deux projets. Une opération d'une soixantaine de logements mixtes (locatif social et en acquisition privée) à l'angle des avenues de la Drionne et Gustave Mesureur. Il prendra place en lieu et place d'un immeuble de bureaux, aujourd'hui presque totalement vacant. Et une opération d'environ soixante-dix logements sociaux, sur une parcelle située le long de l'avenue Maurice de Hirsch, actuellement occupée par un parking.

Ces constructions répondent à plusieurs objectifs : aménager et valoriser les parcelles, soit inoccupées soit occupées par un bâti vétuste. Pour ce qui est de celle de l'avenue Gustave Mesureur, Monsieur le Maire rappelait que cette opération Mesureur est une des premières étapes du travail sur le centre-ville. Des projets qui permettront d'assurer un véritable parcours résidentiel, au sein du territoire communal, par deux aspects de ces projets. De petits logements d'une part, dont le manque a été pointé par le diagnostic territorial et d'autre part et surtout, des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une offre aujourd'hui très peu développée sur la commune.

Les parcelles qui sont concernées par ces projets dans le plan d'occupation des sols étaient classées en zone UE, dont le règlement ne permettait pas la réalisation de nouvelles constructions. Il convenait alors de faire évoluer notre règlement de zonage afin de permettre la réalisation de ces deux opérations. Dans le cadre de cette procédure, la commune a organisé l'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées, fin juillet 2015. Cette déclaration de projet a fait l'objet d'une présentation lors de la Commission d'aménagement et patrimoine en septembre 2015.

Puis l'enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du POS s'est déroulée du 28 septembre au 28 octobre 2015. 23 personnes ont émis une remarque sur le registre d'enquête publique. Le Commissaire Enquêteur a remis son rapport ainsi que ses conclusions motivées et a rendu un avis favorable. Ce rapport est bien évidemment tenu à la disposition de chacun. Le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols.

#### Monsieur le Maire

Merci Florence. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON ?

#### Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, on fait les deux projets en même temps ?

#### Monsieur le Maire

Oui.

#### Monsieur BARATON

Concernant celui de l'avenue Mesureur, on a un avis assez réservé, puisqu'on voit que le projet est bien avancé. C'est un projet de mixité, mais on nous a quand même bien expliqué qu'il y aura une

aille sociale et les deux autres qui ne le seront pas. J'espère simplement que la qualité des matériaux sera la même dans les deux types de logements, ce qui n'est pas toujours le cas. Je m'inquiète aussi sur l'aménagement nécessaire du carrefour, parce qu'il y aura plus de voitures qui sortiront. Et j'espère que là, une partie au moins sera prise en charge par le promoteur.

Concernant maintenant les soixante-dix logements du parking Maurice de Hirsch. Tout d'abord quand on nous l'a présenté, on a eu le droit à, grosso modo, trois traits de crayon. Pourquoi est-ce que vous le faites maintenant ? Parce que vous savez très bien qu'à aucun moment, vous ne pourriez accepter dans le PLU qu'on construise sur un parking.

**Monsieur le Maire**

Ce ne sera plus un parking.

**Monsieur BARATON**

Vous reconnaissez qu'il y a beaucoup de bruits, puisque vous allez faire les pièces à vivre plutôt côté Maurice de Hirsch que côté du bois. Il y aura un peu moins de parkings, puisque, qu'on le veuille ou non, les bâtiments prennent des places de parking. Il peut être mieux géré, très bien. Ce qui m'inquiète un peu plus, dans le rapport qu'on a lu avec attention, c'est qu'on parle d'une requalification de l'avenue Maurice de Hirsch en disant : « comme ça, il y aura des bâtiments de chaque côté ». Moi, ce qui m'interpelle et j'espère que vous allez me démentir, c'est qu'en mai 2013, au cours d'une réunion, il avait été évoqué des constructions. Et à l'époque, je me souviens très bien, il avait été dit : « dans le fond, on pourrait concevoir, dans les parties non boisées de Beauregard – c'est-à-dire grosso modo à l'endroit de la géothermie et vers le poney club – de construire des logements qui eux seraient accessibles à la propriété. Et il avait même été dit, que ça permettrait peut-être aussi, de créer une avenue, permettant aux gens de Villevert de venir plus facilement à la gare de La Celle-Saint-Cloud. Démentez-moi, dites-moi que c'est absolument faux.

**Monsieur le Maire**

Mais par qui ?

**Monsieur BARATON**

Si, si, ça avait été évoqué.

**Monsieur le Maire**

Mais par qui ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire ?

**Monsieur BARATON**

Ecoutez, c'était à une table ronde, on était début mai, Monsieur le Maire, c'était quand vous commenciez à préparer votre programme. Il y avait une table ronde et je peux même citer les gens qui étaient à ma table. Il y avait Jean-Claude TEYSSIER, Georges LEFEBURE, il y avait Carmen, il y avait Jean-Paul GUILLAUME. Et Pierre SOUDRY est venu nous rejoindre. Et il nous a dit qu'il serait possible de créer 500 logements...

**Monsieur le Maire**

Jamais...

**Monsieur BARATON**

Jamais ? C'est faux ? Vous démentez ? Eh bien tant mieux !

**Monsieur le Maire**

Je ne sais pas d'où vous sortez ça. Je ne sais pas d'où vous sortez ça, c'est complètement fantaisiste !

**Monsieur BARATON**

Eh bien, que les gens qui étaient en réunion, en leur âme et conscience...

**Monsieur le Maire**

Non, mais écoutez Monsieur BARATON...

**Monsieur BARATON**

Vous démentez ?

**Monsieur le Maire**

C'est quoi votre question ?

**Monsieur BARATON**

La question, c'est que nous sommes évidemment contre cette construction, d'une part. Et d'autre part, j'espère – j'espère me tromper – que ce n'est pas le début. Parce qu'on a bien vu tout à l'heure qu'il faut construire soixante-dix logements par an pendant dix ans. Donc il va bien falloir les construire. Et quand vous dites, à juste titre, qu'il faut préserver les bois de Beauregard, je rappelle quand même qu'il y a quelques trous. Y compris vers la Garenne Béchevet.

**Une intervenante**

Des trous de quoi ?

**Monsieur BARATON**

Des zones qui pourraient devenir constructibles, on va dire.

**Monsieur le Maire**

La question, c'est quoi ?

**Monsieur BARATON**

La question, c'est qu'on est contre et que j'espère que vous démentez bien le fait que ce n'est pas les prémices d'une espèce de...

**Monsieur le Maire**

Les prémices de quoi ?

**Monsieur BARATON**

D'une avenue qui pourrait s'étendre au-delà de...

**Monsieur le Maire**

Attendez, une avenue qui va d'où à où ?

**Monsieur BARATON**

Qui pourrait aller jusqu'à...

**Monsieur le Maire**

Mais qui part d'où ?

**Monsieur BARATON**

Qui part du début de Maurice de Hirsch, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Pour aller où ?

**Monsieur BARATON**

Pour aller pratiquement à Vilelvert.

**Monsieur le Maire**

Autre question ? Madame DELAIGUE ?

**Madame DELAIGUE**

Nous avons également consulté l'enquête publique et nous nous sommes exprimés. Nous avons émis des réserves sur cet immeuble de Maurice de Hirsch. On n'en a pas émis pour l'autre projet. Mais pour celui qui serait fait à Maurice de Hirsch, oui, compte tenu de là où il se trouve. C'est-à-dire proche de l'autoroute, beaucoup de bruit, pollution sonore. Ce sont en partie nos arguments. J'ai pu consulter les conclusions de l'enquêteur qui, sur cet aspect, dit qu'il serait bien de faire faire des mesures de pollution.

« Incidence notable sur l'environnement, santé humaine ». L'autorité environnementale reconnaît cette évaluation, justement. Vous, vous auriez demandé un recours gracieux, par rapport à cet avis de l'autorité environnementale qui finalement, aurait été mis de côté. Mais moi, je persiste à penser qu'il faut faire ce point sur la pollution sonore et la pollution de l'air à cet endroit-là. Est-ce que vous pouvez me dire si ce sera fait ou pas, s'il vous plaît ?

**Monsieur BARATON**

Oui. Florence ?

**Madame NAPOLY**

Sur la question air et bruit. L'air, c'est en cours, puisqu'il y a une étude actuellement, dont on devrait avoir les résultats d'ici six mois à un an. Et sur le bruit, de toute façon, les architectes qui vont travailler sur Maurice de Hirsch auront un cahier des charges à respecter. Et donc je pense qu'il y aura des mesures qui seront faites par l'opérateur, de façon, à leur donner, quelques données précises. Parce que les données précises que l'on a actuellement ne sont pas si précises que ça. Elles résultent d'une étude de 2008, qui fait état d'un seuil inférieur à 69 décibels et même 62 sur la zone, mais qui ne donne pas le niveau absolument exact.

Mais ça, les architectes le prendront en compte. Pour répondre à Jean-François BARATON, quand tu dis : « on va faire les pièces à vivre », d'abord, ce n'est pas nous qui allons faire les pièces à vivre. D'abord, dans cette histoire l'opérateur, c'est la SIEMP, ce n'est pas la ville. Deuxièmement, il y a un concours d'architecte qui est en cours, ce sont les architectes qui vont proposer, en fonction des avantages et de la qualité du site, une architecture. Aujourd'hui, on ne sait pas où vont donner les pièces, comment ils vont proposer l'intégration des différents bâtiments qu'ils proposeront.

Ceci est une information, il y a trois cabinets d'architectes qui ont été retenus par la SIEMP, pour un concours sur ce projet. Il est en cours et on devrait avoir les résultats en avril. Par ailleurs, sur Mesureur, il faut savoir que c'est tout le temps comme ça, quand il y a des résidences mixtes. C'est

simplement une question de gestion pour le bailleur social. Le bailleur social ne peut pas gérer des appartements répartis au milieu d'un bâtiment. Ce n'est pas possible. C'est forcément une cage d'escalier.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur BLANCHARD ?

### **Monsieur BLANCHARD**

En complément de ce qui a été dit. Le bailleur social peut très bien faire appartement par appartement. J'admets que c'est compliqué, mais légalement, il le peut. Ce n'est pas interdit. Une remarque d'ordre assez général, on fait une modification du POS, je l'ai déjà dit, en dernière minute, alors qu'on devrait être dans le cadre du PLU. Je trouve ça un peu dommage, mais je comprends bien que vous soyez poussés par les contraintes, en matière d'obligation de logements sociaux et de création de logements. Donc les choses avancent comme ça. Nous nous abstiendrons sur cette déclaration.

### **Monsieur le Maire**

C'est une explication de vote. Très bien. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. C'est adopté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-14-2 et R.123-23-2 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-3 et R.123-2 et suivants ;

Vu l'examen conjoint du projet avec les Personnes Publiques Associées en date du 24 juillet 2015;

Vu l'arrêté municipal en date du 7 septembre 2015 soumettant la déclaration de Projet à enquête publique qui s'est déroulée du 28 septembre 2015 au 28 octobre 2015;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 2 décembre 2015;

Vu les annexes jointes à la délibération (dossier de déclaration de projets incluant les plans des zones, les comptes rendus des réunions avec les personnes publiques associées...),

Considérant la volonté de réaliser une opération d'une soixantaine de logements mixtes (locatif social et en acquisition privée) en lieu et place d'un immeuble de bureaux sur l'îlot compris entre les avenues de la Drionne et Gustave Mesureur, et une opération d'environ soixante-dix logements sociaux sur une parcelle située le long de l'avenue Maurice de Hirsch, actuellement occupée par un parking;

Considérant l'intérêt général du projet ;

Considérant que les parcelles concernées par ces deux projets sont, dans le Plan d'Occupation des Sols, classées en zone UE dont le règlement en vigueur ne permet pas la réalisation de nouvelles constructions;

Considérant qu'il convient de faire évoluer le règlement et le zonage du P.O.S afin de permettre la réalisation de ces deux opérations, par le biais de la procédure de Déclaration de Projet;

Considérant que, dans le cadre de cette procédure de mise en compatibilité, et conformément au Code de l'urbanisme, la commune de la Celle Saint-Cloud a organisé l'examen conjoint avec les personnes publiques associées, le 24 juillet 2015;

Considérant que, conformément au Code de l'Urbanisme, la commune a organisé l'enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.O.S. de La Celle Saint-Cloud, qui s'est déroulée du 28 septembre au 28 octobre 2015;

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique ne justifient pas d'adaptations, même mineures;

Considérant que le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable;

Considérant la nécessité pour le Conseil Municipal de se prononcer sur l'intérêt général des projets et l'adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.O.S.;

Considérant que cette mise en compatibilité prendra la forme d'un arrêté municipal de mise à jour du P.O.S.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30  
Contre : 3 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL  
Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

d'adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS conformément à l'article L.123-14-2-IV-3 du code de l'urbanisme.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

### **Monsieur le Maire**

J'ai oublié de le faire, mais je veux le faire quand même, pour ces logements qui sont accessibles. On a dit, re-dit et re-re-dit qu'il y avait quand même très peu de logements accessibles à Beauregard. Et qu'il y avait des gens qui avaient de vrais problèmes d'accessibilité. Je vais vous lire une lettre, je ne vais pas vous dire qui l'a écrit. C'est quelque qui habite avenue de Beauffremont. C'est arrivé ce matin.

*« Monsieur le Maire, je sollicite votre aide si toutefois vous le pouvez. Mon problème est le suivant : mon épouse est handicapée à plus de 80 % et ça se traduit par le fait qu'elle a des difficultés à se déplacer. Nous habitons un quatrième étage sans ascenseur. Je n'ai pas besoin de vous dire les difficultés que nous rencontrons, sinon que les sorties se font rares. »*

Je passe le paragraphe suivant qui est un peu périphérique.

*« Je voulais obtenir un logement en face de chez moi, où les appartements sont prévus pour les personnes handicapées, malheureusement ils sont tous occupés. Etant cellois depuis plus de vingt ans et ayant ma belle-mère âgée dans la même résidence, j'aimerais ne pas avoir à changer de ville. J'ai vu que de nouveaux logements sont en cours de construction, au niveau du collège Victor Hugo. Je souhaiterais pouvoir y habiter et pour aucune autre raison que le confort de mon épouse. Je vous remercie de prendre en considération ma demande et je souhaite que vous puissiez m'aider à trouver une solution. Veuillez agréer... » etc.*

C'est ça la réalité. Quand on est contre ou quand on s'abstient sur des logements pour des personnes à mobilité réduite, vous voyez, on ne répond pas à la demande de cette personne. Je

m'excuse, je ne veux pas polémique, Monsieur BLANCHARD. Mais quand même, je vous assure que ça vous prend parfois aux tripes ces choses-là.

### **Monsieur BLANCHARD**

C'est trop facile ce que vous dites. La réponse n'est pas forcément Beauregard. Vous faites la relation entre la nécessité d'avoir des logements sociaux accessibles, – ça, on est bien d'accord c'est une nécessité et heureusement qu'on s'en rend compte aujourd'hui parce qu'avant on n'en parlait pas. Mais aujourd'hui vous dites : « il faut faire à Beauregard, parce qu'on a besoin de ça », non ! La réponse est générale, elle n'est pas à Beauregard nécessairement. Non, ce n'est pas honnête ce que vous faites, là.

### **Monsieur le Maire**

Je suis désolé, des logements sociaux accessibles, on en fait à Mesureur aussi. A Beauregard, il y a 0,1 % des logements accessibles, c'est un énorme problème. Il y a dix logements accessibles, c'est un énorme problème. Je ne comprends pas où sont vos réticences. Je passe au vote. Madame DELAIGUE ?

### **Madame DELAIGUE**

Il est évident qu'on est d'accord pour avoir des logements accessibles à Beauregard et partout, en fait. Comme le disait Monsieur BLANCHARD : « et également à Beauregard ». On peut en discuter, mais simplement, ils sont mal placés. Ils sont au bord de l'autoroute, il y a de la pollution. Moi, je trouve qu'il y a une concentration à Beauregard, comme le disait Monsieur BLANCHARD. Mais bon, s'il y a une vraie demande, à la rigueur pourquoi pas, mais après qu'on arrête à Beauregard. Et puis, ensuite, moi, je pense qu'on ne doit pas mettre des logements dans des endroits très pollués.

### **Monsieur le Maire**

Madame VIAL ?

### **Madame VIAL**

Lorsque la construction de logements sociaux a été décidée sur l'ancienne école Victor Hugo, on avait évoqué cette possibilité de proposer à des personnes en difficultés, à mobilité réduite, - comme la personne dont vous parlez dans cette lettre - de pouvoir bénéficier de ces nouveaux logements. On en avait parlé. Vous ou Madame Napoly nous aviez répondu que ce n'était pas si facile que ça, parce que ce n'était pas vous qui décidiez de l'attribution de la plupart des logements. Et que, par conséquent, on ne pouvait pas faire ce que l'on voulait. Donc moi, ce qui m'inquiète également, c'est que finalement ces logements risquent de ne pas bénéficier à des personnes de Beauregard. Comme celle que vous indiquez d'ailleurs, qui parle bien des logements de l'ancienne école Victor Hugo, et qui ne va vraisemblablement pas pouvoir en bénéficier.

### **Monsieur le Maire**

Madame VIAL, je vous réponds exactement de la même manière qu'au dernier conseil municipal. Je vais vous relire la lettre de la SIEMP. Parce qu'on a posé la question à la SIEMP, on leur a demandé de s'engager à reloger des personnes du domaine de Beauregard dans ces nouveaux logements. Je vous la lis :

*« Monsieur le Maire, je fais suite à votre courrier du 3 septembre relatif au nouveau projet de constructions neuves étudié par notre société dans le domaine de Beauregard. Ces projets situés avenue Maurice de Hirsch, etc. (...) les immeubles seront équipés d'ascenseurs. La typologie des logements, tout en respectant les exigences des modalités de financement, prendra le plus largement en compte les besoins des ménages à mobilité réduite, résidant dans les immeubles du domaine.*

*Une concertation sera proposée, par le service des attributions de la SIEMP, aux réservataires des logements de telle sorte que les désignations de candidats intègrent les besoins exprimés localement en priorité. Nous souhaitons en effet, compte tenu de l'inaccessibilité des logements du domaine, dont la construction est ancienne, pouvoir répondre à la demande d'un grand nombre de locataires, résidant depuis de nombreuses années dans le domaine, de se maintenir dans leur cadre de vie, en dépit de leur âge ou de leur handicap le cas échéant ».*

Voilà, c'est clair : engagement de la SIEMP.

**Madame VIAL**

Pourquoi ils ne le font pas ?

**Monsieur le Maire**

Ils ne le font pas parce que les logements ne sont pas construits ! Ça va se faire quand ils seront construits. Madame DELAIGUE ?

**Madame DELAIGUE**

Vous faites référence à ce courrier, il y a des éléments intéressants dans ce courrier, pourquoi vous ne nous le remettez pas ? Vous deviez demander l'accord à la SIEMP, lors du dernier conseil municipal.

**Monsieur le Maire**

Je vous l'ai lu lors du dernier conseil.

**Madame DELAIGUE**

Oui, mais partiellement. Là, vous venez d'en lire une partie plus importante, donc autant nous la donner. Nous, on ne peut pas deviner tout ce qu'il y a dedans.

**Monsieur le Maire**

En dehors des questions personnelles, je vous ai lu la quasi-intégralité du texte. Ce texte figure désormais au compte rendu du conseil municipal. Vous l'avez. Nous allons voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Deux ? Cette délibération est donc approuvée, je vous en remercie.

C'est le premier vote qui compte. Excusez-moi il y a eu un deuxième vote intempestif, c'est bien le premier vote qui compte.

### **3. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la rénovation du réseau d'assainissement avenue Montagne Bon Air**

**Monsieur le Maire**

Nous passons à la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. C'est Jean-Christian.

**Monsieur SCHNELL**

L'Agence de l'Eau Seine Normandie peut financer des travaux, sur le réseau d'assainissement, sous certaines conditions. Une première condition : que cela concerne essentiellement la réhabilitation du réseau d'eaux usées, et d'autre part que les travaux soient conformes à une charte de Qualité qu'on a votée ici, il y a quelques mois. C'est le cas, pour l'année 2016, de deux

catégories de travaux. La rénovation de l'assainissement de l'avenue Montagne Bon Air pour 200 000 euros TTC et le gainage des réseaux fuyards pour 100 000 euros TTC. Nous allons vous proposer d'accepter que l'on demande cette subvention, dont on ne sait pas si elle sera accordée et dont on ne connaît pas le taux, qui devrait varier entre 25 et 30 % peut-être.

### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Des questions ? Pas de question ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme municipal 2016 en matière de travaux d'assainissement,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine réunie le 2 décembre 2015,

Considérant que les travaux d'assainissement du programme 2016 concernent la réhabilitation du réseau d'eaux usées, dans sa totalité, de l'avenue Montagne Bon Air faisant l'objet de nombreux désordres dus à la vétusté du réseau, pour un montant estimé de 200 000€TTC.

Considérant que les travaux d'assainissement du programme 2016 vont s'attacher également à rénover, par gainage ou par remplacement de canalisation, divers tronçons de réseaux d'eaux usées fuyards présents sur le territoire communal, pour un montant estimé de 100 000€TTC.

Considérant que les travaux seront réalisés conformément à la Charte Nationale Qualité des réseaux d'assainissement à laquelle la commune a adhéré le 23 juin 2015,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au BP2016 (budget annexe d'assainissement).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention pour le financement de ces opérations, dont le taux sera fixé par elle.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **4. Rapport annuel 2014 du délégué Assainissement (SEVESC)**

### **Monsieur le Maire**

Rapport SEVESC, Jean-Christian ? Méthode Michel MOREAU.

### **Monsieur SCHNELL**

Oui, on peut faire comme ça. Je détiens le rapport de la SEVESC, qui est donc notre délégué de service public pour la gestion du réseau d'assainissement. Chaque année, cette entreprise fait un certain nombre de travaux sur nos 57 kilomètres de réseaux. L'essentiel de ce qu'ils font, ce sont des inspections par caméra. Ils ont fait 1,8 kilomètre l'an dernier. 7,8 kilomètres de canalisations ont été curés en préventif et ils ont fait un certain nombre d'interventions sur de petites dégradations du

génie civil de ce réseau. Pas grand-chose d'autre à dire, ça se passe assez bien. Accessoirement, on vous donne aussi les chiffres par le biais de la facture de l'eau. Ils récoltent les redevances liées à la gestion de ce réseau et nous reversent la partie qui nous revient de 289 128 euros.

### **Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Nous prenons acte du rapport.

Vu le code général des collectivités,

Vu le code des marchés publics et le fait que la ville de la Celle Saint Cloud a confié l'affermage de son réseau à la SEVESC pour une durée de 20 ans, le 1er janvier 2003,

Vu le rapport annuel 2014 d'activité du délégataire transmis conformément au code général des collectivités territoriales, pour communication à l'assemblée délibérante,

Considérant que le rapport annuel d'activité 2014 du délégataire doit être transmis à l'assemblée délibérante,

Considérant que la commission Patrimoine et Aménagement réunie le 2 décembre 2015 a pris acte de ce rapport,

Le conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**

Du rapport annuel d'activités 2014 de la SEVESC.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **VI. VIE SOCIALE ET FAMILLE**

### **1. Demande de subventions au Conseil Départemental pour l'exercice 2016**

#### **Monsieur le Maire**

Demande de subventions pour l'insertion. Birgit ?

#### **Madame DOMINICI**

SESAME et Dynamique Emploi sont deux services locaux d'insertion, à dimension intercommunale, créés respectivement en 2001 et 2011. SESAME accompagne les besoins d'insertion sociale préalables à l'emploi. Dynamique Emploi accompagne la recherche d'emploi effective. Ces deux services sont indissociables, deux binômes d'une même offre locale d'insertion qui sont pilotés par la même équipe, afin de répondre à tous les besoins d'insertion et permettre au public de passer de l'un à l'autre selon son parcours et ses activités. Ces deux services interviennent en complémentarité des missions dévolues à Pôle Emploi, mais ne s'y substituent pas.

Ces deux services sont gérés par la Direction des affaires sociales de La Celle-Saint-Cloud, avec une participation financière de la ville de Bougival et une subvention du Conseil Départemental des Yvelines. On demande, pour l'année 2016, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, pour le service SESAME, une demande de subvention de 12 000 euros et pour le service Dynamique Emploi, une

demande de subvention de 4 900 euros, auprès du Conseil Départemental des Yvelines et à signer les conventions de subventionnement afférentes

### **Monsieur le Maire**

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les actions d'insertion sociales et professionnelles menées par les services SESAME et Dynamique Emploi,

VU les aides financières octroyées par le Conseil Départemental des Yvelines au titre de sa politique Insertion,

VU l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille réunie le 2 Décembre 2015,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire :

- à déposer pour le service SESAME une demande de subvention de 12 000 € auprès du Conseil Général des Yvelines et à signer la convention de subventionnement afférente;

- à déposer pour le service Dynamique Emploi une demande de subvention de 4 900 € auprès du Conseil Départemental des Yvelines et à signer la convention de subventionnement afférente.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **2. Tarifs classes de découverte écoles publiques**

### **Monsieur le Maire**

Tarifs classes de découverte écoles publiques. Georges ?

### **Monsieur LEFEBURE**

Le départ en classes de découverte constitue pour les enfants et les enseignants un moment privilégié de la scolarité. C'est pourquoi la ville a souhaité, cette année encore, organiser ces séjours et en subventionner une partie pour alléger la participation des familles. Il est rappelé aux membres de l'assemblée que le principe d'organisation a été arrêté par décision du conseil municipal de juin 1999.

A savoir : la classe entière part avec son enseignant, les projets concernent les enfants de CM2 voire de classe double comprenant des CM2. La durée des séjours a été fixée au maximum à dix jours pour les classes de patrimoine, de nature, de montagne et de mer. Le montant des séjours fluctue chaque année, en fonction des marchés publics classe de découverte et donc, les tarifs doivent être votés annuellement. Il est demandé aux membres du conseil d'approuver les grilles tarifaires et les modalités de paiement.

**Monsieur le Maire**

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame VIAL ?

**Madame VIAL**

On nous a indiqué, en commission, les écoles qui allaient pouvoir partir cette année. Malheureusement, ce sont toujours certaines écoles de Beauregard qui ne peuvent pas partir. J'aurais voulu savoir où en était la réflexion de la possibilité de financer des sorties sans nuitée, appelées classe musée ou autre. On en avait discuté depuis un certain temps, pour quand même donner la possibilité à ces enfants de sortir.

**Monsieur le Maire**

Qui veut répondre ? Sophie ?

**Madame TRINIAC**

Ça me gêne quand vous dites : « ils ne peuvent pas partir », vous le savez, c'est une organisation qui est compliquée. Il faut aussi que les équipes enseignantes soient stables, puisque les projets doivent être prévus avant les vacances, pour être validés par l'Education nationale. Et il y a ce marché derrière qui prend aussi du temps. Effectivement, il y a des écoles où les classes ne partent pas.

Nous avons proposé – la proposition date de quelques années, elle n'avait pas été mise en place, mais elle le sera cette année – des sorties avec nuitée. Mais qui sont inférieures à quatre nuitées, ce qui fait que ce ne sont plus des classes de découverte. Il y a un projet en cours sur l'école Curie, avec la MJC, sur un projet Cinéma ; il y aura, de mémoire, ce n'est pas encore finalisé, une nuit pour cette sortie. C'est un projet Cinéma.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Sophie. D'autres questions ?

**Madame TRINIAC**

J'ajouterais juste qu'il y a quand même 7 classes de CM2 sur les 11 classes de la ville qui partent.

**Monsieur le Maire**

Merci Sophie. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération 2011.02.29 fixant la grille tarifaire des classes de découvertes,

Considérant qu'il y a lieu de fixer des modalités de paiement pour les séjours en classes de découvertes,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie sociale et Famille réunis le 2 décembre 2015

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

De reconduire les modalités de paiement des classes de découverte pour l'année 2016, à savoir :

Un tarif dégressif appliqué en fonction du quotient familial.

Un abattement de 10 % accordé aux familles dont plusieurs enfants partent en séjour, dans la mesure où celles-ci ne seraient pas concernées par l'application du quotient familial.

Un étalement des paiements en une, deux ou trois fois selon l'échéancier précisé par la Ville. Le coût total du séjour sera payé avant le départ de l'enfant.

De reconduire l'application de la grille de quotients spécifique aux classes de découverte approuvée lors du Conseil Municipal le 29 février 2011 (15% de participation de la Ville minimum).

D'appliquer les tarifs proposés cette année pour chaque séjour tels qu'issus du marché public selon les grilles annexées à la présente délibération.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

### **3. Subvention classe de découverte Sainte Marie**

#### **Monsieur le Maire**

Subvention classe de découverte Sainte Marie. Georges ?

#### **Monsieur LEFEBURE**

L'école privée Sainte Marie a renouvelé son projet, d'organiser une classe environnement, pour la classe de CM2 pour l'année 2015/2016. La classe s'est déroulée du lundi 5 octobre au vendredi 9 octobre 2015 à Nouan-le-Fuzelier. L'organisation est « Cigales et Grillons », le thème de cette classe est le cinéma. Depuis plusieurs années, dans le cadre de la convention, la ville accorde une subvention pour les élèves cellois. Pour l'année scolaire 2014/2015, elle s'est élevée à 1 252,35 euros pour les 23 enfants y participant soit 54,45 euros par enfant. Pour l'année scolaire 2015/2016, le coût total du séjour s'élève à 405 euros par enfant. Seront concernés par cette subvention 22 enfants cellois.

Conformément à la convention signée le 2 juillet 1999, la ville accepte de prendre en charge les frais d'organisation des classes d'environnement de l'école Saint-Marie, au même taux que pour les écoles publiques, pour les enfants cellois, soit 15 %. Il est proposé aux membres du conseil d'approuver le principe de reconduction de la participation de la ville à l'organisation d'une classe de découverte pour les 22 enfants cellois, pour un montant de 60,75 euros par enfant. Une subvention totale de 1 336,50 euros sera donc allouée en 2016, pour cette classe de découverte, sur vote des membres du conseil municipal.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Georges. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Deux abstentions.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention formulée par l'école Sainte-Marie pour l'organisation de sa classe de découverte,

Vu la convention signée le 2 juillet 1999 selon laquelle la Ville accepte de prendre en charge pour les enfants cellois fréquentant l'école Ste Marie, les frais d'organisation des classes d'environnement au même taux que pour les écoles publiques, soit 15 %,

Considérant que cette année 22 enfants cellois sont concernés et que le montant total du séjour est de 405 € par enfant,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille, réunis le 2 décembre 2015

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33  
Absentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE  
DECIDE :

D'approuver le principe de reconduction de la participation de la Ville à l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants cellois fréquentant l'école privée sous-contrat Sainte-Marie pour un montant de 60.75 Euros par enfant, soit un coût total de 1336.50 Euros.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Adoption des tarifs liés aux frais de scolarité des enfants hors commune**

##### **Monsieur le Maire**

Adoption des tarifs liés aux frais de scolarité des enfants hors commune. Valérie ?

##### **Madame LABORDE**

La ville de La Celle-Saint-Cloud accueille de nombreux enfants hors commune chaque année. Notamment dans le cadre de ses classes spécialisées, CLIS et CLIN, mais aussi pour des raisons prévues par le Code de l'éducation. De même, plusieurs jeunes Cellois sont scolarisés hors commune pour des raisons similaires. Le Code de l'éducation dispose que les villes de résidence doivent payer des frais de scolarité aux villes d'accueil, afin de couvrir les dépenses engendrées par la scolarisation. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le tarif proposé, d'une part par l'Association des Maires Adjoints chargés de l'Education des Yvelines ; d'autre part, par l'Association des Maires des Hauts-de-Seine, pour les enfants issus de ces départements et d'approuver la reconduction annuelle de ce dispositif.

##### **Monsieur le Maire**

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur BLANCHARD ?

##### **Monsieur BLANCHARD**

*(Hors micro)*

##### **Monsieur le Maire**

On va essayer de vous répondre. Qui veut répondre ? Sophie ?

**Madame TRINIAC**

Oui, en fait, c'est un avis que donnent ces associations, qui ne sont pas les mêmes avis pour les Yvelines et pour les Hauts-de-Seine. A titre indicatif, les Hauts-de-Seine donnent un tarif unique pour les maternelles et les élémentaires. Alors que pour les Yvelines, il y a deux tarifs différents, si vous êtes en élémentaire ou en maternelle. On applique ce que les communes...

**Monsieur le Maire**

Les départements.

**Madame TRINIAC**

Selon le département d'origine. Comme nous, nous sommes dans le 78 et mitoyens avec le 92, on applique ces deux décisions.

**Une intervenante**

*(Hors micro)*

**Madame TRINIAC**

Voilà, c'est pour ça que je parle des Hauts-de-Seine.

**Monsieur le Maire**

Sophie ?

**Madame TRINIAC**

Je n'entends pas la question.

**Monsieur le Maire**

Quelle est la question ? Non, c'est bon ? Merci. D'autres questions ? Pas d'autres ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'Education et notamment l'article L212-8, R-221 et suivants,

Vu les accords de réciprocité de non-remboursement signés avec les villes de Louveciennes, Rocquencourt et Vaucresson,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie sociale et famille, réunis le 2 décembre 2015,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de participation des communes aux frais de scolarité des enfants non cellois scolarisés dans une des écoles publiques de La Celle Saint-Cloud,

Considérant que la très grande majorité des élèves hors commune viennent des départements des Yvelines ou des Hauts-de-Seine,

Considérant que l'Association des Maires Adjoints à l'Education des Yvelines (AME 78) recommande chaque année un tarif commun pour la participation à ces frais,

Considérant que l'Association des Maires des Hauts-de-Seine recommande également un tarif commun pour la participation à ces frais,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

De fixer les tarifs de participation des communes aux frais de scolarité conformément à la recommandation de l'AME 78 pour les enfants issus de communes yvelinoises.

De fixer les tarifs de participation des communes aux frais de scolarité conformément à la recommandation de l'association des Maires des Hauts-de-Seine pour les enfants issus de commune alto séquanaises.

D'exonérer de ces frais les communes avec lesquelles un accord de réciprocité de non-remboursement des frais scolaires a été signé.

D'approuver la reconduction annuelle de ce dispositif.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **5. Actualisation du règlement intérieur des établissements d'accueil Petite Enfance**

### **Monsieur le Maire**

Actualisation du règlement intérieur des établissements d'accueil de la Petite Enfance. Sylvie ?

### **Madame D'ESTEVE**

Le règlement intérieur des établissements d'accueil de la petite enfance de La Celle-Saint-Cloud doit être actualisé pour tenir compte du fait, qu'à compter de demain, donc du 16 décembre 2015, la ville fournira des couches à la crèche familiale, comme c'est déjà le cas, dans toutes les autres structures de la Petite Enfance. Ceci permet d'apporter un service supplémentaire aux familles et de recevoir des subventions plus importantes de la part de la CAF, puisque la PSU est désormais modulée en fonction du service rendu. La commission Vie Sociale et Famille du 2 décembre a émis un avis favorable.

### **Monsieur le Maire**

Merci Sylvie. Est-ce qu'il y a des questions ? Alors, on va voter. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci beaucoup.

Vu :

- le code de la santé publique modifié,
- le code général des collectivités territoriales,
- le décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,
- le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,
- la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2004,
- la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2009,
- la circulaire CNAF n°2014-009 du 26 mars 2014 relative à la Prestation de Service Unique (PSU)
- vu l'avis favorable rendu par la Commission Vie Sociale et Famille du 2 décembre 2015

Considérant :

le besoin d'actualiser le règlements intérieur des établissements d'accueil petite enfance de la ville notamment suite aux modifications apportées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) dans la réglementation relative à la Prestation de Service Unique (PSU), qui est désormais modulée en fonction du service rendu (fourniture des changes notamment)

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

de modifier le règlement intérieur des huit établissements d'accueil petite enfance de la Ville ci-joint, applicable à partir du 16 décembre 2015

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## VII. ANIMATION DE LA VILLE

### 1. Tarifs piscine pour la personne accompagnant une personne porteuse de handicap

**Monsieur le Maire**

Tarifs piscine pour la personne accompagnant une personne porteuse de handicap. Bernadette ?

**Madame GRELU**

Lors d'une réunion communale de la commission Accessibilité une demande a été faite, visant à la gratuité de l'entrée à la piscine pour l'accompagnant d'une personne porteuse de handicaps. Certains handicaps nécessitent en effet l'assistance d'une tierce personne. Le besoin d'un accompagnant est alors mentionné sur la carte d'invalidité. La Commission Animation de la ville réunie le 3 décembre 2015, ayant émis un avis favorable, il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver un nouveau tarif d'entrée gratuite à la piscine pour l'accompagnant d'une personne détentrice de la carte d'invalidité surchargée de la mention « besoin d'accompagnement » et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Monsieur le Maire**

Merci Bernadette. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BARATON ?

**Monsieur BARATON**

Je trouve qu'il serait mieux de dire : « une personne en situation de handicap » que « porteuse d'un handicap ».

**Monsieur le Maire**

Oui, on peut le faire. Monsieur BLANCHARD ?

**Monsieur BLANCHARD**

C'est aussi de la sémantique. Quand on lit ça, on a du mal à se repérer, alors que si le titre était tout simplement : « entrée gratuite pour la personne accompagnant », ça serait plus simple.

**Monsieur le Maire**

Oui... De la sémantique, encore Monsieur DASSE ? C'est bien, il y a le comité du dictionnaire ici !

**Monsieur DASSE**

Je suis navré de vous décevoir, ce ne sera pas de la sémantique, c'est juste une interrogation. On prévoit un tarif pour les personnes accompagnant une personne en situation de handicap. Est-ce qu'il serait opportun, dans le futur, de prévoir une ou deux animations spécifiques, pour les personnes en situation de handicap qui fréquentent la piscine ? Je crois qu'il n'en existe pas aujourd'hui.

**Monsieur le Maire**

Daniel ?

**Monsieur TURCK**

C'est tout simple, on n'a pas de demande à ce sujet. Les personnes en situation de handicap souhaitent se débrouiller toutes seules et être considérées...

**Monsieur le Maire**

Comme les autres !

**Monsieur TURCK**

Ils veulent leur indépendance. Sincèrement. Sinon, on le ferait.

**Monsieur le Maire**

Comme les autres. Oui, c'est très important, ça. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission "Animation de la Ville", réunie le 3 décembre 2015, sur la proposition de gratuité de l'entrée à la piscine pour l'accompagnant d'une personne en situation de handicap,

Vu les délibérations du 25 juin 2015 fixant les tarifs des entrées piscine,

Considérant qu'il y a lieu de compléter ces tarifs,

Le conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'approuver un nouveau tarif d'entrée gratuite à la piscine pour l'accompagnant d'une personne détentrice de la carte d'invalidité surchargée de la mention « besoin d'accompagnement » à compter du 1er janvier 2016.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **2. Règlement de l'exposition « Les Cellois s'exposent » - 11ème édition**

### **Monsieur le Maire**

Exposition « Les Cellois s'exposent », Birgit ?

### **Madame DOMINICI**

Dans le cadre de la saison culturelle 2015/2016, il est prévu d'organiser une exposition « Les Cellois s'exposent », qui se déroulera du 11 au 26 juin 2016, dans les salons d'exposition de l'Hôtel de Ville. Le règlement de cette exposition précise les conditions de participation et les modalités d'organisation. Il est proposé la composition du jury suivante : Florence NAPOLY, maire adjoint à la Culture, à l'Animation de la ville et à l'Urbanisme ; Madame LABORDE, Conseillère municipale ; un professeur d'arts plastiques du Carré des Arts ; Jorge BORRAS, Invité d'honneur ; Murielle VANHOVE, Artiste peintre.

Ce jury sera appelé à décerner le prix de la ville, pour un montant de 500 euros et le prix jeune talent pour un montant de 300 euros. Un prix du public désignera l'œuvre qui a remporté le plus grand nombre de suffrages. Il sera remis au lauréat une médaille de la ville. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le règlement de l'exposition, de valider la composition du jury suivante et de fixer les récompenses.

### **Monsieur le Maire**

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur DASSE ?

### **Monsieur DASSE**

Pour me rattraper, juste un point de sémantique, cette fois. Je ne suis pas persuadé que la TVA soit applicable sur un prix. C'était juste pour peut-être supprimer la notion de TTC de la délibération. C'était juste un détail.

### **Monsieur le Maire**

Bien, merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'arrêter les conditions de participation à l'exposition "Les Cellois s'exposent",

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 3 décembre 2015,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

- d'approuver le règlement joint en annexe.
- de valider la composition du jury suivante :

Mme Florence NAPOLY, maire adjoint à la Culture, à l'Animation de la ville et à l'Urbanisme  
Mme LABORDE, Conseillère municipale  
Un professeur d'arts plastiques du Carré des Arts  
Jorge BORRAS, Invité d'honneur  
Murielle VANHOVE, Artiste peintre

- de fixer les récompenses suivantes :

« le Prix de la ville » pour un montant de 500 € et le Prix « jeune talent » pour un montant de 300 €.

Un prix du public désignera l'œuvre qui a remporté le plus grand nombre de suffrages. Il sera remis au lauréat une médaille de la Ville.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication*

### **3. Validation de la Convention de mise à disposition des locaux de la commune de La Celle-Saint-Cloud et de remboursement des frais d'occupation et de prestations de service par Versailles Grand-Parc**

#### **Monsieur le Maire**

Validation de la Convention de mise à disposition des locaux du Carré des Arts. C'est Laurent BOUMENDIL.

#### **Monsieur BOUMENDIL**

La communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc, exerçant la compétence équipements culturels et sportifs, a en charge la gestion de l'école de musique. Cette compétence s'exerce principalement à travers le concours financier de l'association artistique de La Celle-Saint-Cloud, dénommée Carré des Arts, uniquement pour ses activités d'enseignement musical. Dans un souci de bonne organisation, la ville met à disposition de Versailles Grand-Parc ses locaux pour l'exercice de cette compétence nouvellement transféré et les services y afférant.

Pour ce faire, il convient de définir les relations établies entre Versailles Grand-Parc et la ville par une convention. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Versailles Grand Parc, la convention de mise à disposition des locaux de la commune de La Celle-Saint-Cloud et de remboursement des frais d'occupation et de prestations de service.

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 3 décembre 2015,

Considérant qu'il convient de définir les relations entre Versailles Grand Parc et la Ville par une convention,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Versailles Grand Parc la convention de mise à disposition des locaux de la commune de La Celle Saint-Cloud et de remboursement des frais d'occupation et de prestations de service.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

#### **4. Tarifs 2016 de location du théâtre**

**Monsieur le Maire**

Tarifs 2016 de location du théâtre. C'est Georges.

**Monsieur LEFEBURE**

Chaque année le théâtre et le bar des salons d'exposition peuvent être mis à disposition des établissements scolaires, des associations et des entreprises qui le demandent, pour des occupations ponctuelles et réglementées. Ces mises à disposition font l'objet d'une tarification qu'il convient de revoir chaque année. Il est proposé aux membres du conseil municipaux d'appliquer les nouveaux tarifs intégrés au projet de la délibération.

**Monsieur le Maire**

Merci Georges. Des questions ? Oui, Madame VIAL ?

**Madame VIAL**

Si j'ai bien compris le tableau, on a besoin maintenant d'une personne, qui assure la sécurité au théâtre ?

**Monsieur LEFEBURE**

Oui.

**Madame VIAL**

Et elle est à rembourser dans certains cas et dans d'autres non, c'est ça ?

**Monsieur le Maire**

Posez votre question et on va vous expliquer.

**Madame VIAL**

Après, je m'interroge sur le prix que les écoles primaires de la commune doivent payer, étant donné que normalement, c'est la commune qui finance les écoles élémentaires. Puisque les écoles élémentaires, par nature, n'ont pas de budget.

**Monsieur le Maire**

On va vous répondre. Florence ?

**Madame NAPOLY**

En termes comptables, c'est interservices, ça fonctionne sur des budgets interservices. Et pour le SSIAP par contre, il reste à charge des associations même quand on fait une mise à disposition gratuite. Ce sont 70 euros pour les écoles, financés par les caisses de coopérative.

**Monsieur le Maire**

Merci Florence.

**Madame NAPOLY**

C'est une très faible partie. Les établissements du second degré paient le SSIAP.

**Monsieur le Maire**

C'est quoi votre question Madame VIAL ? Reposez-la.

**Madame VIAL**

Je m'interroge quand même. Parce qu'on fait payer, sur les coopératives qui ne sont quand pas destinées à ça, 70 euros pour les écoles élémentaires et on ne fait pas payer les établissements du second degré. En revanche, on leur demande de rembourser le SSIAP. Mais le SSIAP, ça représente à peu près quel montant ?

**Monsieur le Maire**

On va vous répondre. Florence ?

**Madame NAPOLY**

Le SSIAP c'est 250 euros par séance de spectacle. Donc c'est beaucoup plus cher. Non, je dis une bêtise, c'est 150 euros pour un spectacle, en général. Et il n'est obligatoire que pour un spectacle vivant. C'est-à-dire quand il y a des personnes sur scène, pas pour une séance de cinéma par exemple.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 3 décembre 2015,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de location du théâtre,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30  
Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSE, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE

D'appliquer les nouveaux tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016:

TARIFS HORAIRES	Tarifs 2015	Tarif 2016	Remboursement du SSIAP par l'occupant
<b>THEATRE</b>			
Ecoles primaires de la commune			
Participation aux frais par occupation		70 €	non
Associations et établissements secondaires de la commune :			
En journée :	Gratuit	Gratuit	Oui
En soirée à partir de 19h :	Gratuit	Gratuit	Oui
Après 24h :	232 €	235 €	Oui
CA Versailles Grand-Parc (école de musique du Carré des Arts) (selon les modalités précisées dans la convention portant sur la mise à disposition des locaux, délibération du conseil communautaire du 29 juin 2015. Le tarif appliqué au-delà des cas prévus dans la convention est celui des associations et scolaires hors commune).			
En journée :		Gratuit	Non
En soirée à partir de 19h :		Gratuit	Non
Après 24h :		235 €	Non
Associations et scolaires hors commune :			
En journée :	106 €	107 €	Oui
En soirée à partir de 19h :	190 €	193 €	Oui
Après 24h :	317 €	322 €	Oui
Entreprises de la commune :			
En journée :	211 €	214 €	Oui
En soirée à partir de 19h :	358 €	363 €	Oui
Après 24h :	548 €	556 €	Oui
Entreprises hors commune :			
En journée :	265 €	269 €	Oui
En soirée à partir de 19h :	431 €	437 €	Oui
Après 24h :	661 €	671 €	Oui
<b>BAR DES SALONS D'EXPOSITION</b>			
(tarif horaire)			
Demandeurs locaux	211 €	214 €	Non
Demandeurs hors commune	265 €	269 €	Non

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

## **5. Voyage à Beckum – mandat spécial – remboursement des frais**

### **Monsieur le Maire**

Voyage à Beckum, mandat spécial, remboursement des frais. Anne-Sophie ?

### **Madame MARADEIX**

Comme chaque année, une délégation du conseil municipal est invitée par le Maire de Beckum, à participer au carnaval dans notre ville jumelle. Ce séjour permet de consolider les liens d'amitié entre les villes et à travers les différentes rencontres prévues avec les délégations officielles, d'initier des projets d'échanges entre les habitants de nos communes. Ce séjour aura lieu du 6 au 9 février 2016.

Monsieur Jean-Claude Teyssier, Monsieur Hervé Brillant, Monsieur Daniel Turck, Madame Valérie Laborde, Monsieur Olivier Levasseur et Madame Birgit Dominici ont fait part de leur souhait de faire partie de la délégation. Il est donc proposé au conseil municipal de donner mandat spécial à ces élus, pour les dates ci-dessus indiquées, conformément à l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales. Je vous fais grâce des conditions suivantes qui sont surtout sur les moyens de remboursement des frais de transport.

### **Monsieur le Maire**

Merci Anne-Sophie. Il peut y avoir d'autres candidats ce soir. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ce soir ? Non.

### **Madame MARADEIX**

C'est déjà une belle délégation.

### **Monsieur le Maire**

C'est déjà une belle délégation, voilà. Merci beaucoup. Je mets aux voix. Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'invitation du Maire de Beckum à participer au Carnaval,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune à cette manifestation liée au jumelage,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'animation de la ville réunie le jeudi 3 décembre 2015,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

**DÉCIDE**

De donner mandat spécial à Monsieur Jean-Claude TEYSSIER, Monsieur Hervé BRILLANT, Monsieur Daniel TURCK, Madame Valérie LABORDE, Monsieur Olivier LEVASSEUR et Madame Birgit DOMINICI pour représenter la ville au Carnaval de Beckum, qui se tiendra du 6 au 9 février 2016.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

**VIII. DECISIONS MUNICIPALES****Monsieur le Maire**

Il y a des décisions municipales. Jacques, tu nous en fais la lecture ?

**Monsieur FRANQUET**

A ce stade du conseil, je pense qu'on a tous une pensée pour Michel et c'est donc avec émotion que je vais lire les trois décisions municipales.

- Décision municipale 2015-40 du 19 octobre 2015 : régie de recette cinéma et conférence. C'est un modificatif. Il est décidé la création d'un compte de dépôt de fonds pour l'encaissement en carte bleue des recettes du cinéma à compter de la date de cette décision.
- Décision municipale 2015-41 du 12 novembre 2015 : règlement d'honoraires au cabinet Goutal, Alibert et associés, consultation juridique. Il est décidé de régler à ce cabinet la somme de 1 620 euros à titre de frais et honoraires dans le cadre d'une consultation juridique
- Décision municipale 2015-42 du 3 décembre 2015 : vente aux enchères de biens mobiliers de la ville, sur une plate-forme dématérialisée. Il est décidé de vendre les biens mobiliers de la ville, conservés dans différents lieux de stockage et non affectés à un usage public, sur une plate-forme de vente aux enchères.

**Monsieur le Maire**

Merci Jacques.

**IX. QUESTIONS DIVERSES****Monsieur le Maire**

Nous allons passer aux questions diverses. Je vous propose qu'on réponde maintenant à un certain nombre de questions qui ont été posées. On peut peut-être commencer par la prévention spécialisée ? Valérie, tu peux peut-être nous dire où on en est ?

**Madame LABORDE**

Tout d'abord, avant de répondre à cette question, je pense que l'occasion nous est donnée de...

**Un intervenant**

(Hors micro 54'23)

**Monsieur le Maire**

Pardon ?

**Madame LABORDE**

Vous voulez qu'on relise la question, c'est ça ?

**Monsieur le Maire**

Oui, on va la relire, mais avant de passer à la question, Madame Laborde voulait dire quelque chose.

**Madame LABORDE**

Je pense que c'est important qu'on en profite pour remercier le CPEA et pour souligner le travail exceptionnel qu'il rend à la ville depuis très longtemps. Je vais vous lire la question écrite.

« Ensemble à gauche, le 30 novembre 2015. La prévention spécialisée est menacée à La Celle-Saint-Cloud avec le projet de fermeture du CPEA par le Conseil général des Yvelines. Nous ne pouvons rester indifférents face à une telle orientation du département, alors que les services rendus par le CPEA sont reconnus par tous avec enthousiasme. Ce serait déjà totalement irresponsable en temps normal. Mais ça l'est certainement encore plus dans la période actuelle, où les jeunes en perte de repères peuvent se faire harponner par Daesh ou tout autre groupement extrémiste. Nous nous élevons contre une telle décision et nous demandons instamment au maire et conseiller général majoritaire de La Celle-Saint-Cloud de nous dire clairement ce qu'il entend faire pour préserver la totalité des missions et des moyens du CPEA. »

Malgré le contexte actuel du désengagement de l'Etat et du repositionnement du département, il nous paraît indispensable de maintenir la prévention spécialisée sur la ville. Les événements récents auxquels vous faites référence, si c'était nécessaire, nous confortent dans cette certitude. Et là-dessus, nous sommes tous d'accord. J'ai été interpellée à plusieurs reprises dans la ville et on m'a dit que la prévention spécialisée était supprimée. C'est faux et je pense même qu'il est très imprudent de véhiculer de telles informations. Une réflexion est actuellement conduite pour étudier les possibilités de financement et nous vous tiendrons au courant, au fur et à mesure, de l'évolution.

Il n'y a donc pas lieu d'inquiéter nos concitoyens ni d'inquiéter les jeunes qui travaillent avec confiance avec le CPEA ni de déstabiliser les éducateurs ni quiconque d'ailleurs. Je rajoute une petite chose, je pense que les jeunes, à l'heure actuelle, ont vraiment besoin d'être rassurés, d'être apaisés et que, nous ne pouvons pas « jouer » avec ce genre d'informations. Le cityparc qui vient d'être mis en place nous montre à quel point les jeunes sont preneurs de tout ce qu'on leur offre. Et je pense que nous devons vraiment être positifs par rapport aux offres et à leur demande. En résumé, le CPEA continuera d'exister dans une version qui sera aménagée.

**Monsieur le Maire**

Merci Valérie. On va passer en revue certaines questions.

**Monsieur BLANCHARD**

C'est bien gentil de dire qu'on colporte des choses, sauf que c'est un article du Parisien qui cite...

**Monsieur le Maire**

Non, mais on ne parlait pas forcément de vous. L'article du Parisien colporte des informations fausses.

**Monsieur BLANCHARD**

Donc il était important qu'on pose la question et que vous apportiez une réponse.

**Monsieur le Maire**

Exactement.

**Monsieur BLANCHARD**

Bon, dit comme ça, ça me va.

**Monsieur le Maire**

On va continuer sur les questions pour essayer de les passer en revue rapidement. Oui, Monsieur BARATON ?

**Monsieur BARATON**

D'abord, j'ai été très content ce soir de voir qu'à 17 heures, un technicien a remis en marche le radar pédagogique qui ne fonctionnait plus depuis plus de 5 mois et demi. Donc félicitations.

**Monsieur le Maire**

Avant 17 heures.

**Monsieur BARATON**

Oui, il était 15 heures 30 ou 16 heures. Oui, enfin cinq mois, plus deux ou trois heures ! La deuxième chose, je reviens sur le fait qu'on aimerait bien que la devise de la République soit sur toutes nos écoles.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BARATON, on est en train de répondre à toutes ces questions, ce n'est pas la peine de poser les questions ! Bon, posez votre question jusqu'au bout.

**Monsieur BARATON**

Quand le conseil général a décidé de le faire sur les collèges, ça s'est fait dans le mois qui a suivi. La troisième question, c'est concernant la vidéoprotection, de savoir si maintenant la ville était complètement reliée au centre de Versailles ?

**Monsieur le Maire**

La question, c'est la vidéoprotection. Qui répond ? Jacques.

**Monsieur FRANQUET**

Je peux vous répondre positivement, évidemment. Pour rappeler les choses, on a un réseau d'à peu près dix kilomètres de liaison fibre, pour relier entre elles les caméras à l'intérieur de la ville. Et ensuite, un autre réseau les véhicule jusqu'à Versailles, où les données sont stockées et ce réseau fonctionne depuis déjà plusieurs mois. Je ne sais pas, ça devait être en avril que la connexion s'est faite. Il y a bien eu une panne qui a duré quelques jours, mais en tout cas, c'est complètement opérationnel depuis ce temps-là. Avant ça, on avait ici un stockage provisoire dans la mairie, de façon à ce qu'on puisse dès décembre, vous savez que les premières caméras ont été implantées en décembre. Donc les images étaient enregistrées. Elles ont toujours été enregistrées.

**Monsieur le Maire**

Merci Jacques. Autres questions Monsieur BARATON ? Autres questions ? Monsieur DASSE ? Allez-y, posez votre question.

**Monsieur DASSE**

Deux questions, la première fait peut être partie des éléments de réponse que vous aviez préparés. Je souhaiterais réévoquer le plan anti-pollution dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans le passé, qui je vous le rappelle a été voté par le conseil de Paris et qui va limiter de façon relativement drastique la circulation des véhicules qui correspondent à certaines caractéristiques dans la capitale. Sur ce sujet, vous nous aviez indiqué que vous souhaitiez une opération commune avec Pierre BEDIER, que vous lui aviez dans cet esprit, adressé un courrier et que vous deviez vérifier qu'il vous avait répondu. C'est ce que vous aviez indiqué et cela figure en page 63 du précédent compte rendu du conseil du mois de novembre.

Vous a-t' il répondu ?

**Monsieur le Maire**

C'est votre question ?

**Monsieur DASSE**

Ma question est de savoir ce que vous a répondu le président du conseil départemental sur ce sujet, quelle est l'action globale qui est envisagée par rapport à la mise en œuvre au niveau Yvelinois de ce plan anti-pollution parisien ?

La seconde question : il a été indiqué que le plan de déploiement de la fibre optique dans notre commune était maintenant achevé, or il se trouve un certain nombre de rues pour lesquelles ORANGE indique que le fibrage n'est pas possible. Ce plan de déploiement n'est manifestement pas achevé. Avez-vous des informations à ce sujet ? Envisagez-vous de faire quelques aimables pressions sur Orange.

**Monsieur le Maire**

Autre question ?

**Monsieur DASSE**

C'est tout.

**Monsieur le Maire**

Jean-Christian ? Pour la fibre optique.

**Monsieur SCHNELL**

Ce que j'ai toujours dit et écrit, c'est que c'était proche de l'achèvement et qu'on devait en cours de l'année prochaine, arriver à la totalité. Moi je n'ai jamais dit que c'était 100% terminé. Actuellement le fibrage horizontal est terminé à 82% et les contrats qui ont été passés par des particuliers qui veulent un abonnement à la fibre optique sont à plus de 30%. Aujourd'hui, effectivement il y a des gens qui font une demande et on leur répond qu'on ne peut pas aller chez eux. On ne peut pas aller chez eux, non pas, parce que ce n'est pas terminé mais parce qu'il y a des équipes qui travaillent pour Orange en nombre insuffisant pour tout faire instantanément. C'est une question de planification chez Orange, mais ils sont toujours partout en train de fibrer des appartements

**Monsieur le Maire**

Merci Jean-Christian. Je vous réponds pour le plan anti-pollution du Conseil de Paris. J'ai saisi le président du conseil général. Le courrier est parti. J'ai demandé à Nolwenn de le ramener. Je n'ai pas de retour du président du conseil général, il ne va pas forcément me répondre tout de suite. En revanche, il y a peut-être une opportunité, depuis dimanche, l'élection de Valérie Pécresse au conseil régional peut être aussi une approche du sujet.

Mais il est clair qu'une commune seule ne pourra pas s'en sortir. Il faut que d'autres collectivités s'en saisissent, qu'on essaie de négocier avec la Région, et qu'il y ait une discussion qui s'engage, peut-être avec l'intercommunalité de Versailles Grand Parc, il y a un vice-président en charge des transports. Yves, je pense qu'on pourrait écrire au vice-président transports de l'intercommunalité pour essayer différents interlocuteurs pour traiter de ce sujet qui n'est pas à mon avis à traiter uniquement au niveau d'une commune.

D'autres questions ? Marie-Pierre DELAIGUE.

**Madame DELAIGUE**

Je suppose que vous allez répondre aux points qui étaient en suspens comme évoqués tout à l'heure.

**Monsieur le Maire**

Vous avez posé vos questions.

**Madame DELAIGUE**

J'ai de nouvelles questions. J'ai une question concernant les transports, je me suis déjà entretenue avec Monsieur FRANQUET. Les nouveaux horaires de la SNCF ont commencé dimanche. C'est une bonne chose en particulier pour les heures creuses où on aura un doublement des trains. La question porte sur la cohérence entre les horaires du bus 30 et de tous les autres bus d'ailleurs avec ces nouveaux horaires de la SNCF. C'était la principale question.

Je pense que vous nous donnerez les plannings pour 2016 pour les conseils municipaux d'une part et d'autre part, si cela est possible, les conseils de quartiers.

**Monsieur le Maire**

Jacques va vous répondre sur les correspondances de transport.

**Monsieur FRANQUET**

Dimanche, les nouveaux horaires ne se sont pas trop fait sentir, la fréquence n'était pas différente, toujours une demi-heure entre chaque train

Depuis lundi, il y a du changement. 152 trains s'arrêtent à la gare dans les deux sens contre 95 théoriques auparavant puisque certains étaient supprimés. La ligne est toujours fragile. Les problèmes n'ont pas été résolus complètement mais une amélioration commence déjà à se faire sentir sur la régularité des trains puisqu'il y a plus de marges qui ont été rétablies, entre les différentes rames qui circulent.

Pour répondre à la question de Marie-Pierre DELAIGUE, évidemment les bus s'adaptent à ces nouveaux horaires et ils vont changer légèrement leurs horaires. C'est d'autant plus facile à faire que jusqu'à présent les trains étaient trop souvent en retard. Vous savez que la régularité était très

mauvaise sur cette ligne. C'était d'abord la faute du train si on n'arrivait pas à synchroniser car quand le train à trop de retard, le bus doit partir à un moment donné pour faire son service.

Donc ça va être beaucoup plus facile et on a donné consigne aux conducteurs d'être particulièrement vigilants car les différences d'horaires font que les voyageurs sont parfois un peu perdus.

C'est la première étape qui est déjà appliquée. S'il y a des dysfonctionnements, faites-les remonter pour qu'on essaye de les corriger rapidement.

La deuxième étape, c'est de s'adapter à cette fréquence supérieure, à cette capacité de transport accrue qui va entraîner une demande supérieure, on l'a déjà constaté. Ça va certainement être encore le cas, donc il faut absolument qu'on renforce l'offre, c'est ce qu'on est en train de faire avec Versailles Grand Parc et bien sûr la contribution du STIF. Ça serait des renforts à titre onéreux.

### **Monsieur le Maire**

Merci Jacques. Pas d'autres questions ? On va vous diffuser le projet prévisionnel de calendrier pour le premier semestre 2016. C'est vraiment un projet, on va essayer de tenir ces dates, elles peuvent être amenées à changer.

Bonne soirée à tous, et comme c'est la tradition, quand on a voté le budget, on se retrouve à côté pour partager un verre. Merci et très bonne soirée à tous.

\*